

VERS UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE BRETONNE

1950, l'apport de CELIB
1962, l'usine du Joint Français à Saint-Brieuc
2014 : la Bretagne au vent de la mondialisation

Avec la participation de François Lépine, Jean-Pierre Le Mat,
Roland Le Loup, Michel Gallouet, Robert Marion, Joël Ribau,
Michel Moy, Patrick Baley et d'autres témoins

ARES



Éditions

VERS UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE BRETONNE

A R E S  ÉDITIONS

PRÉSENTE

VERS UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE BRETONNE

1950, l'apport de CELIB
1962, l'usine du Joint Français à Saint-Brieuc
2014 : la Bretagne au vent de la mondialisation

*Avec la participation de François Lépine, Jean-Pierre Le Mat,
Roland Le Loup, Michel Gallouet, Robert Marion,
Joël Ribau, Michel Moy, Patrick Baley et d'autres témoins*

SOMMAIRE

- Préambule
- Préface

I - L'APPORT DU CELIB

- La Bretagne et le département des Côtes-du-Nord :
 - les problèmes des voies de communications
 - regard sur les évolutions
- le CELIB : Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons
 - Rapport de novembre 1961 sur l'implantation d'industries nouvelles
 - I - aménagement des zones industrielles
 - II - financement
 - III - peuplement des Z I
 - Le CELIB porte le dossier d'une usine du Joint Français à Saint-Brieuc
 - En 1980, le CELIB disparaît

II - LA SOCIÉTÉ LE JOINT FRANÇAIS

- La Société Le Joint Français,
- L'usine LJF de Saint-Brieuc :
 - organisation générale
 - les premières maladresse
 - un management d'un autre âge
 - les syndicats
 - la grève de 1972
 - le dénouement
 - les réflexions d'après crise
 - au joint français, les ouvriers bretons, livre de Michel Phlipponeau
 - l'après grève et ses conséquences
 - un nouveau directeur
 - le sport, pour renouer le dialogue et l'esprit collectif
 - manifestations culturelles
 - aide à l'accession à la propriété
- Une nouvelle organisation, avec un nouveau PDG
- Démission du directeur de l'usine de Saint-Brieuc

Sommaire

- La grève de 1980 :
 - les revendications salariales
 - le relai syndical
 - le durcissement du conflit social
 - l'occupation de l'usine
 - la fin du conflit
 - l'usine et la réalité locale : colloque du 14 février 1974,
- Lettre de la CEGOS
- Edgard Pisani, ancien ministre de l'agriculture et de l'équipement
- L'usine de Bazouges, dans le district de Château-Gontier (Mayenne)
 - le critère industriel et technique
 - le critère social
 - le critère structurel
 - un critère stratégique
 - le choix des hommes
 - historique de l'usine de Bazouges
 - réflexions sur l'usine et les conflits
 - diverses chroniques

III - LA BRETAGNE AU VENT DE LA MONDIALISATION

- Dans quel monde vivons-nous ?
- La révolution agri-agro d'après guerre
- Le tournant de « l'Uruguay Round »
- Les trois « fautes » de l'agro-alimentaire breton
- Le consensus sur l'avenir agricole
- La fiction de la virginité
- La voie d'une agriculture éco-productive
- Découpler la production de matière première et la rémunération
- L'emploi, les normes, la légalité
- L'écotaxe, notre Bastille
- Vers une gouvernance économique
- Le mouvement des Bonnets Rouges
- Les revendications bretonnes, extraits des cahiers de doléances
- Le bonnet rouge, un symbole fort
- Les solidarités bretonnes

PRÉAMBULE

Nous rappelons d'abord le contexte économique, démographique et politique de cette période, grâce à l'action efficace du CELIB, dès 1950.

La presse locale a rappelé à diverses reprises les événements de la grève de 1972 de l'usine L.J.F. de Saint-Briec, d'après une thèse dominante : celle de syndicats ou de politiques. Nous proposons des versions différentes avec divers acteurs de l'époque et diverses archives afin que soient connues les réelles conditions dans lesquelles le malaise existant dès l'ouverture de l'usine a favorisé la réalisation d'une grève exceptionnelle.

Enfin, avec l'un des membres du collectif des Bonnets Rouges, nous présentons de nouvelles propositions afin de pouvoir vivre, décider et travailler en Bretagne.

ISBN : 978-2-918879-08-4

© Couverture : Jacques Gourmelin/ Archives Ouest-France.

Toute utilisation de cette photographie dans un autre cadre ou sur d'autres supports est strictement interdite. En aucun cas cette photo ne pourra être reprise sur un site internet, une newsletter, un forum et un blog.

Tous les textes et les écrits sont publiés sous la seule et l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Illustrations :

Les illustrations proviennent des archives municipales de Saint-Briec, des archives départementales 22, de Ouest France, Le Télégramme, l'Expansion, la revue du CELIB, des archives personnelles de François Lépine, des auteurs, co-auteurs et témoins.

© Toute reproduction partielle ou totale est soumise à autorisation.

© Photos des «Bonnets Rouges» : Gael Cloarec

PRÉFACE

En France l'économie n'existe pas ; la Constitution n'en parle pas, l'Éducation Nationale non plus.

L'économie, avant la mondialisation, ça allait de soi.

Les entrepreneurs avaient l'envie, les consommateurs avaient de l'appétit. Prendre le risque d'entreprendre, ça valait la peine, ça donnait considération.

Tout ça mis bout à bout, ça faisait tourner l'économie, c'était l'époque où l'on disait « quand le bâtiment va, tout va ».

Le Système canalisait les envies, prêtait de la monnaie, taxait les profits. Ce faisant, les gros éliminaient les petits, les rapides mangeaient les lents, c'était la vie.

Les classes dirigeantes croyaient avoir trouvé la pierre philosophale : c'était eux qui faisaient la France, les rameurs ramaient, les trente glorieuses quoi !

Et puis est arrivée une mondialisation à laquelle la France n'était pas préparée.

Ils ont compris, plus tard, que le succès est un sacré menteur. Trop tard.

Les entreprises exposées à la concurrence internationale se sont retrouvées telles des escargots sans coquille.

Bien des électeurs ont cru aux discours de l'exception française.

Le monde des Administrations, pas plus que le monde politique, n'a compris que la sphère publique allait être concernée, quand bien même nous disions : « les charges de mon pays font parties de mon prix de revient. »

Les trente « piteuses » ont succédé aux trente glorieuses. Les déficits budgétaires du pays, à raison de 1% par an pendant 30 ans, témoignent de notre refus d'adaptation au monde. Notre retard est aujourd'hui de l'ordre de 30% !

Progressivement, on a mis goupilles et rondelles, on a rajouté des pages jusqu'à tuer le trou du marché. Nos « élites » ont construit une Machine, un monstre qu'aucun être humain n'est plus capable de conduire.

Et chaque Français d'attendre qu'un Alexandre vienne défaire le nœud Gordien.

Préface

Parce qu'en Bretagne nous voyons arriver les tempêtes, nous croyons à une autre solution, celle qui consiste à déconstruire un morceau du monstre inextricable et à permettre à la Bretagne de se donner une stratégie à partir des mille et un talents qui sont les nôtres.

Paris s'autorise à faire le Grand Paris. Pourquoi la Bretagne ne s'autoriserait-elle pas un projet pour décider, travailler, vivre au pays ?

Dans l'échec avéré des choix de Paris pour la Bretagne, qui oserait s'opposer au seul challenge capable de mobiliser les énergies ?

Faisons le pari que la France comprendra qu'elle a tout à y gagner.

À défaut nous pourrions craindre que les Bretons n'aient plus rien à perdre.

Comme l'ont fait les Länders d'Allemagne donnons-nous une gouvernance économique sur des segments d'activités où la Bretagne a toutes ses chances.

La Bretagne ne peut réussir juste en résolvant les problèmes du passé ; il lui faut vouloir l'avenir. Je connais des Bretons qui veulent un futur.

La Bretagne ne peut réussir en économie avec des gens moyens, des gens élus parce qu'ils ont le moins déplu. Le monde est devenu compétition, il nous faut sélectionner les athlètes qui feront gagner la Bretagne.

Il nous faut entraîner ces athlètes, non pas pour gagner à Paris, mais pour faire gagner la Bretagne dans la France et dans le monde.

C'est un beau challenge.

Alain Glon
Entrepreneur
Président de l'*Institut de Locarn*

I - L'APPORT DU CELIB

LA BRETAGNE ET LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD : LES PROBLÈMES DES VOIES DE COMMUNICATIONS EN BRETAGNE

Les problèmes posés par les voies de communication en France sont l'un des principaux soucis au début du XIX^e siècle.

Il existe 380 000 km de routes en 1879, après un effort financier considérable de 800 millions de francs depuis 1830. Louis Harel de la Noë, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Sarthe, met au point un système de rechargement des routes nationales à la fin du siècle, afin de réduire la poussière l'été et d'éviter les ornières l'hiver. Les premières routes sont goudronnées dans notre département après la guerre, dans les années 1922.

La France n'a que 1812 km de canaux en 1830. Des investissements de 700 M F permettent d'en avoir 4 421 km en 1879. Le canal de Nantes à Brest apporte beaucoup à la Bretagne.

Des crédits de 400 M F pour la navigation maritime permettent d'améliorer 200 ports. 25 petits ports sont aménagés dans notre département. Les écluses et le bassin à flot du port du Légué datent de 1885.

En 1830, il existe 22 km de voies ferrées. Après huit milliards de francs d'investissements, ce sont 22 673 km de voies ferrées qui sont en service fin 1876. La ligne Paris-Guingamp est ouverte le 7 septembre 1863.

Un regard sur les évolutions démographiques et socio-économiques qui ont marqué le pays de Saint-Brieuc au sein de la Bretagne et des Côtes-d'Armor.

Pour bien appréhender les conditions dans lesquelles s'est réalisée l'implantation d'entreprises industrielles. Sur le pôle urbain de Saint-Brieuc dont celle du Joint Français en 1962, il est utile d'en rappeler autant que possible le contexte économique et social.

REGARD SUR LES EVOLUTIONS

Les données statistiques fournies par les recensements généraux de la population (RGP) réalisés depuis 1801 ont permis la réalisation de diverses études historiques permettant notamment de prendre conscience des évolutions socio-économiques qui ont marqué les différents territoires de Bretagne.

**TABLEAU DE RÉSULTATS DE RECENSEMENTS
DANS LES CÔTES-DU-NORD**

Population totale		Variations de population par périodes				
Année de recenst	Population totale	Périodes	Variation totale	Moyenne par an	Solde naturel	Solde migratoire
1801	504 303					
1836	605 563	1801-1836	101 260	2 893	130 889	-29 629
1866	641 210	1836-1866	35 647	1 188	101 161	-65 514
1881	627 585	1866-1881	-13 625	-908	46 373	-59 998
1911	605 523	1881-1911	-22 062	-1 103	80 650	-102 712
1946	526 955	1911-1946	-78 568	-2 245	25 232	-104 800
1962	497 852	1946-1962	-29 103	-1 819	45 000	-74 103

Population totale sans doubles comptes

Population totale sans doubles comptes		Variations de population par périodes				
Année de recenst	Population totale	Périodes	Variation totale	Moyenne par an	Solde naturel	Solde migratoire
1962	501 923					
1968	506 102	1962-1968	4 179	836	11 239	-7 060
1975	525 556	1968-1975	19 454	2 779	10 661	8 793
1982	538 869	1975-1982	13 313	2 663	2 152	11 161
		1962-1982	36 946	1 847	24 052	12 894
1990	538 395	1982-1990	-474	-59	-916	442
1999	542 373	1990-1999	3978	442	-6 850	10 828

En ce qui concerne le département des Côtes-du-Nord, on peut ainsi remarquer une croissance continue de la population totale passant de 504 000 à 641 000 entre 1801 et 1866, grâce à un nombre de naissances supérieur de 232 000 à celui des décès, compensant largement le solde migratoire négatif de 95 000 enregistré durant la même période. Un déclin démographique continu s'est ensuite instauré, ramenant la population départementale à environ 500 000 habitants en 1962, le solde naturel encore positif mais plus faible (197 000 en 94 ans) n'étant plus en mesure de compenser un solde migratoire négatif croissant atteignant 341 000 au total sur cette période.

Ces évolutions démographiques marquantes ont pu être éclairées par l'analyse des principales activités économiques et de l'organisation de la vie professionnelle et sociale sur les diverses composantes territoriales de la région, en mettant en évidence la nécessité d'une organisation politico-administrative et socio-économique adaptée à la mise en œuvre de programmes d'aménagement, de développement économique et d'organisation territoriale s'avérant indispensables.

C'est ainsi que s'est créé en 1950 le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons, renforcé en 1960 par l'accueil en son sein des nouvelles forces de l'agriculture et de l'industrie. Notons également la création dans les années 60 de *Comités d'expansion économique* départementaux ainsi que de comités de développement local à l'échelle des "pays", notamment en Bretagne. Ces structures vont contribuer à organiser, à des échelons territoriaux adaptés, la rencontre des divers acteurs appelés à partager leurs analyses des réalités et perspectives socio-économiques, ainsi qu'à élaborer et stimuler la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'infrastructures, d'équipements et de services publics ou d'accompagnement d'acteurs professionnels. Prenant appui sur les données statistiques fournies par les RGP réalisés en 1962, 1968, 1975 et 1982, il est possible de mettre en évidence les principaux effets des évolutions

**DÉMOGRAPHIE DES DÉPARTEMENTS
DE LA RÉGION BRETAGNE 1962 - 1982**

source : (INSEE, R.G.P.)

POPULATION TOTALE SANS DOUBLES COMPTES

km ²		1962	1968	1975	1982	
6 877	Côtes-du-Nord	22	501 923	506 102	525 556	538 869
6 733	Finistère	29	749 558	768 929	804 088	828 384
6 775	Ille-et-Vilaine	35	814 288	852 722	702 199	749 794
6 823	Morbihan	56	530 833	540 474	563 588	590 889
27 208	BRETAGNE	BZH	2 396 582	2 488 227	2 595 431	2 707 886

EVOLUTION DE LA POPULATION EN INDICES (base 100 en 1962)

	1962	1968	1975	1982
Côtes-du-Nord	22	100	100,83	104,71
Finistère	29	100	102,58	107,27
Ille-et-Vilaine	35	100	106,26	114,31
Morbihan	56	100	101,82	106,17
BRETAGNE	BZH	100	102,99	108,30
France		100	109,36	119,36

VARIATION TOTALE

	1962-68	1968-75	1975-82	Variation 1962-82
Côtes-du-Nord	22	4 179	19 454	13 313
Finistère	29	19 371	35 159	24 276
Ille-et-Vilaine	35	38 454	49 477	47 565
Morbihan	56	9 641	23 114	27 301
BRETAGNE	BZH	71 645	127 204	112 458

SOLDE NATUREL

	1962-68	1968-75	1975-82	Variation 1962-82
Côtes-du-Nord	22	11 239	10 861	2 152
Finistère	29	22 462	21 318	8 839
Ille-et-Vilaine	35	29 737	37 702	29 364
Morbihan	56	18 990	18 994	11 643
BRETAGNE	BZH	82 448	88 673	51 998

SOLDE MIGRATOIRE APPARENT

	1962-68	1968-75	1975-82	Variation 1962-82
Côtes-du-Nord	22	-7 060	8 793	11 161
Finistère	29	-3 111	13 843	15 437
Ille-et-Vilaine	35	8 717	11 775	18 201
Morbihan	56	-3 349	4 125	15 658
BRETAGNE	BZH	-10 953	38 531	60 457

DENSITE DE LA POPULATION (hab /km²)

	1962	1968	Variation 1962-82
Côtes-du-Nord	22	73,3	78,4
Finistère	29	111,3	123,0
Ille-et-Vilaine	35	90,7	110,7
Morbihan	56	77,8	88,6
BRETAGNE	BZH	88,1	99,5

socio-économiques qui ont marqué les différents territoires de la région Bretagne et plus particulièrement le pays de Saint-Brieuc au cours de cette période d'une vingtaine d'années.

Plusieurs points appellent particulièrement l'attention :

**ÉVOLUTION DES ACTIFS PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES
DANS LES CÔTES-DU-NORD ENTRE 1962 ET 1982**

REGION BRETAGNE	Nb.com	Km2	Population totale		Densité hab./km2		Variations 1962-1982	
			1962	1982	1962	1982	Nb hab.	%
REGION BRETAGNE	27 208	2 396 582	2 707 865	88	100	311 304	13,0	
Côtes-du-Nord	372	6 878	501 923	538 869	73	78	36 946	7,4
Pays de Saint-Brieuc								
Cantons Saint-Brieuc	1	22	43 142	48 563	1972	2220	5 421	12,8
Langueux	4	66	8 390	17 721	127	269	9 331	111,2
Pleinn	3	63	11 496	16 015	182	254	4 519	39,3
Pleudrigan	5	97	8 781	18 699	90	192	9 918	112,9
Chateaulaudren	8	128	8 860	7 000	54	54	40	0,6
Etables	6	59	10 006	10 346	170	176	340	3,4
Lamballe	11	169	14 189	16 048	84	95	1 859	13,1
Moncontour	10	180	10 546	10 703	59	60	157	1,5
Pleoneuf	5	129	10 500	11 436	82	89	936	8,9
Pleoc	6	159	7 771	8 532	49	54	761	9,8
Quintin	8	118	7 938	8 318	67	70	380	4,8
Total du pays de St-Brieuc	57	1 189	139 719	173 381	118	148	33 662	24,1
dont 4 cantons de l'agglo	13	248	71 809	100 998	290	407	29 189	40,6
7 autres cantons	54	941	67 910	72 383	72	77	4 473	6,6

Zones d'études démographiques et de l'emploi	Nb.com	Km2	Population totale		Densité hab./km2		Variations 1962-1982	
			1962	1982	1962	1982	Nb hab.	%
ZEDE en Côtes-du-Nord								
Saint-Brieuc	93	1 678	168 636	199 941	101	119	31 305	18,6
Lannion	60	904	80 255	91 295	89	101	11 040	13,8
Dinan	75	1 197	84 198	88 860	70	74	4 662	5,5
Pontivy-Loudéac (22)	41	595	46 754	46 033	47	46	-721	-1,5
Guingamp	81	1 519	98 165	91 725	65	60	-6 440	-6,6
Carhaix(22)	22	586	23 915	21 015	41	36	-2 900	-12,1
Total Côtes-du-Nord	372	6 878	501 923	538 869	73	78	36 946	7,4

- La mécanisation de l'agriculture, facteur de modernisation et d'extension des exploitations, entraîne la réduction de leur nombre et des emplois agricoles masculins et féminins sur l'ensemble de la Bretagne. Parallèlement, le développement des activités agro-alimentaires mobilise divers acteurs privés et coopératifs qui cherchent à s'organiser à l'échelle de territoires ruraux cohérents autour d'unités de production et de transformation créatrices d'emplois appelant la réalisation d'équipements et d'infrastructures indispensables. Les statistiques de la population des cantons ruraux et des actifs de l'agriculture et de l'industrie en portent la marque.

- Les bassins d'emploi. Autres facteurs d'organisation territoriale autour de pôles d'activités à l'échelle des "pays" ou bassins d'emploi, les politiques de décentralisation industrielle et de rénovation rurale engagées et animées par divers acteurs politiques, administratifs et économiques interviennent à l'échelle nationale, régionale, départementale et de collectivités locales ont pu avoir des effets positifs sur la fixation d'actifs à l'échelle de bassins d'emplois.

- L'urbanisation para-urbaine. La croissance démographique de communes périurbaines et l'importance accrue de migrations quotidiennes domicile -

travail dans les communes rurales environnantes en portant la marque. C'est notamment le cas dans le bassin d'emploi ou "pays" de Saint-Brieuc.

- L'offre de formation. Il s'avère également opportun de mettre en évidence les évolutions marquantes en matière de formation générale et professionnelle depuis les années 50. Si l'évolution sensible entre 1962 et 1982 du nombre d'actifs masculins et féminins de certaines catégories professionnelles telles que les cadres moyens et supérieurs, les employés et personnels de service, attire l'attention sur l'importance qu'a pu prendre l'acquisition de leurs compétences, c'est bien la préparation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs techniques, économiques et sociaux qui a appelé la mobilisation des divers établissements de formation et institutions professionnelles concernés.

**STATISTIQUES DE L'EMPLOI EN CÔTES-DU-NORD
ENTRE 1962 ET 1982**

Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi par activité économique	Nombre d'actifs		Répartition en %		Variation 1962-82	
	1962	1982	1962	1982	Nb	%
Agriculture,ylviculture,pêche	102 681	45 420	50,6	22,4	-57 261	-55,8
Industrie	19 783	34 786	9,8	17,1	15 003	75,8
BTP	16 128	20 048	8,0	9,8	3 921	24,2
Commerce, services	64 198	102 838	31,6	50,6	38 640	60,2
Total pop.active employée	202 789	203 084	100	100	295	0,15

Evolution des actifs par catégories socio-professionnelles	Situation en 1962				Variations 1962-1982				Situation en 1982			
	Total		Répartition en %		Total		Répartition en %		Total		Répartition en %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 Agriculteurs exploitants	88 740	50 100	39 840	-47 350	-20 272	41 360	22 992	18 368				
1 Salariés agricoles	12 659	19 904	1 785	-8 823	-7 712	9 111	4 036	3 192	844			
2 Patrons de l'ind. & du com.	24 775	14 679	19 096	-1 867	-275	1 292	22 269	14 164	2 864			
3 Prof.lib. & cadres sup.	3 972	3 389	584	7 547	5 489	1 048	11 320	8 889	2 432			
4 Cadres moyens	9 312	5 068	4 246	16 149	7 130	9 019	25 480	12 198	13 284			
5 Employés	11 248	5 043	6 205	19 628	5 193	14 435	30 576	10 236	20 840			
6 Ouvriers	48 476	34 881	5 596	28 424	16 143	19 281	69 900	51 024	18 876			
7 Pers. de service	7 284	1 033	8 251	6 708	1 563	5 145	13 982	2 588	11 394			
8 Autres catégories	7 505	4 390	2 915	-2 321	-1 134	-1 207	5 194	3 471	1 723			
Ensemble des actifs	205 972	129 680	78 287	18 984	481	17 045	222 096	128 794	93 302			
	Répartition en %				Variations 1962-82 en %				Répartition en %			
0 Agriculteurs exploitants	43,1	38,6	60,6	-53,4	-54,1	52,0	18,6	17,9	18,7			
1 Salariés agricoles	6,1	8,4	2,2	-48,1	-70,7	51,9	1,8	2,8	6,8			
2 Patrons de l'ind. & du com.	12,0	11,3	13,2	-7,8	-3,8	12,8	10,3	11,0	9,4			
3 Prof.lib. & cadres sup.	1,9	2,6	3,8	184,8	182,3	316,4	5,1	8,3	2,6			
4 Cadres moyens	4,5	3,9	5,6	173,4	140,7	212,4	11,5	8,5	14,3			
5 Employés	5,5	3,9	8,1	174,3	103,9	335,8	13,8	9,8	22,1			
6 Ouvriers	19,8	26,8	7,3	65,3	46,3	183,8	30,1	39,6	17,0			
7 Pers. de service	3,5	0,8	8,2	92,1	191,3	62,3	8,3	2,6	13,2			
8 Autres catégories	3,6	3,3	3,6	-32,8	-24,3	15,4	2,3	2,7	1,8			
Ensemble des actifs	100	100	100	7,8	-9,8	22,3	100	100	100			

LE CELIB

C'est le 22 juillet 1950 que le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) est créé avec pour Président du CELIB René Pléven et pour secrétaire Joseph Martray. Il a pour but de promouvoir le développement économique de cinq départements (les quatre de la région Bretagne et la Loire Inférieure).

En 1956, un géographe, Michel Phlipponeau, publie un « Inventaire des possibilités d'implantations industrielles en Bretagne », dans lequel il précise que la main d'œuvre est abondante, et par conséquent bon marché : « Vous aurez le choix des hommes et vous les payerez moins cher. »

Rapport de novembre 1961 sur l'implantation d'industries nouvelles : zones industrielles et constructions d'usines.

Le CELIB est très actif et publie de nombreux documents. Ci-après de larges extraits sur ce rapport qui définit les conditions d'une industrialisation en Bretagne :

Un rapport complet sur l'industrialisation devrait comporter avant toute chose un inventaire des possibilités d'implantation.

Le but à atteindre est la création de 10 000 emplois industriels chaque année pendant la période d'exécution du 4^e plan 1962 - 1965 (le 4^e plan prévoit une disponibilité de 71 000 emplois non agricoles pour la période 1960 - 1965). Les résultats obtenus depuis 3 à 4 ans, y compris l'installation de Citroën à Rennes, ne correspondent qu'à la création de 2 à 3 000 emplois par an, ce qui est insuffisant tout en présentant un gros effort.

Les plus intéressantes parmi ces possibilités potentielles sont :

- de très larges ressources en eau industrielle
- une réserve de main-d'œuvre excédentaire
- des produits naturels abondants d'origine agricole ou marine
- des collectivités locales disposées à favoriser au maximum la mise en valeur de leur territoire
- la possibilité de créer des zones différenciées
- zones portuaires
- zones réservées aux industries légères, électroniques, agricoles, etc...
- école, université,
- proximité de la mer et des plages,
- pêche, chasse,
- climat, etc...

Les principaux obstacles à surmonter demeurent ceux concernant l'étude précise des aménagements à réaliser, le financement et le peuplement rentable des zones industrielles. L'expérience montre en effet que la mise à disposition des industriels de zones aménagées constitue un élément essentiel du succès des opérations d'implantations d'industries nouvelles.

I - AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES -

Dès que le principe de la réalisation d'une zone industrielle a été retenu, il est indispensable de procéder à une étude qui a pour but :

- de définir les dimensions maxima à donner à cette zone,
- d'arrêter le programme d'aménagement dans le temps de cette zone, en fonction des conditions démographiques, économiques et sociales concernant la région où elle se situe.

Avant d'entreprendre effectivement l'avant-projet, il est absolument nécessaire de faire effectuer ces opérations suivantes :

- 1^o lever de plan topographique au 1/500^e
- 2^o reconnaissance des sols
- 3^o alimentation en eau
- 4^o projets existants ou envisagés

II - FINANCEMENT -

Toute création d'emploi est à considérer non seulement en fonction des investissements à réaliser pour l'équipement des terrains industriels et éventuellement pour la construction d'usines, mais également de ceux à prévoir pour réaliser des zones d'habitation, complément indispensable de l'opération.

Ces équipements urbains comprennent la construction de logements et la réalisation de tous les moyens de vie collective (écoles, centres sociaux, culturels, administratifs, etc...).

1^o Prix de revient du terrain industriel :

Les réalisations et les études entreprises depuis trois ans permettent de fixer à environ 12 nouveaux francs le prix du m² de terrain en zone industrielle complètement équipée.

Le chiffre retenu pour juger du peuplement normal des zones industrielles est de 60 emplois par hectare de terrain réellement utilisable.

Si l'on tient compte d'un prix de 12 NF et de 60 emplois à l'hectare, on voit que la mise en état d'un terrain industriel correspond à une dépense de 2 000 NF par emploi.

Pour atteindre l'objectif de 10 000 emplois nouveaux par an, l'équipement de terrains industriels représentera donc une dépense moyenne de 20 000 000 NF.

Les moyens de financement pour réaliser ces opérations sont triples :

- ressources propres aux collectivités
- prêts du Fonds national pour l'aménagement du territoire
- prêts complémentaires de la Caisse des dépôts et consignations

La participation directe des collectivités locales peut être fixée empiriquement à 25 % des dépenses globales, soit 5 millions de NF, sur une dépense totale de 20 M NF.

En conclusion, l'équipement de zones industrielles revient à 2 000 NF par emploi créé, dont 500 NF à la charge des collectivités locales, l'ensemble devant surtout être financé par l'emprunt.

2° Constructions d'usines :

La construction d'usines par des organismes régionaux d'économie mixte, d'usines qui seraient mises à la disposition des industriels en location simple ou en location avec promesse de vente, présenterait un avantage essentiel. Les industriels pourraient ainsi réserver tous leurs moyens financiers à leur équipement en matériel et au renforcement de leur trésorerie pendant la délicate période d'adaptation au nouveau milieu. En outre, ils seraient déchargés du souci de la construction et cette formule aurait pour eux l'attrait de la simplicité et de la rapidité.

La formule de la construction d'usines standards, précédant la demande d'industriels, est surtout valable pour de petites industries électriques, de mécaniques légère, de confection, etc... Elle peut être complétée par la construction à la demande d'usines « sur mesure » correspondant aux besoins d'autres industries, ces usines étant toujours louées au client à qui il est simplement demandé une garantie d'utilisation pour le supplément de dépenses correspondant aux aménagements particuliers.

Cette politique constitue l'instrument le plus efficace de la mise en œuvre d'une « géographie volontaire ». La réussite dépend pour une bonne part du choix judicieux de la localisation. La construction d'usines devra être accompagnée de la construction de logements, d'équipements urbains et intellectuels dans les centres qu'il apparaît judicieux de développer, afin de réaliser une expansion harmonieuse et équilibrée de l'espace régional.

Il conviendrait, à titre expérimental, et pendant la période d'exécution du 4^e Plan, de construire annuellement 10 bâtiments standards pouvant occuper chacun 100 ouvriers et de prévoir éventuellement la construction à la demande de bâtiments spéciaux ou plus importants, occupant au total 1 000 ouvriers.

Une telle formule devrait donc permettre de créer annuellement 1 000 à 2 000 emplois dans les centres qu'il apparaît plus spécialement nécessaire de développer.

3° Zones d'habitations :

Toute création d'emplois nombreux implique la nécessité de construire des logements. Dès qu'une zone industrielle prend une certaine importance, il est indispensable de prévoir des logements de types divers et des équipements collectifs coûteux. Il ne faut pas penser que les ouvriers habitant en campagne, loin de leur lieu de travail, n'auront pas très vite tendance à venir en ville. L'afflux de population est automatique, la tendance à se concentrer en zone urbaine est permanente. Cependant l'industrialisation de villes moyennes permet plus aisément que celle de très grandes villes le

maintien de l'habitat à la campagne, à une distance raisonnable du lieu de travail. Le coût indirect pour la collectivité de l'industrialisation de ces villes moyennes apparaît donc moins élevé.

Le problème de l'amélioration de l'infrastructure urbaine et de la construction des logements sera examiné en détail par le Groupe de travail « problèmes urbains », mais nous indiquons ici quelques données qui montrent l'ampleur de l'effort à réaliser dans ce domaine. Le coût indirect de l'industrialisation, particulièrement dans les villes importantes, est beaucoup plus élevé que le coût direct de l'aménagement des zones industrielles et même des usines.

L'expérience consécutive à la réalisation de quatre zones d'habitation, représentant au total 16 000 logements, permet de dégager les chiffres suivants :

- Participation de l'Etat et participation des collectivités -

Si l'on calcule par logement le montant de la participation de l'Etat, nous constatons que l'ensemble des subventions accordées représente environ 5 500 NF par logement.

La participation des collectivités pour l'infrastructure et la partie non subventionnée de la construction des écoles, maisons de jeunes, centres culturels, garderies, crèches, etc..., se monte à 1 500 NF, par logement.

Au total, les dépenses à engager pour la réalisation des zones d'habitation représentent par logement 7 000 NF non récupérables sur le prix de vente des terrains aux constructeurs.

Il est nécessaire d'insister sur le fait que ce chiffre ne correspond pas à l'ensemble des sommes engagées pour la réalisation d'une telle opération. Le prix de revient réel s'établit à 11 000 NF par logement. La différence, soit 4 000 NF, correspondant au prix de vente du terrain de constructeur.

4° Participation de l'Etat et des collectivités pour la création d'un emploi :

La dépense totale à engager pour la création d'un emploi non agricole correspond donc à :

- terrains industriels équipés 2000 NF.

- terrains constructibles (pour un logement), y compris l'équipement collectif 11 000 NF.

Total 13 000 NF.

Soit pour 10 000 emplois : 130 000 000 NF.

Si l'on estime qu'une surface de 20 m² de bâtiment peut correspondre à un emploi, la construction de bâtiments pour 2 000 emplois par an entraînera une dépense de 10 millions de NF, soit 40 millions sur 4 ans.

Ainsi sans tenir compte du financement de travaux d'intérêt général pris en charge directement par l'Etat, aménagement portuaire, routes, voies ferrées, sources d'énergie, équipements universitaires, etc..., la création de 40 000 emplois sur 4 ans représente une dépense approximative de 560 millions NF, se décomposant comme suit :

- participation de l'Etat sous forme de subventions 220 M NF.
- participation des collectivités (non récupérable) 80 M NF.
- dépenses remboursables par la vente de terrains industriels et urbains 220 M NF.

- construction de bâtiments d'usine (2 000 emplois par an sur 4 ans) 40 M NF.

Il s'agit d'investissements considérables dépassant de loin le cadre des possibilités régionales, mais non de dépenses entièrement nouvelles.

En effet, une partie de ces dépenses est déjà engagée dans des opérations en cours de réalisation ou en cours d'études par le canal de la SEMAEB, Société d'équipement et d'aménagement de la Bretagne :

- | | |
|---|----------------------------------|
| • ZI de Dinan - Quévert, | • ZI de Guingamp, |
| • ZI de Saint-Brieuc, | • ZI du M I N de Rennes, |
| • ZI de Lannion, | • ZI de Quimper, |
| • Extension ZI Dinan - Quévert | • ZI de Rennes - Saint-Grégoire, |
| • ZI du Port de Brest, | • ZI de Redon, |
| • ZI de Morlaix, | • ZI de Lorient - Kérolay, |
| • ZI Plaine de Bau et Parc des Expositions, | • ZI de Carhaix - Plouguer, |
| • ZI de Landerneau | • ZUP de Saint-Brieuc, |
| • ZUP de Villejean - Malifeu, | • ZUP de Brest, |
| • ZUP Sud de Rennes, | • ZUP de Quimper, |
| • ZUP de Lannion, | • ZUP de Lorient, |
| • ZH de Redon | |

Sans compter les programmes dont les villes ont directement la charge.

Il est indispensable de bien réaliser qu'un programme tendant à créer 100 000 emplois en 10 ans représentera un volume de dépenses de 140 M NF par an. Ceci compte non-tenu des primes accordées par l'Etat au titre de la décentralisation industrielle et de sa participation à la construction de logements.

III - PEUPELEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES -

La création des zones industrielles revêt un aspect commercial. Les industriels sont liés étroitement au commerce et leur vision des choses est fort différente de celle de l'administration.

Cet aspect commercial doit guider tous les efforts entrepris pour équiper la région.

Qui dit commerce dit rentabilité.

Les investissements ne sont valables et donc attractifs que s'ils sont rentables.

Toute intervention strictement administrative risque de perdre de sa valeur si les réalisations en cours ne sont pas envisagées sous un aspect commercial.

Il est hors de doute que la main-d'œuvre et l'eau en abondance sont, pour de nombreux partenaires du Marché Commun, des facteurs d'attractions puissants.

Le cadre même du fonctionnement du Marché Commun permet à la Bretagne d'entrevoir une nouvelle utilisation de ses ports. Les voies maritimes sont un nouvel élément de choix puissant pour les transports entre la Bretagne et l'Angleterre, Bretagne et Allemagne, Bretagne et Hollande, Bretagne et Belgique et même Bretagne et Dunkerque.

Enfin, pour que les dépenses engagées soient rentables, il faut qu'il y ait une clientèle plutôt que des clients.

La clientèle ne vient pas toute seule, il faut la solliciter, l'attirer, l'intéresser.

Si l'on a pu parfois dire que nous vivions à l'époque de la publicité, il faut être persuadé que celle-ci n'a de valeur que si elle est bien faite.

Les moyens financiers considérables mis en jeu pour assurer l'industrialisation devraient permettre de dégager un minimum de ressources pour assurer une publicité rigoureuse. Celle-ci pourrait être partiellement financée par une taxe de 0,10 NF par m² de terrain industriel vendu ou de m² d'usine louée, l'effort de prospection et de possibilité étant mené en accord avec la SEMAEB, les collectivités locales et le Bureau d'études industrielles et artisanales du CELIB.

Le CELIB porte le dossier d'une usine du Joint Français à Saint-Brieuc

Comme l'avait fait Citroën, installée à Rennes en 1961, le Joint Français, ne pouvant développer ses installations de Bezons (en région parisienne), devait trouver un point de chute en province. Diverses mesures favorisent également le mouvement de décentralisation, dont la prime à l'emploi et à l'équipement. La Bretagne a su tirer profit au maximum de ces dispositions, bénéficiant très largement de ces primes jusqu'en 1964. En cette même année, le régime des aides a été modifié et les zones bénéficiaires des primes ont été étendues, assurant un choix géographique beaucoup plus important aux entreprises.

Le Joint Français, quant à lui, bénéficie de six à sept millions de francs de prime, d'une subvention de trois millions de francs offerte par l'Etat et de diverses aides versées par les collectivités locales. L'entreprise produit des joints de caoutchouc et s'affirme progressivement, en répondant aux besoins d'un marché sans cesse élargi et à l'adoption de nouvelles techniques.

Le dynamisme du CELIB produit de bons résultats. Mais l'orientation politique de certains, hostiles à la majorité nationale, conduit à des affrontements. Lors de la réunion publique du 9 septembre 1972, la mésentente est évidente.

L'avenir de la Bretagne, la relance du CELIB au centre d'un débat passionné entre MM. Martray et Philipponeau

LORENTZ — A la session d'un Forum d'Acteurs Bretons qui faisait une synthèse de l'histoire de la Bretagne, les participants ont débattu de l'avenir de la région. Telle est une des raisons pour lesquelles le CELIB a tenu à organiser ce débat passionné et de politique.

Michel Philipponeau comme animateur, et Yves Le Foll comme maître d'œuvre ont été les deux acteurs principaux de ce débat.

Le CELIB a tenu à organiser ce débat passionné et de politique. Michel Philipponeau comme animateur, et Yves Le Foll comme maître d'œuvre ont été les deux acteurs principaux de ce débat.



Joseph Martray, de l'Union maritime à la Bretagne.



Michel Philipponeau, le président du CELIB.

« Vous êtes socialistes »

« Vous êtes socialistes », a dit Yves Le Foll à Michel Philipponeau. C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises pendant le débat.

« Vous êtes socialistes », a dit Yves Le Foll à Michel Philipponeau. C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises pendant le débat.

« Vous êtes socialistes », a dit Yves Le Foll à Michel Philipponeau. C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises pendant le débat.

« Vous êtes socialistes », a dit Yves Le Foll à Michel Philipponeau. C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises pendant le débat.

LE MOUV DE LA DISCORD

Le mouvement de la discord a été évoqué pendant le débat. Il s'agit d'un mouvement qui vise à améliorer les conditions de vie des Bretons.

Le mouvement de la discord a été évoqué pendant le débat. Il s'agit d'un mouvement qui vise à améliorer les conditions de vie des Bretons.

Les prises de position de PHILIPPONEAU et de LE FOLL annoncent la fin du CELIB. OF du 9 septembre 1972

C'est le 30 septembre 1972 que Yves Le Foll, maire de Saint-Brieuc, démissionne à son tour du CELIB. Il précise « Certains des objectifs préconisés par le CELIB rejoignent nos préoccupations. Mais nous considérons que leur réalisation est incompatible avec le régime actuel et avec le système capitaliste qu'il défend. »

M. Le Foll, maire de St-Brieuc démissionne du C.E.L.I.B.

Evocant dans un long « journal du » « Combat socialiste » (organe de la Fédération F.S.U. des Côtes-du-Nord) les raisons de sa démission du C.E.L.I.B., M. Le Foll attribue la « perte de crédibilité » de cet organisme au manque de soutien de la population bretonne, qui dénonçait les insuffisances de cette politique (du pouvoir) ne la soutenant pas moins de leur confiance à l'Assemblée nationale.

« Pour un ministre », M. Plevin, président du C.E.L.I.B., « tenu à la solidarité gouvernementale, la position devenait encore plus difficile et les contradictions éclataient avec plus d'évidence ».

La relance du C.E.L.I.B. et son renouvellement, provoqué par quelques élus centristes, dont M. Lombard, était le but de l'Assemblée de Pontivy du 29 septembre. Ces élus de gauche ont considéré, déclare M. Le Foll, « qu'en l'absence des organisations ouvrières (démissionnaires) le C.E.L.I.B. dont

nos contestations déjà la représentativité ne peut plus exprimer les préoccupations des travailleurs. Nous n'avons jamais pensé qu'un tel organisme fut capable de définir des objectifs satisfaisants pour la population bretonne, car les conservateurs qui en constituent la majorité ne peuvent accepter les solutions — anti-capitalistes et socialistes — que nous estimons indispensables. Tout au plus pouvait-on essayer de s'en servir en vue de revendications de caractère limité concernant notre région : équipements, emplois, etc. Encore faudrait-il qu'il manifeste la volonté et le dynamisme nécessaires pour utiliser l'opinion publique comme un moyen de pression sur le gouvernement.

Le Télégramme du 30 septembre 1972

Début 1980, le CELIB disparaît.



ETUDES ET DOCUMENTS

1973 : an I de la Bretagne ?
La Région de Bretagne va naître officiellement à la fin de cette année

PROBLÈMES SOCIAUX

“ C'est l'usine qu'il faut déplacer, non les ouvriers, car les gens doivent vivre chez eux ”

déclare M. Gérard SAUER
président de l'Union Patronale Interprofessionnelle d'Armor
Interview par François GROSCHARD.



Gérard SAUER, Président de l'Union Patronale Interprofessionnelle d'Armor

Le Breton et la mer

par Henri QUEFFLEC.

C'est de l'autre côté de l'Atlantique, au Nouveau-Brunswick, sur la rive sud du golfe de Saint-Laurent, que j'ai entendu chanter pour la première fois :
Je suis fils de Breton...
Et les Acadiens grands pêcheurs de homards risent de me lancer cela, persuadés que j'avais été « élevé avec », mais je ne songeais pas à les dérompiner : ils m'avaient jeté, d'un coup, en pleine Bretagne. Je revoyais la Bretagne. Et ma chère province natale m'apparaissait de là-bas comme une suite indéfinie de ports, de baies et de caps, de criques, de grèves et de plages, rivage tout en découpures précédé par une muraille de ports, de baies et de caps, de criques, de grèves et de plages, rivage tout en découpures précédé par une muraille de pêche naviguaient fébrilement dans le gouffre.

Pour beaucoup de non-Bretons le mot Breton est, immédiatement, évocateur d'un océan et d'un peuple de marins.

Il n'y avait même pas lieu pour nous, dans notre enfance, de franchir les limites de certains villages fortement typés de la côte bretonne pour découvrir ces ruptures et passer de plain-pied d'un paysage de l'Armor dans une paysanerie d'Argoat. Dans des fermes situées à deux kilomètres des grèves, derrière un rideau de vieux arbres brisés et penchés par les rafales salées des tempêtes, on trouvait des enfants qui ne mangèrent jamais de poisson (c'est le Vendredi Saint. Tous ces gens accoutumés deux jours sur trois la mer ou le fracas de la mer que leur apportent les vents d'Ouest ou les grands calmes : ils ne les percevaient pas comme un appel, mais comme des signes atmosphériques à interpréter pour le sort des moissons. Des siècles d'accrochage à un coin de terre avaient produit ces ankyloses.



Henri QUEFFLEC.

L'Argoat s'est rapproché de l'Armor et l'Armor, dans certains cas, est devenu moins intrinsèquement le pays de la mer sauvage et des hommes de la mer.

II - LA SOCIÉTÉ LE JOINT FRANÇAIS

C'est en 1907 que la Société française de joints et de caoutchouc établit à Bezons une manufacture de feuilles d'amiante et caoutchouc. Elle devient une filiale de la Compagnie Générale d'Electricité, en 1922, sous la raison sociale « Le Joint Français ». En 1958, ce sont 1 800 salariés qui travaillent dans une usine de 25 082 m² implantée sur un terrain de 56 371 m². L'évolution du marché conduit la Société à envisager l'implantation d'une autre usine en province.

L'USINE LJF À SAINT-BRIEUC

Eugène Delalande, PDG du Joint Français, originaire des Côtes-du-Nord, engage des contacts en Bretagne et notamment avec la ville de Saint-Brieuc.

Il précise, dans un entretien : « Nous avons fait en somme un bilan des avantages et des inconvénients. On peut dire que dans l'ensemble actuellement, en somme, les avantages et inconvénients s'équilibrent. Mais cela ne veut pas dire que nous n'aurions pas pu trouver ailleurs un emplacement mieux choisi en réalité au point de vue financier. »

Des négociations débouchent sur la cession d'un terrain de 14 663 m², situé dans une zone industrielle en cours de création au sud de Saint-Brieuc, en bordure de la R N 12, sur l'itinéraire Paris-Brest.

D'après Raoul Poupard, maire, les négociations sont longues et difficiles. Les 140 000 m² sont cédés à un centime le m².

Eugène Delalande demande que le projet d'abattoir, projeté en face du terrain acquis soit déplacé, car il ne veut pas de mouches à proximité de l'usine. Ce terrain, faisant partie de la ferme de la Ville Hingant, ayant été exproprié en vue de réaliser cet abattoir, ne peut recevoir d'autre affectation, il est nécessaire d'annuler cette expropriation et d'en effectuer une nouvelle avec une autre destination.

La première autoroute de Bretagne est inaugurée le 15 juillet 1962. Elle tangente l'usine du Joint Français et assure une pénétrante digne d'un Chef-lieu. Le remblais réalisé au sud de l'usine, dans la vallée du Douvenant, permet la réalisation d'un barrage en terre d'où est installée une station de pompage d'eau brute qui est stockée dans un réservoir en béton armé, implanté à proximité des ateliers.

Les élections sont cassées en juillet 1962. La liste de Raoul Poupard est battue et c'est Antoine Mazier qui est élu. C'est un PSU (Parti Socialiste

Unifié) qui est le premier maire de gauche dans le chef-lieu. Mais les deux maires successifs adoptent les mêmes projets afin de réaliser, avec succès, les zones industrielles et les zones d'habitation qui devaient permettre un gain de population de quelques 10 000 habitants. Antoine Mazier décède prématurément et son successeur Yves Le Foll pratique la lutte de classes. Le climat positif qui règne, dans l'euphorie des progrès enregistrés, laisse place à un doute quant aux ambitions d'expansion du chef-lieu. Avec les événements de mai 1968, commence un long recul du nombre d'habitants et d'emplois...

Le montant des primes diverses s'élève à 4 560 179 francs de 1962 à 1972.

Les exonérations de patentes ont atteint en dix ans la somme de 1 200 KF.

Tous ces avantages représentent donc plus de deux millions de francs en dix années.

Le projet est confié aux architectes Emery et Mourier, de Paris IX^e. Il prévoit une surface de plancher de 11 808 m².

Le permis de construire est délivré le 9 mai 1962. Une cérémonie de pose de la première pierre se déroule le 28 mai 1962. Le 1er septembre 1962, le premier atelier est mis en service.

Le plan-masse prévoit des ateliers placés sous un même toit afin de faciliter les circulations intérieures du personnel et des produits.

L'usine comprend notamment :

- à l'ouest, les magasins de matières premières et de produits finis
- au sud, le premier hall ; avec le service médico-social
- à l'est, un bâtiment à deux étages :
- au rez-de-chaussée les vestiaires et les sanitaires
- à l'étage, les bureaux
- au nord, le quatrième hall, avec des possibilités d'extension.



La zone industrielle de Saint-Brieuc réalisée à partir de 1962

- à l'entrée, est implanté un groupe de construction comprenant le service du personnel, le poste de gardien, le logement du concierge.
- le restaurant est réalisé à l'extérieur.

Organisation générale

Ce chapitre a été rédigé après des entretiens avec des cadres de l'époque et notamment avec :

- Roland Le Loup, Ingénieur en chef de première classe de la Marine nationale, engagé par la Société LJF, en mars 1962, comme ingénieur adjoint au directeur de l'usine LJF à Saint-Brieuc. L'objectif est de contribuer, en liaison avec l'usine LJF de Bezons, au transfert progressif et à la mise en route à Saint-Brieuc des différents ateliers de Bezons dont le transfert est prévu.

Le manque total de considération de l'équipe dirigeante et de la direction générale pour l'ensemble du personnel de Saint-Brieuc, malgré les remarques faites, conduit à la grève générale, d'une durée de deux mois. Roland Le Loup a décidé d'arrêter ses fonctions, après la reprise en 1972.

- Michel Gallouët, est titulaire d'une Maîtrise de Sciences économiques et d'un Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises. Il est nommé responsable de la logistique de l'usine de Saint-Brieuc le 1^{er} février 1974, puis responsable de la gestion des stocks sur l'usine de Bezons pour la partie joints toriques, le 1^{er} décembre 1980, et responsable de l'entrepôt de Sartrouville. Enfin, responsable logistique et DRH de l'usine de Bazouges du 1^{er} juillet 1983 au 31 décembre 2005.

INAUGURATION DU 28 MAI 1962

L'An mil neuf cent soixante deux
Le vingt-huit du mois de mai il a été procédé
solennellement à la pose de la première
pierre de la nouvelle usine de Saint-Brieuc
de La Société

"Le Joint Français"

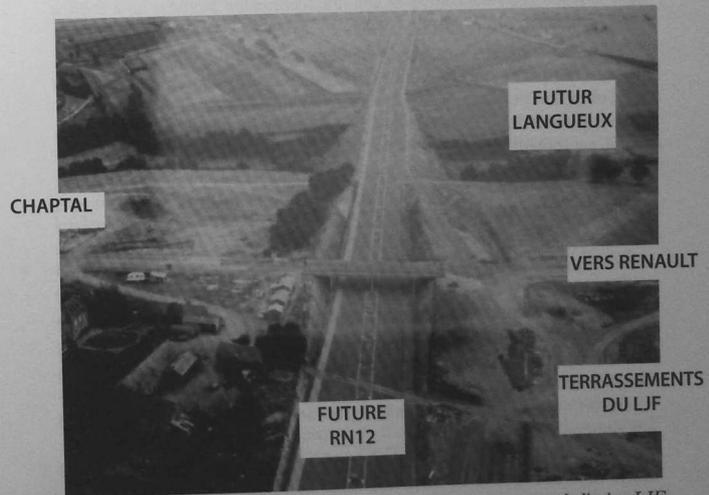
par Monsieur le Commissaire Général au Plan

Cette cérémonie s'est déroulée en présence
de M.M^{rs} Les Représentants du Département,
M.M^{rs} Les Représentants de La Ville de Saint-Brieuc,
M.M^{rs} Les Représentants de la S^{te} "Le Joint Français"
et M.M^{rs} Les Architectes et Entrepreneurs.

- | | |
|---|-----------------------|
| M ^r Masse
Commissaire Général au Plan. | } <i>Gué</i> |
| M ^r Dejean
Préfet des Côtes-du-Nord. | } <i>Sauvé</i> |
| M ^r Pleven
Président du Conseil Général des C.-du-N. | } <i>M. P. Plevin</i> |
| M ^r Cornu
Ancien Ministre Sénateur des C.-du-N. | } <i>Cornu</i> |
| M ^r Lalanne
Administrateur Directeur Général de la L.J.F. | } <i>Lalanne</i> |
| Maire Poupard.
Maire de la Ville de Saint-Brieuc. | } <i>Poupard</i> |



Pont d'Armor



Les travaux de la voie express. En bas à droite, les terrassements de l'usine LJF

• Robert Marion, ingénieur de la Compagnie industrielle de télécommunication, engagé par la Société LJF, le 1^{er} juillet 1968, dans l'usine de Bezons, puis à partir du 1^{er} février 1969, affecté dans l'usine de Saint-Brieuc, responsable du Hall 1 des produits, du magasin matières premières et des produits finis et des achats jusqu'au 31 décembre 1987.

• Joël Ribau, ingénieur du Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris, engagé par la Société LJF en juillet 1973, responsable du laboratoire de contrôles et de développement des mélanges de l'usine, jusqu'au 31 mars 1995.

L'usine est une usine d'O. S. (Ouvrier Spécialisé : ce n'est pas l'ouvrier qui est spécialisé, au contraire, l'O.S. est un ouvrier sans qualification).

La direction de l'usine est assurée directement par la direction générale à Bezons.

Un cadre assure la direction de l'usine, sous l'autorité directe du Directeur général ; sur la porte de son bureau figure cette affichette « Fonction direction ».

Au début, les personnes embauchées sont heureuses de travailler dans une usine neuve et l'annonce, à terme, de 2 000 salariés participe à l'engouement pour la ville qui prévoit 2 000 logements neufs. En fait, la population a grimpé de 10 000 habitants entre 1960 et 1969, bien vite perdus, après les événements de 1968 et de 1972.

Au 1^{er} mai 1964, l'effectif est de 300 salariés.

Les premières maladresses.

Mais le turn-over s'installe. En huit années, ce sont 3 000 personnes qui passent... Le personnel est choqué par la différence de salaires, à qualification égale, entre les personnels des usines de Bezons et de Saint-Brieuc. L'abattement salarial des jeunes femmes du groupe vérification, pour un même travail, est incompris.

La télécommande centralisée à Bezons choque et humilie tous les niveaux de la hiérarchie : ouvriers, maîtrise et cadres. Entre 1964 et 1970, ce sont trois chefs de personnel qui se succèdent à l'usine briochine.

Les matières premières dont l'usine de Saint-Brieuc a besoin sont commandées par un agent de Bezons.

De nombreux cadres de Bezons débarquent à Saint-Brieuc sans prévenir.

Lorsqu'un cadre de Bezons estime utile de changer un vieux matériel, il en commande un neuf pour son service et envoie à Saint-Brieuc le vieux. C'est le cas de vieux charriots élévateurs qui permettaient le déchargement de matériels lourds.

Aucun organigramme n'est publié pendant les dix premières années de fonctionnement de l'usine.

Dès qu'un problème se pose, par exemple une difficulté avec le caoutchouc brut, il faut faire appel à un cadre de Bezons qui, parfois plusieurs jours après, débarque entre deux trains.

Le salarié breton est très courageux, mais il n'accepte pas de mal produire.

Les méthodes de travail pour réaliser une commande sont définies dans des fiches élaborées à Bezons. Un climat de mépris et d'opposition s'installe entre les deux usines. Les cadres, aux délégations trop limitées, sont frustrés.

Un management d'un autre âge

La subordination de l'usine à la Direction générale et à l'usine de Bezons humilie et choque la dignité des briochins à tous les niveaux : ouvriers, maîtrise et cadres.

Dès que des mouvements de protestation se font jour, les cadres n'ont pas d'argument pour calmer les ardeurs.

Les cadres de l'usine briochine qui avaient pris une attitude de loyauté, sans être courtisans, à l'égard de la Direction Générale, en viennent à perdre leur estime envers cette Direction Générale. Ces cadres, écartés de toute concertation, ne peuvent collaborer pour œuvrer pour l'obtention des résultats espérés.

Lorsqu'un cadre local fait des propositions concrètes pour améliorer la productivité et qu'il se fait traiter de « nihiliste » par la Direction générale, le fossé se creuse.

Les syndicats

Dès l'ouverture de l'usine, les différentes catégories de personnels ont souhaité adhérer à un syndicat, notamment afin que les personnels de la nouvelle usine de Saint-Brieuc soient traités dans les mêmes conditions que ceux de Bezons.

L'usine était constituée principalement d'O.S. La maîtrise provenait principalement des O.S. Il était donc normal que les responsables syndicaux soient choisis parmi cette maîtrise. La fusion des hiérarchies professionnelles et syndicales furent source de nombreuses difficultés. Précisons que deux agents de maîtrise ont été transférés de l'usine de Bezons à celle de Saint-Brieuc.

Un protocole est signé par quatre syndicats (CGC, FO, CGT et CFDT) *Cf page 34 copie de l'original* le 18 juin 1968 sous réserve d'une reprise du travail le lendemain. Il porte sur les salaires, les horaires, la liberté syndicale et divers sujets importants. Ce document est signé également par trois secrétaires des Unions départementales. Deux d'entre eux sont adhérents du Parti Socialiste (l'un est partisan de la lutte de classes, pas l'autre ; tous deux seront élus membres du Conseil municipal de Saint-Brieuc) et un du Parti Communiste. Le rôle négatif de la politique est à l'origine de la réduction des effectifs (alors qu'il était prévu dès 1962 un effectif de 1 500 emplois, il y en a moins de 500 début 2014). Après les événements de 1972, la CGE a estimé qu'il ne fallait pas dépasser 500 salariés, compte tenu de l'ambiance locale et de l'insuffisance d'environnement.

Le 20 novembre 1968, un protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical est signé par trois syndicats : CGT, CFDT et CGC *Cf page 39*.

Le 20 mars 1969, une motion est signée des huit cadres adhérents à la CGC prenant acte des divergences de vues entre le personnel et la Direction générale et s'inquiétant de l'ambiance existant dans l'usine.

PROTOCOLE DU 18 JUIN 1968

LE JOINT FRANÇAIS
Usine de SAINT-BRIEUC

le 18 Juin 1968

PROTOCOLE D'ACCORD

Ce protocole d'accord est établi entre la Direction Générale du JOINT FRANÇAIS représentée par :

- Monsieur FOURT, Directeur Attaché à la Direction Générale,
- Monsieur EVE, Directeur de l'usine de SAINT-BRIEUC,

et.

- Monsieur Marcel BARON, Représentant mandaté du Syndicat F.O. pour l'usine du Joint Français St.Brieuc,
- Monsieur Roland LELOUP, mandaté C.G.C.,
- Monsieur Roger RAINEVAL, Représentant mandaté du Syndicat C.G.T. pour l'usine du Joint Français St.Brieuc,
- Monsieur Jacques REBOURS, Représentant mandaté du syndicat C.F.D.T. pour l'usine du Joint Français St.Brieuc,

ces personnes étant mandatées par les syndicats et agissant en l'absence du Comité d'Etablissement dont les Membres ont donné leur démission.

Ce protocole a été soumis au personnel et approuvé par lui.

Il est valable dans la mesure où le travail sera repris dans l'usine de SAINT-BRIEUC le Mercredi 19 Juin 1968 aux heures normales et sera repris d'une façon durable.

Il a donc été convenu ce qui suit :

1 - Majoration des salaires et appointements -

a) Personnel horaire -

Les salaires actuellement en vigueur seront augmentés de :

- O F, 21 à partir du 1er Juin 1968
- O F, 15 à partir du 1er Octobre 1968

pour le personnel travaillant sur machine (mélangeurs, presses caoutchouc et Adiant, boudineuses et machines d'usinage mécanique de caoutchouc) et pour le personnel d'entretien,

et de :

- O F, 15 à partir du 1er Juin 1968
- O F, 11 à partir du 1er Octobre 1968

pour le reste du personnel horaire.

La valeur du SMIG ayant été portée à 3 francs de l'heure à partir du 1er Juin 1968, un certain nombre de Membres du Personnel dont les salaires étaient auparavant différenciés se trouveraient avoir le même salaire de 3 francs. La Direction de l'usine rétablira entre ces membres du personnel et ceux ayant des salaires voisins une certaine hiérarchie dans la limite d'une augmentation mensuelle des charges salariales de 1500 F. par mois pour l'horaire normal de travail des intéressés.

Le personnel présent le 1er Juin et payé au SMIG recevra au 1er Octobre une augmentation de 3% soit un salaire horaire de 3,09 Francs (taux réalisé).

b) Personnel mensuel -

Les appointements en vigueur au 31 Décembre 1967 seront augmentés selon les pourcentages ci-après au 1er Juin et au 1er Octobre 1968, qui s'ajoutent aux augmentations obtenues jusqu'au 31 Mai 1968.

Les bases servant à calculer tous les pourcentages d'augmentation du tableau suivant sont les appointements au 31.12.67

Augmentations entre le 31.12.67 et le 31.5.68	Augmentation partielle		Total de l'augmentation s'ajoutant à celle obtenue entre le 31.12.67 et le 31/5/68
	au 1/6/68	au 1/10/68	

0% à 0,99%	7%	3%	10%
1% à 1,99%	7%	3%	10%
2% à 2,99%	7%	3%	10%
3% à 3,99%	7%	3%	10%
4% à 4,99%	6%	3%	9%
5% à 5,99%	3%	3%	6%
6% à 6,99%	3%	3%	6%
7% à 7,99%	3%	3%	6%
8% à 8,99%	3%	3%	6%

et ainsi de suite pour les pourcentages supérieurs acquis au 31 Mai 1968.

.../..

Les appointements du personnel ayant un coefficient inférieur à 259, entré dans la Société entre le 1er Janvier et le 31 Mai 1968, seront majorés d'un pourcentage proportionnel à son temps de présence sur la base de 0,6% par mois.

Une nouvelle hausse de 3% sur la base des appointements de confirmation sera effectuée le 1er Octobre.

Pour le personnel entré entre le 1er Juin et le 30 Septembre, l'augmentation sera de 3%.

c) Personnel horaire et mensuel

Les augmentations ci-dessus ne préjugent pas des majorations qui pourraient, selon les possibilités du moment, intervenir en fonction du mérite du personnel au 1er Janvier 1969.

2 - Avance au personnel

Une avance, dans la limite de 200 Francs, sera versée aux membres du personnel ayant repris le travail et qui en exprimeront le désir, ceci deux jours ouvrables après la reprise du travail.

Cette avance sera remboursable par huitième sur les huit quinzaines allant du 19 Août au 9 Décembre 1968.

Pour toute personne quittant l'entreprise avant la paie de la quinzaine se terminant le 8 Décembre, le solde non encore remboursé de l'avance sera retenu sur la dernière paie.

Malgré le principe d'avances retenu par le personnel au lieu du principe de récupération, une des deux journées fériées de la période d'arrêt de travail sera payée intégralement à la prochaine paie complète et ne sera pas remboursée.

3 - Réduction d'horaires

Une demi-heure avant le 31 Décembre 1968 : Compensation à 66% du salaire correspondant au tarif de l'heure supplémentaire.

4 - Liberté syndicale

Un local adapté sera mis à disposition pour les réunions syndicales des différents syndicats en dehors des heures de travail, et suivant un programme d'occupation des lieux établi entre les différents syndicats.

Des informations ou convocations pourront être apposées sur un tableau d'affichage à l'intérieur de l'usine.

.../..

5 - Formation professionnelle

Un accord a été donné aux diverses demandes formulées, et notamment augmenter la fréquence des cours de formation professionnelle et permettre au personnel travaillant en équipe de participer à cette formation.

6 - Coefficients hiérarchiques

Une vérification de la concordance entre la classification actuelle du personnel et les coefficients hiérarchiques correspondant aux emplois occupés sera entreprise, à dater du mois de Septembre pour être terminée le 31 Mars 1969, en collaboration, selon leurs compétences propres, avec le Comité d'Etablissement et avec les Délégués du Personnel.

7 - Révision des Bonis et primes

Ce sujet est pris en considération et le Comité d'Etablissement sera consulté sur les projets de modification. L'objectif est que l'essentiel du travail soit terminé le 30 Juin 1969.

8 - Prime bénévole de fin d'année

Cette prime conserve son caractère. Le Comité d'Etablissement pourra intervenir dans l'examen des critères d'application.

9 - Prime de travaux sales et insalubres

Une compensation sera définie pour l'acquisition et le nettoyage des vêtements. La définition des critères de travaux sales et insalubres sera effectuée dans un avenir proche.

10 - Avantages des mensuels à accorder aux horaires

Tous les jours fériés seront payés, aux conditions requises par la Convention Collective.

L'effort en matière de mensualisation sera poursuivi.

.../..

11 - Service du personnel et Service Social -

Un contrôle de la bonne marche de ces services va être entrepris, la Direction Générale s'entourant de toutes les informations possibles auparavant.

12 - Refonte du Règlement intérieur -

Le Comité d'Etablissement pourra faire des suggestions à l'occasion des discussions visant au règlement intérieur.

. Pour les Syndicats :

- Monsieur Marcel BARO - F.O. :
- Monsieur Roland LELOUP - C.G.C. :
- Monsieur Roger RAINEVAL - C.G.T. :
- Monsieur Jacques REBOURS - C.F.D.T. :

. Pour la Direction Générale :

- Monsieur EVEN :
- Monsieur FOURT :

. Pour les Secrétaires des Unions Départementales appelés en consultation par M. BARON, M. RAINEVAL, M. REBOURS, avec l'accord des Représentants de la Direction Générale du JOINT FRANÇAIS,

- Monsieur LE FAUCHEUR - C.F.D.T. :
- Monsieur YUSTE - C.G.T. :
- Monsieur MAHEO - F.O. :

PROTOCOLE DU 20 NOVEMBRE 1968

LE JOINT FRANÇAIS

Etsite de Saint-Brieuc

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

D'un commun accord entre la Direction Générale et les représentants des organisations syndicales, l'exercice du droit syndical dans l'entreprise sera assuré dans les conditions suivantes :

- 1 La Direction reconnaît un délégué syndical, mandaté par chaque syndicat représentatif dans l'entreprise.
Un crédit d'heures mensuel de 15 heures est accordé à chaque délégué nommément désigné ; toutefois, en cas d'impossibilité pour ce délégué d'exercer son activité, il est admis que le suppléant puisse se substituer au délégué mandaté.
- 2 La collecte des cotisations pourra avoir lieu, en dehors des temps de travail, à l'intérieur de l'entreprise dans les lieux ci-après :
 - Réfectoire,
 - Parking et garages à bicyclettes,
 - Vestiaires,
 - Cours, à l'exception de la zone d'accès au bâtiment principal de l'usine (cette zone exclue figure sur le plan joint).
- 3 La diffusion de la presse syndicale et de tracts syndicaux est admise dans l'entreprise dans les mêmes lieux que précisé au paragraphe 2 pour la collecte des cotisations, sous réserve que cette diffusion soit effectuée en dehors des heures de travail.

- 4 Pourront être affichées, dans des panneaux réservés à cet effet (installés aux endroits indiqués sur le plan joint), les communications syndicales dans le but de permettre une information effective des travailleurs dans le domaine syndical et professionnel, étant précisé que le délégué syndical doit remettre, simultanément, une copie de ces communications à la Direction. Cette communication s'étendra, dans toute la mesure du possible, aux extraits de presse.
- 5 Il est mis, à la disposition des sections syndicales, pour l'exercice normal de leurs activités, un local équipé à l'exclusion d'une ligne téléphonique aux frais de l'entreprise.
- 6 Les sections syndicales pourront réunir leurs adhérents une fois par mois, en dehors des temps de travail, dans le réfectoire. Ces réunions ne pourront avoir lieu que le dimanche, en raison de l'occupation pendant toute la semaine de ce local pour les repas du personnel.
- 7 Des congés d'éducation syndicale pourront être accordés. Ces congés ne seront pas décomptés comme jours d'absence pour le calcul de la prime bénévole de fin d'année.

SAINT-BRIEUC, le 20 Novembre 1968

Pour la C.G.T. - M. RAINEVAL
" " C.F.D.T. - M. HERVE
" " C.G.C. - M. LERLOUP
" " DIRECTION du JOINT FRANÇAIS : M. FOURT

LETTRE DES CADRES DU 9 OCTOBRE 1969

Le 9 Octobre 1969,

Les Cadres du Joint-Français Saint-Brieuc
à Monsieur le Directeur Général
pour information:
Monsieur DUBART
Monsieur FOURT

Ces quelques lignes ne veulent être une requête des cadres à la DG. Il y est surtout fait mention de principes d'équité et de justice. Les Cadres LTF/3 en sont arrivés à cette rédaction en ne voulant pas de proche en proche tomber dans un comportement apathique devant la succession des événements sociaux depuis 18 mois.

Les motivations énumérées ci dessous dessinent aussi la trame du malaise qui nous envahit et nous déçoit.

Après l'éternement devant certains comportements de la DG envers les Cadres, la surprise devant certaines décisions les concernant, la différence de traitements envers plusieurs d'entre eux, l'oubli de leur conduite durant les 18 derniers mois, la demande qu'on leur a faite d'évoluer dans le sens des relations sociales avec les syndicats ouvriers, les railleries de ces derniers sur la façon dont les Cadres sont oubliés par la DG, leur sentiment global est celui de l'amertume naissante, d'être éclipés, négligés, oubliés tour à tour et suivant les circonstances, bien que les Cadres aient exprimé oralement déjà en quelques occasions leurs sentiments.

Les Cadres se pensaient les collaborateurs à part entière de la SG et de leur entreprise, se voulaient les artisans de la réussite.

N'ont-ils pas donné, TOUS, la preuve de leur coopération à certains moments de crise, n'hésitant pas à marquer immédiatement leur décision en abandonnant des tâches qui n'étaient pas les leurs, et sur lesquelles ils n'ont jamais eu d'écho.

Alors que l'opinion affirme qu'il faut être révolté pour être considéré que toutes les conquêtes sociales ou professionnelles se font par la force (chaque démonstration ouvrière au LTF a payé) les Cadres unis avaient par conviction, choisi la résolution des problèmes en coopération avec la DG.

Et nous a-t'on pas dit à la radio-télé, au LJF, qu'au Japon tout le personnel avait le souci de l'intérêt et de la réussite de SCE (entreprise), est-ce favoriser la croissance de ce sentiment que de négliger cette partie du personnel qui y croit, alors que l'autre œuvre sur un autre plan et réussit.

La dernière décision de la DG d'écartier les Cadres de l'augmentation générale de 2,5% les laissent surpris, victimes d'un choix injuste. Les formations syndicales ouvrières l'ont d'ailleurs fait remarquer.

Les promesses consécutives à un changement de système de prime, par compensation équivalente sur le salaire n'ont pas été tenues pour tous les Cadres. Cette prime dite bénévole depuis tant d'années était devenue une coutume, a été modifiée unilatéralement. Il en est résulté une compensation très partielle par les sommes allouées, et par les Cadres concernés.

Les Cadres étonnés, déçus, agacés, inquiets, en viennent à se poser le problème de leur attitude future.

Le décrochement entre les salaires de SB et B augmente pour les horaires, se confirme pour les mensuels, et existe pour les Cadres. Ce décrochement atteint des sommes non négligeables dans certains cas, et laisse là encore un sentiment d'arbitraire et d'injustice.

Les avantages des Cadres des entreprises de province semblent être ignorés au LJF/SB (en nature, logement, primes diverses, 13^e mois.)

Les difficultés rencontrées à SB par les Cadres dans leur travail, à cause de l'absence de certains services sur place, de la difficulté de connaître les vrais responsables, (ceux qui décident), du délai des décisions, de la supériorité dans l'esprit de tout correspondant de B. à SB, de la charge et de l'emploi du travail des Cadres à SB, qui échappe complètement à la DG, ne contribuent pas à créer une bonne ambiance de travail.

Etre visités, critiqués, parfois déçus, rarement protégés, apparaît depuis deux ans comme un cheminement de pensées habituel de la DG envers les Cadres. Ceux qui sollicitent d'être considérés comme des collaborateurs de la DG au sens complet du terme. Les Cadres n'ont pas encore perdu l'esprit d'action dans le sens de l'entreprise et attendent de la DG un examen de ses relations avec eux mêmes.

Toutes ces lignes ont le reflet de la tristesse des Cadres devant le déroulement des décisions prises à leur encontre, le contexte actuel et les incidents futurs qu'il y aura certainement, appelé d'une façon inductible un examen des faits. La suite et la manière dont on traite les Cadres depuis deux ans ne permet plus à ces derniers d'éluder toujours, de détourner les questions, d'empêcher de réfléchir et de construire leur ligne d'action future.

Nous voulons poursuivre notre effort de coopération avec la DG et sentir qu'il est estimé à sa juste valeur.

Voulez vous bien nous exprimer:

- Quels sont les mesures ou actes que vous envisagez dans le cadre exposé ci dessus?
- Quels sont les projets ou lignes futures qui pourraient inspirer les relations DG/Cadres.
- Quelles sont les réactions immédiates que vous pourriez décider sur les problèmes concrets cités.

Nous espérons connaître vos réflexions et décisions dans un proche avenir.

Nous vous en remercions.

Signés:

Messieurs Brignon
Lardic
Leloup
Leroux
Marion
Saladin
Thomas
...mpère

Le 9 octobre 1969, les huit cadres de l'usine adressent un courrier au Directeur général concernant le malaise existant, la surprise devant certaines décisions et l'amertume naissante. L'absence de services sur place est évoquée. La conclusion est alarmante : « Être visités, critiqués, parfois désavoués, rarement protégés, apparaît depuis deux ans comme un cheminement de pensée habituel de la Direction générale envers les cadres » Cf page 41.

La grève est comme une manifestation d'un ras le bol, un exutoire social.

Depuis de nombreuses années, l'ambiance est morose dans l'usine de Saint-Brieuc. Les cadres n'ont pas d'attribution complète et le fonctionnement de l'usine est trop tributaire de l'usine-mère de Bezons. Les salariés de Saint-Brieuc ont le sentiment d'être pris pour des « ploucs ».

En mars 1972, les salaires horaires sont inférieurs à l'usine de Saint-Brieuc par rapport à ceux de l'usine de Bezons (pour les OS 1 de 4,13 contre 4,32 – pour les Ouvriers professionnels OP3 de 5,37 contre 6,12). Ils sont nettement inférieurs à ceux de la principale usine locale de Chaffoteaux et Maury (5,89 pour les OS 1 et 8, 21 pour les OP 3). Un OS gagne environ 800 francs par mois pour 47 heures et demie de travail par semaine.

Après mai 1968, les syndicats s'organisent, notamment dans les usines importantes : Chaffoteaux et Maury (1 500 salariés), Sambre et Meuse (700), Chalos (320). La municipalité, à majorité PSU, favorise l'esprit revendicatif.

La grève de 1972

Retraçons l'évolution du conflit :

- 14 février 1972 : les syndicats adressent au Directeur général à Bezons, par lettre recommandée, une liste de revendications dont une augmentation de salaire horaire de 70 centimes,
- 23 février : le directeur local, sans pouvoir, réunit les délégués du personnel, sans aucune proposition. C'est le début de débrayages,
- 25 février : un premier meeting est organisé devant les portes de l'usine,
- 2 mars : un nouveau meeting, avec les secrétaires des unions départementales,
- 4 mars : la maîtrise adresse à la direction une lettre recommandée proposant un calendrier,
- 7 mars : meeting d'union,
- 10 mars : réponse floue du Directeur général. La grève illimitée est décidée par un vote à bulletins secrets : 504 voix pour, 196 contre,
- 13 mars : occupation de l'usine,
- 14 mars : dialogue de sourds. La municipalité briochine prend position contre une intervention policière,
- 15 mars : la Société du Joint Français saisit le Tribunal des référés, qui décide que tous ceux qui occupent doivent être expulsés au besoin par la force afin que soit assurée la liberté du travail,

- 16 mars : la direction demande et obtient l'usage de la force,
 - 17 mars : les gendarmes occupent l'usine. Le Conseil municipal de Saint-Brieuc élève une protestation énergique,
 - 5 avril : réunion à la Direction départementale du travail. Les CRS libèrent les directeurs,
 - 11 avril : la direction adresse une lettre à tout le personnel,
 - 15 avril : le Comité directeur du CELIB reçoit une délégation de grévistes et vote une motion favorable à la reprise des négociations,
 - la Direction de Bezons adresse un communiqué défendant sa position
 - 18 avril : manifestation à Saint-Brieuc qui regroupe 10 000 personnes,
 - 5 mai : reprise des négociations,
 - 6 mai : rédaction d'un protocole d'accord, augmentation de 0,45 f en mai et de 0,20 f en octobre
 - 8 mai : sur 825 votants 641 oui et 191 non.
- Pendant toute la durée de la grève, la Direction générale n'a jamais contacté, ni informé, les cadres de Saint-Brieuc. Elle est restée muette pendant deux mois.

Le dénouement

Il faut que ce soit un soir, vers 23 heures, que le Préfet appelle Roland Le Loup pour lui demander d'aller rencontrer les délégués afin de connaître à quelles conditions ils pourraient reprendre le travail. deux heures et demi après, le résultat lui est transmis. Le Préfet remercie le cadre et lui précise : « Leurs 70 centimes l'heure, ils les auront demain matin, ça a assez duré. C'est inimaginable de laisser pourrir ce conflit sans agir. » Le lendemain matin, ils obtiennent 65 centimes.

Pratiquement tous les témoins que nous avons rencontrés sont unanimes : si l'usine avait été équilibrée, avec un directeur local, assisté de cadres et de maîtrise ayant la plénitude de leurs attributions, la grève n'aurait pas été déclenchée.

Les réflexions d'après crise.

Le climat ne se serait pas alourdi et la durée de la grève aurait été limitée :

- si la municipalité avait servi d'intermédiaire pour faciliter la recherche d'une solution,

- et si tous les délégués syndicaux avaient eu un seul but : l'intérêt des salariés, qu'ils défendent bien sûr, mais avec le souci de maintenir un climat propice au développement de l'usine.

Le rôle des élus doit être dicté par l'intérêt général et non pas par des considérations partisans. Le climat délétère de mai 1968 s'est poursuivi pendant de nombreuses années et est responsable de la trop longue durée de la grève.

Le refus de la Direction générale de donner à l'usine neuve de Saint-Brieuc tous les éléments lui permettant une gestion locale complète, non

tributaire de la maison-mère de Bezons, a amplifié l'insatisfaction des cadres, trop soumis à des vexations permanentes. Ce climat de méfiance, très préjudiciable au fonctionnement normal de l'usine, a favorisé l'insatisfaction du personnel et de la maîtrise.

La surenchère de responsables syndicaux qui ont d'abord des ambitions politiques n'a pas permis aux syndicalistes sincères de jouer leur rôle modérateur, car il leur fut impossible de défendre « leur usine ».

Ce sont ces éléments qui sont à la base du drame du chef-lieu départemental :

- l'usine du Joint Français a moins de 500 salariés en 2014, alors qu'elle devait atteindre 1 500,
- toutes les usines locales ont souffert. Chaffoteaux et Chalos ont disparu, ainsi que leurs nombreux sous-traitants locaux : fabricants de moules, réparateurs, fournisseurs divers...
- il semble improbable que des implantations importantes d'usines neuves se fassent.
- la ville de Saint-Brieuc qui avait gagné 10 000 habitants entre 1960 et 1969 les a perdus...

la surenchère idéologique.

Au Joint Français, les ouvriers bretons, livre de Michel Phlipponeau

Les Presses Universitaires de Bretagne éditent en 1972 ce livre quelques semaines après la fin de la grève. L'auteur, professeur de géographie, membre actif du CELIB, avait publié en 1956 un « inventaire des possibilités industrielles en Bretagne ».

Mais après son engagement politique socialiste, il quitte le CELIB. Ce livre décrit les événements de la longue grève, en défendant la thèse selon laquelle seule une majorité socialiste pourrait faire évoluer la condition ouvrière, lorsque la Bretagne sera dotée d'institutions régionales. C'est la fin de l'union sacrée de tous les acteurs économiques qui ont marqué le rôle essentiel du CELIB.

La Direction générale du Joint Français a publié des notes d'information relative à ce livre, que nous résumons :

- Michel Phlipponeau est un militant CFDT breton,
- Ses renseignements sont présentés la plupart du temps de façon tendancieuse ou tronquées,

Quelques points de détails :

- l'usine de LJF est une « usine pirate » (page 7),
- le seul but de LJF était « d'exploiter au maximum la main d'œuvre bretonne bon marché et docile » (p 9)
- l'usine du Joint était l'usine aux 1000 smigards » p 12, (alors que l'ouvrier le moins payé était très au-dessus du SMIG)

• l'usine du Joint à Saint-Brieuc a toujours été considérée comme une usine annexe

- « les activités nobles restaient à Paris » p 30,
- « l'usine du Joint n'avait aucune autonomie de décision » p 30,
- « l'évacuation de l'usine par les gendarmes a été demandée par la Direction (p 58). La Direction a obtenu un jugement en référé, mais c'est le Préfet qui a pris la décision de le faire exécuter.

• Cette grève a fait apparaître au grand jour « le mécanisme de l'exploitation des travailleurs bretons par un grand trust » (page 121)

Le Directeur général conclut : « Nous sommes persuadés que les agents du Joint Français ne permettront pas que la Société devienne un champ clos politique qui ne peut que nuire à la clientèle, à la Société et aux personnels qui la servent. »

L'après-grève et ses conséquences

Le Directeur général de la CGE souhaite confier à un directeur aux attributions élargies l'usine de Saint-Brieuc. Il souhaite qu'il soit originaire de la région et qu'il connaisse le monde syndical. Georges Pébereau prend contact avec François Lépine avec lequel, pendant deux années en 1966 et 1967, il était Chargé de mission dans deux Cabinets du Ministre de l'Équipement Edgard Pisani. L'ingénieur des Ponts et Chaussées est alors Directeur de l'Équipement du Lot depuis trois années. Le 9 juin 1972, le Directeur de LJF propose un contrat à l'intéressé qui participe à plusieurs stages dans l'usine de Bezons et dans la Région parisienne.

Précisons que François Lépine a été nommé en avril 1954 au service des Ponts et Chaussées des Côtes-du-Nord :

- chef de la subdivision des études et travaux des ouvrages d'art du département,
- puis, début 1960, chef de la subdivision de Saint-Brieuc Midi, où il a notamment étudié et dirigé les travaux des deux zones industrielles de l'agglomération, la zone d'habitation, la voie rocade d'accès au Chef-lieu, le Pont d'Armor...
- puis en 1966 et 1967, chargé de mission auprès du Ministre de l'Équipement,
- en juin 1967, Directeur du service Urbanisme opérationnel et de la construction, dans les Côtes d'Armor.

"LE JOINT FRANÇAIS"

DG 72/276 28/9 72

NOTE de SERVICE

Monsieur François LEPINE est nommé Directeur de l'usine de Saint-Brieuc à dater du 1er octobre 1972.

Sille

Alain WILK
Président Directeur Général

M. François LEPINE, nouveau directeur du « Joint Français »



M. François LEPINE : une mission délicate.

O. F 7 octobre 1972

M. Lépine remplace M. Donnat à la tête de l'usine briochine du « Joint Français » depuis le 1^{er} octobre

Le Télégramme du 7 octobre 1972

Directeur du service urbanisme et construction des Côtes-du-Nord, M. François Lépine avait quitté Saint-Brieuc, en juillet 1969, pour prendre la direction départementale de l'Équipement dans le Lot. Il est revenu à Saint-Brieuc, où il a été nommé, à compter du 1^{er} octobre, directeur de l'usine du « Joint Français ».

M. Lépine succède à M. Donnat, appelé au siège de la S.U.T.E. (Société d'usinage des tubes électriques), qui fait également partie du groupe de la C.G.E.

Par suite de récents embauches, les effectifs de l'usine de Saint-Brieuc s'élevaient actuellement à neuf cent soixante-dix personnes.

7 octobre 1972

L'éclairage du plateau central et de la zone industrielle



Nous avons dit hier que la municipalité et des personnalités briochines intéressées s'étaient réunies jeudi soir, avenue Cornaille, dans une salle industrielle, et rue de Goué pour étudier le nouvel éclairage public. Voici un groupe de personnalités écoutant les explications données sur les lieux par M. Lépine, ingénieur des Ponts et Chaussées.

O. F. du 15 juin 1963 : dix ans plus tôt F. Lépine dirigeait les travaux des zones d'habitations et industrielles, projetait et dirigeait les chantiers de 5 ouvrages d'art, ainsi que le pont d'Armor.

Le nouvel éclairage de l'avenue Cornaille et de la zone industrielle

Jeudi soir, les passants étaient intrigués de voir près des feux, avenue Cornaille, un certain nombre de voitures bien rangées sur le côté droit de la chaussée.

Il s'agissait d'un rassemblement d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, E.D.P., M.R.L. de la S.E.M.A.B. autour du maire, des adjoints et des représentants des services techniques de la ville.

Ces personnalités étudiaient le nouvel éclairage prévu avenue Cornaille, sur la Rocade et sur la zone industrielle, puis dans la rue du Couédic.

M. Lépine, ingénieur des Ponts et Chaussées, et l'installateur des candélabres ont fourni aux représentants de la ville, du département et des services chargés de l'embalement des renseignements concernant le projet d'éclairage.

COMPTOIR GENERAL couleurs et...
Saint-Brieuc



Des relations positives et constructives sont établies avec les organisations syndicales. Un protocole d'accord était signé, le 11 juillet 1975, par les quatre syndicats pour concrétiser les diverses évolutions négociées.

Fin septembre 1975, l'effectif de l'usine est de 912 agents :

- 12 cadres,
- 152 collaborateurs : employés, agents de maîtrise et techniciens
- 748 agents de fabrication.



Le sport, pour renouer le dialogue et l'esprit collectif.

Ce chapitre a été rédigé après des entretiens avec des participants de l'époque et notamment avec Michel Moy, membre du Comité d'établissement. Il a été engagé par la Société LJF en 1968. Il a été agent de maîtrise, gestionnaire de la sous-traitance. Il prend sa retraite en 2008, après 40 années de présence dans l'usine.



Beaucoup de salariés sont sortis meurtris de la grève de 1972 pendant laquelle des abus ont été commis et un besoin d'équilibre se fait sentir. Des activités sportives vont faciliter la création d'un esprit d'équipe du Joint. Diverses actions sont créées :

- dans l'immense pelouse, un terrain de football est tracé. L'équipe du Joint peut s'y entraîner,
- des entraînements collectifs de course à pied sont organisés. Aux Foulées briochines, plus de cent participants du Joint sont engagés,
- dans le hall 1, des cours de gymnastique de détente sont organisés par une professeur bénévole, Charlotte Catros.

Une association sportive est créée. François Lépine est Président, Michel Moy, secrétaire, Petit secrétaire adjoint, Le Roy trésorier et Michel Salaun trésorier adjoint.

Sont pratiqués le football, le volley ball, le ping-pong, le cyclo tourisme, les boules bretonnes, la pêche en mer et le tennis.

La coupe de l'entreprise la plus sportive de Bretagne est attribuée à l'Association sportive Le Joint Français de 1973 à 1976. Les salariés de l'usine redeviennent fiers de leurs couleurs.



Le directeur avec Charlotte Catros, prof de gym bénévole et Mlle Toyer Chef Atelier 1

Vers une relance du sport corporatif au Joint Français



En compagnie de M. Lepine, directeur, MM. Moy et Pellé, les secrétaires des Sports et Loisirs, nous montront le terrain qui vient d'être défriché et où seront implantés une aire de basket-volley et un terrain d'entraînement de football.

« Équipes du Joint-Français recherchent matches amicaux en volley, tennis de table... »

Il ne s'agit pas d'un appel d'offres, simplement d'une action corporative qui cherche à s'étendre et qui au travers de compétitions amicales, espère faire du prosélytisme parmi le personnel.

Certes le sport corporatif n'est pas une innovation à l'usine du Joint-Français. Dès cet établissement possédait une équipe de football disputant régulièrement le championnat du samedi après-midi. Une seconde formation a vu le jour cette saison. Sans doute trop tardivement pour participer à un championnat régulier, mais les réserves (un tirage qui l'on cherche de plus en plus à bannir dans les clubs) ont la chance, étant donné le nombre important de clubs affiliés, de pouvoir disputer une rencontre tous les samedis face à l'équipe exempte du groupe.

Dans cette usine qui emploie pas de 1.000 personnes, les footballers étant sur le plan corporatif les mieux servis. D'autant que prochainement, ils pourront bénéficier d'un terrain d'entraînement qui souhaitons, serait en mesure, par la suite, d'être homologué.

Mais l'établissement connaît presque les deux-tiers de l'après-

O.F du 15 décembre 1972

Gymnastique à l'atelier ou le Joint Français à l'heure japonaise...

Le Joint Français qui était déjà l'entreprise la plus sportive de Saint-Brieuc, voit une nouvelle « discipline » se développer sur les lieux mêmes du travail. Soucieux de la santé de son personnel, le directeur, M. Lepine, aide en cela par le service départemental de la Jeunesse et des Sports, à favoriser au maximum la gymnastique de pause dans l'un des ateliers de l'usine.

En quoi consiste-t-elle ? Pendant une dizaine de minutes, les ouvrières intéressées, toutes volontaires, exécutent, au cours de leur travail au moment où le fatigue commence à se faire sentir, des mouvements simples et médicamenteux étudiés pour combattre la fatigue et calmer les nerfs.



Mlle Prigent montrant, à l'atelier, un mouvement de formation.

Ces mouvements sont montrés par des animatrices qui sont elles-mêmes des ouvrières, formées « sur le tas » par M. Catros, professeur d'E.P. à la Jeunesse et aux Sports (c'est le cas de Mmes Le Menor et Le Bont) ou ayant suivi un stage de formation à l'EN.S.E.P. de Charente-Malabry, c'est le cas de Mlle Prigent.

Pour l'instant, l'expérience ne touche qu'un seul atelier, mais elle sera sans doute étendue ultérieurement à l'ensemble de l'usine. La participation est en effet très bonne et les ouvrières se déclarent enthousiastes de l'expérience, une expérience qui mérite d'être tentée dans d'autres entreprises.

Saint-Brieuc magazine du 20 février 1975

Le principal inspirateur du sport corporatif au Joint Français est M. François Lepine, directeur de l'usine et président de l'association sportive.

Avant pratiqué le football, l'athlétisme alors qu'il était en pleine forme de ses 20 ans, M. Lepine est devenu un sportif convaincu qui aime encore l'exemple à l'occasion. C'est ainsi que lors de tournées dans les équipes, que ce soit en football ou volley, il pratique assidûment le tennis est un plongeur sous-marin émérite. Dans les cross corporatifs, sa présence est toujours remarquée comme dans les « Poulces bricoches » ou dans le cross du « Figaro » où le Joint Français est toujours représenté.

L'exemple est donc donné par le président-directeur dont le deuxième grand mérite est qu'il a su insuffler la foi à une équipe de dirigeants (chacun dans sa discipline), dévoués, compétents et conscients de leurs responsabilités.

Cette structure est étonnamment stable, les ouvriers et ouvrières (car n'oublions pas que la gent féminine est majoritaire au Joint Français) pratiquent le sport de leur choix dans une des nombreuses disciplines :



Des mouvements médicamenteux étudiés. (Photo de La Télégramme).

SAINT-BRIEUC CÔTE D'ARMOR SAINT-

CORPO-SPORTS AU JOINT FRANÇAIS

le sport fait partie intégrante de la vie de l'usine.

AVEC un directeur, M. François Lepine, qui pratique le football au Stade Briochin, l'athlétisme à l'annexe laïque, qui est un arbitre de boxe, qui est le supporter numéro un des couleurs des équipes du Joint Français, il est facile de comprendre la vitalité du sport au sein de l'établissement.

« Le sport doit faire partie intégrante de la vie de l'usine » nous a dit M. Lepine, qui se défend tout de même de faire « du paternalisme ».

LE COMITÉ DE DIRECTION DU SPORT AU JOINT

M. Lepine est le président, M. Pierre Mide-président, M. Moy, secrétaire, capitaine de l'équipe A. M. Pellé, secrétaire adjoint. Les finances sont l'affaire de M. Le Roy, trésorier et M. Salau est trésorier adjoint.

LES DIVERSES ACTIVITÉS

Le football bien sûr : depuis cette saison, deux équipes ont été créées, l'une opère en première division et l'équipe B en seconde division.

Le tennis : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le cyclisme : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le ping-pong : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le badminton : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le tennis de table : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le volley-ball : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le basketball : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le judo : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le karaté : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le taekwondo : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le judo-judo : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le judo-judo : deux équipes, une masculine, une féminine disputent le championnat P.F.C.T. de la région briochine.

Le Télégramme

CORPO-SPORTS

Le Joint Français
entreprise la plus sportive
de l'Ouest pour 75-76



SAINT-BRIEUC. - M. Badault, préfet des Côtes-du-Nord, a remis la coupe de l'Académie de Rennes au titre d'entreprise la plus sportive à M. Moy, secrétaire de l'Association sportive du Joint Français. Cette remise du trophée a eu lieu en présence de MM. Martin, directeur régional du service de la Jeunesse et des sports; Jonquet, directeur départemental; Tocqué, inspecteur; Lépine, directeur de l'usine et des sportifs masculins et féminins du Joint Français.

Le Télégramme
du 25 juin 1975



La section cyclo de l'usine.



L'équipe de foot LJF en déplacement. À gauche Louis Mebeust, membre du CE, qui a créé une coopérative sociale d'acabats qui a eu du succès auprès des employés de l'usine.



Les équipes de foot A et B de l'usine en 1975
1^{er} rang de gauche à droite l'équipe A : Gaubert, Josselin, Broudic, Allain, Lebret, Selbert, Pincemin, le capitaine Michel Moy, Focon, Catros, Ferga, Joël Ribau, futur Président, Delamotte. Puis l'équipe B, au 2^{ème} rang : Le Camus, Gallouet, Cosson, Fichant, Salaun, Audret, Guillemain, Gorin, Gouédec, Troudi, Le Run, Morin, Bizette, François Lépine, le Président

En football :

- en 1973, elle gagne le championnat corporatif
- puis les deux équipes du Joint Français sont en finale de la coupe du district
- l'équipe première atteint les quarts de finale de la coupe de France.

Manifestations culturelles

Afin d'élargir la vision des salariés et pour favoriser des contacts autres que professionnels, sont organisées des manifestations culturelles. Y participent notamment :

- le Colonel Rémy, un héros de la guerre, qui présente son livre,
- le peintre Bernard Locca, qui croque avec dextérité,
- le peintre Guy Mahé, qui défend l'art...

Le personnel féminin peut suivre des cours traitant « du couple et l'enfant » ainsi que des cours « d'économie familiale ».

Aide à l'accession à la propriété

La direction assiste les salariés qui souhaitent bénéficier de l'apport des entreprises à titre de participation à la construction.

LE COLONEL RÉMY AU JOINT FRANÇAIS



Le colonel Rémy (à droite), près duquel se trouve M. Lépine, directeur de l'usine, s'entretient avec un retraité du Joint Français venu rencontrer l'auteur et lui faire dédicacer les livres qu'il a recus lors de son départ à la retraite.

Parce qu'elle souhaite apporter au personnel autre chose que du travail et des salaires, la direction de l'usine du Joint Français organise de temps à autre des manifestations à caractère culturel. C'est ainsi que des peintres comme Cou-

pé, Mahé ou Locca sont venus y exposer, l'espace d'une soirée et discuter de leur art.

Mardi après-midi, l'invité du jour était le colonel Rémy, qui allait parler de la Résistance devant un auditoire d'une soixantaine de per-

sonnes parmi lesquelles de nombreux ouvriers en tenue de travail. Le colonel allait évoquer des souvenirs personnels de l'après-guerre, la France libre qu'il fut en ce temps héroïques et expliquer le sens et tout le poids qu'avait pu prendre le mot « liberté » à son retour d'exil en France.

Le peintre Guy MAHÉ expose et s'explique dans une usine de Saint-Brieuc

ST-BRIEUC. — Guy Mahé, peintre breton du 20^e ans (1920 de naissance), expose rarement. Mais ses toiles trouvent de temps à autre en France et à l'étranger : New-York, Londres, Düsseldorf, etc... Mercredi à Saint-Brieuc, il était invité par le Joint Français pour y présenter quelques-unes de ses toiles et discuter. Un peintre à l'usine, c'était une nouveauté culturelle dans l'usine.

D'habitude gratuite : Guy Mahé n'était pas en quête d'acheteurs. Face à son public, malgré tout restreint par le personnel de cet établissement, il lui fallait commenter, plutôt que décrire, cette exposition d'un soir.

Entre « ses maisons » de 1957 et le « Front Breton » de 1977, un fil conducteur : La Bretagne et une évolution extraordinaire. Le peintre ne rente pas les premières mais n'y revendrait pas. Dans la salle, il y a, entre les deux, dix cadres et vingt années. Dans la vie de Mahé, le même espace de temps mais quelque 800 toiles ayant nécessité pour chacune de 50 à 100 croquis préparatoires : « C'est la recherche de l'essentiel qu'il faut trouver en partant d'un détail ».

S'efforçant de tout ramasser sur sa toile, il récompose Mai 68 ou la révolte des paysans avec des visages, des pigeons de maisons, une pomme de terre mais pas de ciel. La ligne d'horizon effleure souvent le haut du cadre car le ciel n'offrant rien à transposer et à intégrer, Guy Mahé le supprime. Il est parfois difficile de déchiffrer cette synthèse artistique d'éléments symboliques : « C'est de l'art pour l'art, ça me plaît comme ça, je n'ai pas tellement d'explication ». Aucun orgueil ni mépris du public, ce serait le mal connaître : « Je peins pour moi, le ne peins pas pour plaire. A un moment il se passe quelque chose. On ne sait pas ce que c'est, on ne peut pas expliquer le dédicé ». Et Guy Mahé enchaîne : « S'il n'y avait pas de mystère, il n'y aurait pas d'art. On admet bien l'art absent dans le vêtement ou le décor de la maison alors qu'on ne l'admet plus quand on passe aux tableaux ».

Pourquoi cela ? Pourquoi cette distance entre celui qui peint et celui qui regarde ? C'est pour tenter de la combler que le peintre est venu à l'usine donner une explication supplémentaire de ce qu'il a déjà voulu signifier par sa peinture. Et il souhaite que, de son côté, le public fasse aussi un effort pour comprendre, non par ennoblement mais par une sincérité égale à la sienne.

Certain ont tenté de lui faire avouer des secrets de métier : « La technique, au départ, ça s'apprend et puis, il y a des trouvailles... de préférence, on les garde ! », répond-il. Guy Mahé peint en atelier, avec sa mémoire visuelle, jamais devant un paysage. C'est quelquefois très long. Il aime les couleurs lui-même, car il les veut belles. Il ne disjuncte pas les difficultés et l'on a du mal à suivre cet homme doux et discret lorsqu'il y fait allusion. « Il y a quelquefois des couleurs, quand ça se passe mal, que ça ne marche pas du tout, l'envie de crever la toile (si c'en est une, car sur du bois c'est diffi-



Faut-il avoir les bras croisés pour réfléchir ?

ciel), la peinture c'est un conflit perpétuel. Un conflit, avec lui-même, juge unique et sans complaisance de son œuvre : « Le peintre se rend compte si ça passe bien ». Quant à lui, pas question de peindre sur commande : il ne peut pas. Employé à l'Équipement des Côtes-du-Nord, il n'y a rien de commun entre ce travail pour l'administration et celui auquel il se livre pendant ses soirées, ses week-ends et parfois des jours entiers. Le fonctionnaire nourrit le peintre. Mieux, il lui garantit ce auquel il tient le plus : « rester libre de peindre comme le veut ». Pas d'importance comment ni n'importe quoi : « la beauté c'est un mot galvaudé, mais il faut le rechercher quand même ».

André LEGRAND

Arts - Loisirs - Conférences

Bernard Locca
du petit écran à l'usine :
« Je fais ce qui me plaît »



SAINTE-BRIEUC. — Comme pour la télévision, l'émission hebdomadaire de la Caravelle d'Orléans.

Saint-Brieuc - Agglomération

Au Joint Français, opération « portes ouvertes » et remise de médailles



Le directeur, M. Lépine, remet les médailles du Travail

A l'occasion des fêtes de fin d'année, une opération « Portes ouvertes », était organisée au « Joint Français », à l'intention des familles du Personnel. De 16 h à 18 h 30, les visiteurs qui étaient nombreux, ont fait le tour de cette grande usine qui emploie un millier personnes.

Le soir, avant de se séparer, les employés se sont réunis pour le « pot de fin d'année ». Au cours de cette manifestation présidée par le directeur M. Le Pine, ont procédé au tirage au sort des comptes supplémentaires et à la remise de 80 médailles du travail.

Les médailles

- 10 ans d'ancienneté en 1972.** — Joseph Joachim, Etienne Simone, Dornadic Marthe, Jossier Anne-Marie, Sort Annick, Séguillon Jeanne, Thomas Marie-Thérèse; Tonnelier Denise; Gaspillard Maryvonne; Gesret Odette; Radenen Rosalie; Decombe Simone; Renaud Gergette; Rabasse Emilienne; Ziss Anne-Marie; Carré Suzanne; Melan Marie-Thérèse; Levêque Marthe, Fierdraiche Eugénie, Conan Joanne La Toux Céline.
- Bronze**
- 10 ans d'ancienneté en 1971.** — Larnaudie Yvonne, Lesne Janine, Le Notre Yvette, Guinio Jeanne, Lozach Claude, Petit François, Bourges Roger, Quintic Paul, Goron François, Jaffrain Joseph, Le Gallou Yves, Desbois Hélène, Becouarn Louis, Unvoy Odette, Guindy Germaine, Raoult Adrien, La Dize Jean-Marie, Le Run Nicole, Rault Michelle, Jamin François, Domallain Marie, Le Gal Rosalie, Pignochet Marcel, Maudray Jeanne Ursula, Marcel, Méhauté Juliette, Bouvet Emilienne, Le Mavel Jean, Gelin Gérard, Jouyaux Michel, Colo Hélène.
- 10 ans d'ancienneté en 1974.** — Touner Marie-Thérèse, Robert Louis,

- Robert François, Pincemin Gilbert, Gaillard Yvonne, Gour Hélène, Latouche François, Camard Marie-Thérèse, Le Lay Jean, Froger Michel, Gaubert Jean, Gronio Emilienne, Garanger Henri, Sauve Thérèse, Lasne Pierre, Le Roux Yves, Clouzade Micheline, Demoy Madeleine, Davy Bernard, Davy Yvette, Le Du Armand, Le Du Jeanne, Laine Jacqueline, Baron Georgette, Félix Monique, Le Guen Anne-Marie, Moro Albert, Garanger Nicole, Le Maner Rolande, Epivent Michel, Brajeul Marie, Gaultier Simone, Cornillet Roger, Garnier Jeanine, Thomas Pierre, Rolland Maurice, Jovan Yvette, Le Roux Joséphine.

- Argent**
- 20 ans d'ancienneté en 1972.** — Ott Marcel, Pichot François.

- Or**
- 25 ans d'ancienneté C.G.E.** — 1974: Orozin Arlette.



LE 1% PATRONAL ET L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ : Les clés des 44 nouveaux pavillons (2^e tranche) remise hier par le préfet aux sociétaires

On sait que la Société Immobilière de la Croix-Chêne, créée par le Groupement patronal interprofessionnel d'accession à la propriété, réalise actuellement un groupe de 120 pavillons à Ploufragan. Une première tranche de 44 pavillons a été livrée l'an dernier à leurs propriétaires. La seconde tranche, de 44 pavillons également, ayant été terminée dans les délais impartis (de 11 à 12 mois), M. Jannin, préfet des Côtes-du-Nord, a présidé hier matin à Ploufragan la remise des clés aux nouveaux sociétaires.



C'est par l'Union Fémérale interprofessionnelle d'Armor (U.F.I.A.) que l'opération a été menée. Le 1% versé par les employeurs à titre de contribution des entreprises à la construction de logements sociaux est affecté à la construction de pavillons sociaux. Les sociétaires ont le choix de leur pavillon et de leur emplacement. Le coût de construction est de 120 000 F pour un pavillon de 50 m² de surface habitable. Le prix de vente est de 110 000 F pour un pavillon de 50 m² de surface habitable. Le prix de vente est de 120 000 F pour un pavillon de 60 m² de surface habitable.

M. Jannin remet les clés de leur maison à une famille à l'extrême gauche, au représentant M. Lefèvre, élu départemental, plusieurs autres familles ont été reçues par le préfet. L'opération a été menée par le préfet M. Jannin, accompagné de M. Lefèvre, élu départemental, et de M. Lefèvre, élu municipal. L'opération a été menée par le préfet M. Jannin, accompagné de M. Lefèvre, élu départemental, et de M. Lefèvre, élu municipal.

« L'opération a été menée par le préfet M. Jannin, accompagné de M. Lefèvre, élu départemental, et de M. Lefèvre, élu municipal. L'opération a été menée par le préfet M. Jannin, accompagné de M. Lefèvre, élu départemental, et de M. Lefèvre, élu municipal. »

L'usine et la réalité locale : colloque du 14 février 1974

La GEGOS, association d'entreprises et d'administrations, organise, le 14 février 1974, un échange sur le thème « L'usine et la réalité locale » afin d'éclairer une voie d'action utile pour les entreprises et les villes. La présidence est assurée par Edgard Pisani, ancien ministre, avec le concours de quelques uns de ses proches, dont François Lépine, qui devient directeur de l'usine après la grève, d'octobre 1972 à février 1979. Nous publierons quelques extraits des longs débats afin de mieux comprendre les freins existants à des implantations nouvelles à plus de 200 km de la capitale.

L'usine et la réalité locale

« En 1957, en Bretagne, Michel Phlippeau, un des responsables socialistes écrivait dans une brochure à l'intention des industriels « Venez en Bretagne, la main d'œuvre est abondante, vous pourrez la payer moins cher qu'ailleurs et vous aurez le choix moral des hommes. » Les bas salaires ne peuvent entrer en compte que pendant quelques années. Inévitablement cela a des limites.

Le ministre indique que, dans certains cas, le chef d'établissement est en fait un chef d'atelier supérieur. L'usine est un hall de fabrication. François Lépine indique que « les bretons ont de très grosses qualités et aussi de très gros défauts, ils sont susceptibles, ils n'admettent pas de mal produire... Il est évident également que les cadres, limités en nombre, avaient des responsabilités très réduites ; ils admettaient de moins en moins d'être des exécutants. Quand la grogne gagnait, inutile de vous dire que la maîtrise, très proche des ouvriers de par son origine, puis les cadres, étaient très solidaires. Cela m'a permis de vous dire que la grève du Joint Français a été d'abord une grève de cadres ; car si les cadres avaient été heureux, ils auraient su amortir les réactions et pressentir les mouvements. »

Le ministre indique : « Les raisons que donne Lépine dans son analyse sont intéressantes, dans la mesure où elles révèlent que n'être qu'un atelier à distance a des inconvénients concrets. Je me demande si cela n'a pas un inconvénient sociologique beaucoup plus subtil. Une entité économique, c'est un complexe d'exécutants, de concepteurs, de dirigeants, d'administrateurs ; un équilibre biologique se crée branche par branche entre tous ces secteurs ; si vous rompez cet équilibre biologique en établissant de simples délégations de fabrication sans présence d'un encadrement autre que celui de l'atelier vous n'avez pas une véritable unité humaine équilibrée. Je crois que ce n'est pas seulement au niveau du concret, mais aussi au niveau de l'équilibre sociologique entre le niveau des gens de l'enseignement supérieur dans un certain nombre de cas, dans les entreprises, qu'on a constaté que le seul transfert d'un petit laboratoire de recherche avec quatre ou cinq ingénieurs changeait déjà l'équilibre interne de la chose. C'est plus subtil que les problèmes technologiques et concrets de gestion. »

François Lépine ajoute : « Aujourd'hui, nous essayons d'être une usine complète, ayant la plénitude de nos moyens de fonctionnement, bien entendu

en liaison avec la seconde usine parisienne, car il y a des liaisons techniques indispensables. À titre indicatif, nous mettons en place actuellement un ordonnancement de trente personnes. Nous avons un laboratoire qui atteint douze agents et un service des méthodes de seize agents. Nous sommes dans la phase de construction extrêmement passionnante, qui a d'ailleurs recréé, tant au niveau des ouvriers que de la maîtrise, et que des cadres bien entendu, une certaine confiance, une satisfaction et une joie, telles qu'aujourd'hui l'usine est viable. J'ajoute que l'usine du Joint est d'une taille un peu grande : on ne crée pas dans un milieu agricole qui a subi une mutation forcée très rapide une usine de mille personnes. »

Un débat s'instaure sur les implantations d'usines réussies.

En 1959, Lannion était un gros bourg de 9 000 habitants. Le directeur du Centre National de Télécommunications (CNET) a créé un complexe exceptionnel qui possède aujourd'hui 4 200 emplois de très haut niveau, dont 75 polytechniciens. Sur le plan de l'intégration, de l'urbanisme et de la sociologie, c'est discutable. Il reste la vieille ville dans laquelle les femmes ne se plaisent pas et dont les enfants ne peuvent s'y intégrer. Pour les parisiens auxquels la carrière imposait de s'expatrier, l'avantage immédiat est la vue sur mer.

François Lépine considère qu'en Bretagne, c'est Citroën qui a le mieux réussi son implantation. La direction souhaite aider ses salariés à résoudre leurs problèmes. Dans cette usine de 15 000 ouvriers, il y a pratiquement un assistant social pour 500 agents. Le choix méticuleux du personnel, son transport jusqu'à 50 km de l'usine de Rennes, l'assistance en cas de difficultés familiales, tous les sujets font l'objet d'étude. M. Gélienier indique : « Il faut voir l'aliénation du citoyen dans un milieu plus accueillant, nouvellement organisé, urbanisé. Une enquête sociologique récente montre que les seuls citoyens qui ne se sentent pas aliénés et impuissants, ne sachant à quoi recourir, sont ceux qui, ou bien sont dans le système agricole – jouissant de l'entraide agricole, des mutuelles agricoles – ou bien ce sont des petits commerçants, enfin ceux qui sont dans une entreprise paternaliste. »

M. Gélienier dit : « Le Joint Français n'aurait eu que 300 personnes, il n'aurait eu aucun problème. » François Lépine lui répond : « Non, parce qu'ils n'auraient pas été heureux d'être des exécutants à vie. »

M. Pisani : « il faudrait savoir ce qu'est l'entreprise pour ceux qui y travaillent, non pas le siège central, mais l'entreprise réalité humaine de travail. Qu'est-ce que la réalité du travail ? Est-ce une réalité travail ou une réalité totalitaire ? Pardonnez moi l'expression : quand on fait l'analyse comme l'a faite Auguste Comte, peut-on préférer, comme notre grand ancêtre, une société de type primitif, au stade primaire et non pas au stade tertiaire ? »

M. Gélienier : « Je voudrais poser une question à François Lépine : est-ce qu'une liaison avec les autorités joue un rôle dans vos problèmes ? Est-ce que cela représente une dimension importante à évoquer dans nos débats ? »

François Lépine : « Je vais vous donner deux extrêmes. En 1960, le maire modéré d'alors a fait les pieds au mur pour que le Joint s'implante à Saint-Brieuc. Le coût fut élevé pour les collectivités. Aujourd'hui, alors que la majorité a chaviré, sachez que chaque lundi et chaque vendredi deux adjoints au maire distribuent des tracts à la porte de l'usine. Les systèmes de relation sont totalement opposés. Dès ma nomination, je suis allé voir le maire en l'informant du fait que le Directeur général de la CGE m'avait demandé de prendre l'usine en mains. Il m'a répondu : « Heureusement que vous venez, il faut que quelqu'un le fasse et que ces mille emplois subsistent. » Ensuite, je l'informe que le parti communiste m'a assuré qu'il ne viendrait pas à l'usine pendant six mois et je lui demande : « Que fera le leader du PSU ? » Le maire me répond : « Moi, homme politique que je suis, je ne suis pas le maire, j'ai deux casquettes, en tant que leader du PSU, je me dois de faire une action auprès de votre personnel... »

Il est certain que le dialogue est très difficile avec un maire qui est d'abord un responsable politique, adepte de la lutte de classes.

François Lépine signale avoir fait un voyage d'étude en Allemagne de l'Ouest et de l'Est en 1962. Le principal syndicat le DGB, précise dans l'article 1 de ses statuts que « tant que l'Allemagne ne sera pas réunifiée, nous ne ferons pas grève ». L'Allemand est avant tout nationaliste.

M. Pisani : « Je suis très heureux de ce débat qui permet de déborder sur un autre problème, celui d'un certain type de civilisation ; une chose est très claire, c'est que la commune, telle qu'elle est actuellement définie, n'est pas l'interlocuteur qui justifierait que les entreprises se départissent de certaines responsabilités qu'elles assument. En face d'une commune faible, l'entreprise est naturellement tentée de dépasser le strict domaine de prescripteur d'emploi ; en termes sociaux, seul un système communal fort peut épargner au système de l'entreprise des responsabilités hors de son travail. »



33, quai Gallieni B.P. 50 - 92153 Suresnes - Tél. 772.31.32
C.C.P. Paris 3168-74 - Téléx : 82785 CGOSIDET SUREN

CEGOS

ASSOCIATION D'ENTREPRISES ET D'ADMINISTRATEURS, DÉCLARÉE CONFORMÉMENT À LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
MÉTIER APPLIQUÉE À LA GESTION

Suresnes, le 2 Octobre 1974

Monsieur François LEPINE
Directeur
LE JOINT FRANÇAIS
5, rue Ampère
22000 - SAINT-BRIEUC

Cher Monsieur,

Grâce à l'inspiration de M. Edgard PISANI, à votre contribution et à celle des autres conférenciers, notre réunion du 14 Février 1974 sur le thème "L'USINE ET LA REALITE LOCALE" avait réussi à éclairer une voie d'action utile pour les entreprises et pour les villes : permettez-nous de vous renouveler l'expression de la reconnaissance de nos Adhérents.

Depuis cette date, des circonstances générales (élections...) et particulières (maladie de la sténotypiste...) ont retardé la mise au point du compte rendu qu'il était prévu d'adresser aux entreprises adhérentes à la Section DIRECTION GENERALE de l'Association CEGOS.

Nous nous permettons de vous adresser aujourd'hui la sténotypie de votre exposé en vous proposant le choix entre deux méthodes :

- soit vous apportez à ce texte les corrections qui vous paraîtront utiles, et nous le retournerons,
- soit, après une ou deux rectifications éventuelles, vous laissez à nos services le soin des mises en forme de détail habituelles pour l'édition d'un texte parlé.

Dites-nous votre choix. Dans tous les cas, nous espérons que ce compte rendu d'expériences très riches d'enseignements contribuera aux progrès que nous souhaitons.

Veillez croire, Cher Monsieur, en notre sincère considération.

F. Lépine
F. LEPINE
Directeur Général

J. Hubert
J. HUBERT
Ingénieur en Chef

P. J.

Une nouvelle organisation, avec un nouveau PDG

La crise pétrolière de 1974 a surenchéri le coût des approvisionnements en matières premières et généré des déficits.

Jean-Louis Andreu est nommé PDG du LJF en septembre 1978. Il réunit neuf de ses collaborateurs le 28 novembre 1978 et les informe des décisions prises pour mettre fin au déficit de la Société :

- allègement des structures,
- meilleure organisation industrielle et commerciale,
- contrôle plus rigoureux en matières financières et comptable,
- abandon des affaires déficitaires et des petits clients non rentables.

Les effectifs au 20 novembre 1978 sont de :

	Indirects	directs	totaux
Au siège	206	206	
A l'usine de Bezons	410	564	974
A l'usine de Saint-Brieuc	311	547	858
Total	927	1111	2038

Démission du directeur de l'usine de Saint-Brieuc

Le directeur de l'usine de Saint-Brieuc prend contact avec le PDG de la CGE le 2 décembre 1978 en lui indiquant :

- qu'il est possible d'alléger le nombre d'indirects à l'usine de Saint-Brieuc, sans licenciement,
- que l'effort essentiel est à produire au siège (au service commercial principalement) et à l'usine de Bezons, où il y a 100 indirects de plus pour un même nombre de directs,
- l'organisation est à améliorer, avec des responsabilités précises et davantage de discipline,
- il est nécessaire d'améliorer la comptabilité analytique,
- l'usine de Saint-Brieuc est rentable,
- nous avons procédé, fin juillet 1978, à un licenciement de 66 agents avec l'accord des quatre syndicats. Il semble impossible de procéder à de nouveaux licenciements quelques mois après. Il y aurait très certainement opposition syndicale et refus de l'administration,
- le contexte local est très lourd :
- l'usine de Chaffoteaux est en grève depuis près de deux mois,
- LTT a réduit ses horaires à 32 heures et annonce 400 licenciements,
- il y a 12 000 chômeurs dans le département.

Au plus haut niveau de la CGE, il est décidé de réduire l'importance de l'usine briochine de LJF. Le responsable local ne voulait en aucun cas être complice de l'amputation de la moitié de l'usine qu'il avait contribué à édifier en 1962.

Le 22 février 1979, François Lépine démissionne et Henri Tallot, DG, assure l'intérim.

LE JOINT FRANÇAIS
USINE DE SAINT-BRIEUC

Le 21 février 1979

- NOTE DE SERVICE AU PERSONNEL DE L'USINE -

Pour des raisons personnelles, j'avais demandé au cours de l'année dernière à la Direction Générale de la Société, d'être déchargé des fonctions de Directeur de l'Usine de Saint-Brieuc que, dès l'origine, je n'avais d'ailleurs accepté d'assumer que pour une période déterminée.

La Direction Générale venant de faire droit à ma demande, je cesse aujourd'hui d'exercer ces fonctions.

J'exprime mes remerciements aux Cadres, agents de maîtrise, techniciens, employés et ouvriers pour leur travail et la collaboration qu'ils m'ont assurée depuis 6 ans déjà.

Je tiens, en quittant l'Usine et la Société, à vous assurer tous de la confiance que je conserve dans leur avenir et à vous réaffirmer la nécessité de réaliser rapidement et efficacement le plan de redressement que je vous ai exposé.

F. LEPINE

M. Lepine quitte la direction du Joint Français

Alors que 114 licenciements ont été annoncés et qu'une restructuration de l'entreprise est en cours, M. François Lépine a annoncé son départ de la direction de l'usine du Joint Français, à Saint-Brieuc. « Pour des raisons personnelles, j'avais demandé au cours de l'année dernière à la direction générale de la société d'être déchargé des fonctions de directeur de l'usine de Saint-Brieuc, que dès l'origine je n'avais d'ailleurs accepté d'assumer que pour une période déterminée. La direction générale venant de faire droit à ma demande, je cesse aujourd'hui d'exercer ces fonctions », a expliqué M. Lépine, dans une intervention devant le comité d'entreprise, au cours de laquelle il a remercié l'ensemble du personnel « pour son travail et la collaboration qu'il m'a assurée depuis six ans déjà ». « Je tiens en quittant l'usine et la société, à vous assurer tous de la confiance que je conserve dans leur avenir et à vous réaffirmer la nécessité de réaliser rapidement et efficacement le plan de redressement que je vous ai exposé ».

Le communiqué remis à la presse fait enfin état de l'intervention du directeur général de la société, M. Henri Tallot, qui, après avoir souligné en se faisant l'interprète de tous, l'action personnelle de M. Lépine à la tête de l'usine pendant des années difficiles, a indiqué que pendant la période transitoire précédant la mise en place d'un nouveau directeur d'usine à Saint-Brieuc, il assumerait « personnellement et sur place », l'intérim.

Quelle signification ?

M. Lépine met ainsi un terme à six ans passés à la tête du Joint Français à Saint-Brieuc, six années au cours desquelles l'entreprise a connu des fortunes diverses. M. Lépine avait pris ses fonctions le 1^{er} octobre 1972, au lendemain d'un conflit qui est resté dans toutes les mémoires. En arrivant à la tête d'une usine qui comptait 700 personnes, il va la quitter, alors qu'elle n'en compte plus que 500 et qu'elle s'apprête à licencier 114 personnes. Il la quitte aussi à un moment où les syndicats conçoivent que l'autonomie

de l'usine de Saint-Brieuc, acquise au terme d'un long conflit, et à laquelle M. Lépine se disait attaché, est sérieusement mise en cause par le plan de redressement de la direction générale. La rapidité du départ de M. Lépine et le contexte dans lequel il se situe ont surpris et ne manqueront pas de susciter des commentaires divers et des suppositions sur la véritable signification de ce départ, que M. Lépine a évoqué même pas il y a quelques jours encore (cf. « Le Trigramme » du 9 février). M. Lépine est la victime la plus notable d'une restructuration générale du haut encadrement. On bien, comme le suggère la C.G.T., a-t-il préféré quitter avant le naufrage un navire dans lequel il n'a plus confiance ? Ou encore ce départ n'est-il que le résultat d'un désaccord entre la direction générale et le directeur briochin sur le contenu et les objectifs du plan de redressement en cours ? Actuals de questions qui trouveront peut-être une réponse dans les jours ou les semaines à venir.

Jean Laibout

O.F. du 22 février 1979

DG/79 n° 36
Le 21 février 1979

LE JOINT FRANÇAIS

Le Président

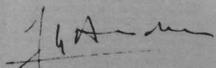
NOTE DE SERVICE

Monsieur François LEPINE, démissionnaire, n'exerce plus les fonctions de Directeur de l'Usine de Saint-Brieuc.

Pendant la période transitoire précédant la mise en place d'un nouveau Directeur d'Usine à Saint-Brieuc, l'organisation de la Société sera la suivante :

- 1/ La Direction de l'Usine de Saint-Brieuc sera assumée par le Directeur Général Monsieur Henri TALLOT auquel seront par ailleurs directement rattachées les Divisions Joints Toriques et Industrie Générale.
- 2/ La Direction de l'Usine de Bezons, les Divisions Produits Spéciaux et Mastics PRC et les Services du Siège me seront rattachés pendant cette même période.

Cette organisation s'applique immédiatement.


J.L. ANDRIEU

« Je cesse aujourd'hui d'exercer mes fonctions » M. François LÉPINE a annoncé hier son départ du « Joint Français »

Une nouvelle qui ne manquera ni de surprendre ni d'évoquer un certain retentissement : c'est l'annonce par M. François Lépine, directeur de l'usine de Saint-Brieuc du Joint Français, de son départ de la société et de la direction. Un départ prévu depuis quelques semaines déjà et qu'il a annoncé hier au comité d'établissement puis dans une note de service à l'adresse du personnel. Nous le citons :

« Durant des raisons personnelles, j'avais demandé, au cours de l'année dernière à la Direction générale de la Société, d'être déchargé des fonctions de directeur de l'usine de Saint-Brieuc que, dès l'origine, je n'avais d'ailleurs accepté d'assumer que pour une période déterminée. »

« La Direction générale venant de faire droit

à ma demande, je cesse aujourd'hui d'exercer ces fonctions.

« J'exprime mes remerciements aux cadres, agents de maîtrise, techniciens, employés et ouvriers pour leur travail et la collaboration qu'ils m'ont assurée depuis six ans déjà.

« Je tiens, en quittant l'usine et la Société, à vous assurer tous de la confiance que je conserve dans leur avenir et à vous réaffirmer la nécessité de réaliser rapidement et efficacement le plan de redressement que je vous ai exposé. »

« On ne manquera sans doute pas d'interpréter ce départ à l'heure où le « Joint Français » connaît de nouvelles difficultés bien que le PDG, M. Andrieu, ait tenu à assurer M. Yves Le Foll (OF d'hier) que le programme de redressement de l'entreprise (114 licenciés prévus) ne comporte absolument pas la fermeture de l'usine briochine. Mais ce serait oublier que M. Lépine avait manifesté depuis pas mal de temps et dès avant les difficultés actuelles son intention de cesser ses fonctions.

Ingénieur des Ponts et Chaussées, précédemment directeur départemental de l'Équipement du Lot, M. Lépine avait pris la direction du « Joint Français » à Saint-Brieuc en juillet 1972 après la fameuse grève. Sous son autorité l'usine a retrouvé son équilibre et s'est organisée. Une structure complète a été créée, avec ordonnancement des bureaux méthodes, outillage, prix, gamme.

Devant le C.E., le directeur général de la société, M. Henri Talbot, après avoir souligné en se faisant l'interprète de tous, l'action personnelle de M. Lépine à la tête de l'usine pendant ce qu'il a appelé « des années difficiles », a indiqué que pendant la période transitoire précédant la mise en place d'un nouveau directeur d'usine à Saint-Brieuc, il assumerait personnellement...



Le débrayage de la P 62, Télégramme du 22 février

Débrayage au Joint Français

Hier, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., une partie du personnel du Joint Français a observé un débrayage d'une heure et demie au cours duquel ont été organisés des défilés dans les ateliers. Selon les syndicats la participation à ce débrayage a été plus importante que d'habitude. Selon le directeur, M. Talbot, qui assure l'intérim après le départ de M. Lépine, ce débrayage n'a été suivi qu'à 22 %.

En fin de matinée une importante délégation du personnel composée notamment des délégués du comité d'établissement a

rencontre M. Henri Talbot au cours d'une entrevue sollicitée par les syndicats et durant laquelle le nouveau directeur s'est employé, selon son expression, « à calmer les inquiétudes qui ont pu naître à la suite d'interprétations complètement erronées du départ de M. Lépine ».



Télégramme du 23 février 1979

Le 23 février, une grève éclate pour la première fois depuis les événements de 1972.

Il est procédé à des licenciements :

- 350 personnes sur l'usine de Bezons,
- 180 sur celle de Saint-Brieuc.

La grève de 1980

Les décisions douloureuses prises par la direction générale de LJF au quatrième trimestre de 1978 portaient en elles les futurs événements qui allaient se dérouler au cours du second trimestre de 1980.

À cette époque, la Société LJF a été contrainte de se séparer de près de 500 personnes sur ses deux sites de Bezons (Val d'Oise) et de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), compte tenu des résultats déficitaires récurrents depuis quelques années.

La direction générale pour l'ensemble des services concernant le personnel indirect (ressources humaines, logistique, commercial, achats, comptabilité, méthodes, etc...) était de se séparer de 20 % des effectifs. Aucune exception n'était admise par le PDG Jean-Louis Andreu.

Les chefs de services, la mort dans l'âme, ont dû désigner les « maillons faibles » de leur propre équipe et de les informer de leur sort...

Certains salariés « désignés » ont pu ainsi arriver, soutenus par deux camarades, dans le bureau du chef de service pour entendre la sentence. Un véritable calvaire pour les deux protagonistes : le salarié, souvent effondré, mais aussi le cadre à qui on avait confié la sale besogne. Ces mesures drastiques ont permis à la Société LJF de sortir du « ROUGE » dans lequel elle était embourbée depuis quelques années. Les résultats de l'année 1979 étaient encourageants à cet égard.

La direction générale avait pris une mesure très impopulaire de blocage des salaires durant toute cette période de redressement des comptes, de septembre 1978 à juin 1980.

Les revendications salariales

Le blocage des rémunérations commençait à exaspérer les salariés, peu touchés par les licenciements, mais surtout les agents de maîtrise et le personnel d'encadrement de l'usine de Saint-Brieuc.

En effet, les baisses d'effectifs dans les services ont fait porter sur ce personnel le poids de la réorganisation des services et entraîné des surcharges de travail. Un travail d'analyse a été initié tendant à s'interroger sur le bien fondé de telle ou telle tâche, utile ou inutile, efficace ou inefficace, sous la responsabilité des chefs de service.

Cette réorganisation, menée à marche forcée, la revendication légitime d'une augmentation de salaire pour service rendu trottaït puissamment dans la tête d'agents de maîtrise et techniciens, début 1980.

L'événement déclencheur

La visite du 23 mars de la direction générale de la société à l'usine de Saint-Brieuc servit de prétexte pour protester contre le blocage des salaires depuis plus de 18 mois.

Dans l'après-midi, la direction (PDG, DG et DU), qui arpentait la passerelle surplombant les ateliers, se heurte à un regroupement d'agents de maîtrise et techniciens dans l'allée centrale qui interpelle les directeurs et réclame des hausses de salaire.

La vingtaine de personnes qui manifestait un peu bruyamment s'en est prise directement aux trois représentants de la direction générale, au vu et au su de tous les salariés de l'usine.

Les représentants de la direction ont rebroussé chemin, ne s'attendant pas à un tel accueil... vexés et amers.

Le relais syndical

Le lendemain, les syndicats ouvriers CGT et CFDT ont déposé un dossier de revendications réclamant des hausses de rémunération.

La direction générale, dans les jours qui ont suivi, a opposé un NIET catégorique à toutes les demandes de revalorisation salariale.

JOINT FRANÇAIS La vie de l'entreprise en jeu ?

SAINT-BRIEUC. — Semaine décisive au « Joint Français » ? Qui peut le dire ? Ce qui est vrai, c'est qu'il ne faudra pas attendre bien longtemps pour savoir quelle forme d'action vont choisir les « emicards » de l'entreprise — unanimement décidés à durcir le mouvement lors du vote de vendredi qui avait suivi le compte rendu de la réunion de conciliation tenue pour rien la veille.

Que le refus de concertation opposé par la direction ait suscité des réactions écrites très vigoureuses des syndicats ouvriers et partis de gauche ou extrême-gauche, cela n'a rien de surprenant. En revanche, on n'imaginait pas que la C.G.C. — qui se déclare toujours soucieuse de renouer l'impossible dialogue — allait donner aussi fort de la voix et condamner, sans ménagement, l'attitude des patrons du « Joint ».

Profitant de l'occasion que lui offrait l'organisation à O.F. 2 juin 1980

Saint-Brieuc des « états généraux de l'encadrement », Jacques Fortin, le président régional de la C.G.C., membre de la commission de conciliation, jeudi dernier, est allé bien au-delà de sa première réaction à chaud que nous avons reproduite (O.F. du 31 mai).

Peu suspect de tenir des propos irréfutés, Jacques Fortin, qui jouit de l'estime de ses collègues des organisations ouvrières, n'y est pas allé par quatre chemins après avoir rappelé que, dès janvier, la C.G.C. avait mis la direction du « Joint » au courant d'un profond mécontentement par le personnel : « Nous pouvions nous diriger vers une conclusion heureuse, a-t-il dit, quand la direction a dit niet à la discussion du rapport des experts. La commission entière a été écornée par ce manque évident de concertation, au point que trois des cinq membres de la délégation patronale sont allés trouver les représentants de la

direction de l'usine pour tenter de les ramener à la discussion. Paine perdue... »

Écoeurement : le mot a été souvent utilisé ce dernier week-end. Et, on l'a déjà dit, la direction n'est pas sévèrement jugée par les seules organisations syndicales de salariés ou les partis qui les soutiennent... L'irritation de la direction générale, qui tient le barre du « Joint » à l'échelle de l'entreprise, a été aussi et beaucoup se reprennent à penser aux nombreux pronostics qui courent depuis déjà deux ans dans certaines sphères syndicales et politiques : en substance, la C.G.E. liquidera s'il le faut cet « enfant terrible » qui lui vaut tant d'ennuis... Gros à avaler ? C'est un cadre C.G.C. de l'usine, scandalisé par ce qui s'est passé à Rennes, qui avoue : « J'ai vraiment le sentiment que la vie de l'entreprise est actuellement en jeu... »

Alain GUELLEC

LE JOINT FRANÇAIS
Usine de SAINT-BRIEUC

DSB/80-110-126
12 MAI 1980

NOTE DE LA DIRECTION

Diverses informations semblent avoir confondu les notions de MEDIATION et d'EXPERTISE.

De façon à éviter tout malentendu tant à l'égard du personnel que de l'opinion publique, la Direction estime indispensable de faire la mise au point suivante :

- Deux ordonnances de référé ont successivement marqué la position de la justice vis-à-vis de l'illégalité des formes de grèves pratiquées au JOINT FRANÇAIS de SAINT-BRIEUC et des entraves de toutes sortes à l'encontre de ceux qui veulent travailler.

La première Ordonnance oblige les grévistes à rentrer immédiatement dans la légalité et refuse la nomination d'un médiateur.

La deuxième Ordonnance confirme la première Ordonnance en ce qui concerne la cessation immédiate des entraves à la liberté du travail et des voies de fait et la rend applicable à toute personne dépendant des organisations syndicales en cause qu'elles appartiennent ou non au personnel.

La même Ordonnance prend acte de l'engagement des représentants syndicaux de tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces entraves à la liberté du travail et en tant que de besoin les condamne à le faire.

Enfin, Cette Ordonnance désigne trois experts, mais ne remet pas en cause le refus initial d'un médiateur dont la mission n'a évidemment rien de commun avec la mission de simple information confiée aux Experts.

LA DIRECTION.

Les premiers débrayages ont eu lieu dans les ateliers, pendant une demi-heure par jour. Ensuite, les syndicats ont appelé le personnel ouvrier à ralentir les cadences (grève perlée).

Le pourrissement de la situation était en marche devant la non-réaction de la direction.

Le durcissement du conflit social

JOINT FRANÇAIS : 14^e SEMAINE La trêve est bien finie

SAINT-BRIEUC - Au risque de se répéter, force est de constater que le conflit du Joint Français se durcit. Un pas nouveau a même été franchi dans la nuit de dimanche à lundi qui n'apparaît manifestement pas de nature à apaiser le climat de tension dans l'entreprise : pour détourner les piquets de grève qui, depuis vendredi, tiennent cadenassée la porte d'entrée de l'usine, la clôture d'enceinte a été cisailée en plusieurs endroits.

D'importantes brèches ont été ainsi ménagées par où s'est engouffrée une partie des non-grévistes (une centaine de personnes d'après les syndicats ouvriers, deux cents corrigé immédiatement un représentant de la C.G.C.).

réaction immédiate des grévistes : désormais, la chaufferie est occupée de manière à empêcher la fourniture de pression d'air et de vapeur nécessaire à l'activité de certains ateliers.

Le « coup de force » aura eu une autre conséquence : celle de provoquer une cassure dans le bloc des non-grévistes. Nombre d'entre eux ne cachent pas en effet leur réprobation : « Nous voulons travailler, disent-ils, mais nous voulons aussi rentrer



Devant la clôture cisailée

par la porte... ». On s'en doute : la division ne manquera pas d'être exploitée.

L'intersyndicale, qui s'est réunie hier matin et qui n'a pas mâché ses mots à l'égard de « ceux qui ont préféré jouer le jeu de la direction », a évidemment pris en compte l'ensemble de ces données. Pour autant, elle n'a pas communiqué les propositions qu'elle entend faire ce matin même, à 9 heures, à l'ensemble du personnel. Seule certitude, car les leaders syndi-

caux le déclaraient ouvertement : on s'oriente tout à la fois vers un durcissement et une extériorisation d'un conflit que entre aujourd'hui même dans sa quatorzième semaine. Ainsi, une manifestation est déjà prévue pour aujourd'hui, à 17 h 30.

La brèche pratiquée hier dans la clôture de l'usine est finalement la seule que l'on retiendra. Pour le reste, assurément, c'est l'impasse.

Yannick BOULAIN

O.F du 03 juin 1980

Au cours du mois d'avril, les débrayages impromptus désorganisaient la production, les défilés des grévistes dans les ateliers exerçaient une pression sur les non grévistes et détérioraient le climat social.

Deux clans finirent par s'opposer : 60 % du personnel côté gréviste, 40 % dans l'autre camp.

L'ambiance dans l'usine devint vite irrespirable et les agents de maîtrise qui avaient été à l'origine du mouvement, se retrouvèrent vite sous la pression des syndicats ouvriers très actifs et très déterminés.

Courant mai, le conflit prit une autre dimension.

D'un côté, les syndicats ouvriers appelaient à des débrayages d'une heure avec blocage des portes d'entrée de l'usine. Ces manifestations empêchaient les non grévistes et cadres de rejoindre leur poste de travail ou leur bureau. De l'autre côté, la direction générale organisait la riposte en envoyant Henri Tallot, le directeur général sur place. Ce dernier réunissait les non grévistes sur une place de Saint-Brieuc et assurait ainsi la communication de la direction générale auprès des salariés non grévistes. Une photo montre le directeur général juché sur le capot d'une voiture haranguant les non grévistes. Cette photo a fait le tour des médias locaux en son temps.



Un défilé des non grévistes a été organisé dans les rues de Saint-Brieuc pour montrer aux médias leur poids dans ce conflit et pour reprendre la main.

Une cellule de crise a été organisée autour de la DRH de l'usine, se réunissant dans un hôtel des environs, avec pour mission de relayer les consignes de la DG auprès de l'encadrement et des militants non grévistes (qui servent de service de renseignement) pendant toute cette période.

L'occupation de l'usine

Début juin, la situation s'envenima et les syndicats prononcèrent la grève générale.

Des blocages de l'entrée de l'usine se répétèrent plusieurs fois empêchant les salariés non grévistes d'accéder à leur poste de travail.

Henri Tallot organisa la riposte et décida que l'ensemble des non grévistes se réunirait chaque matin. Tout le monde devait entrer dans l'usine en même temps afin de faire masse à partir de points d'entrée préparés dans les clôtures de l'usine, d'une superficie de 14 ha.

JOINT FRANÇAIS Reprise du travail hier

SAINTE-BRIEUC. - Les deux cents et quelque grévistes de la dernière heure ont retrouvé hier matin le chemin de leurs ateliers, après seize semaines d'un conflit long et dur avec la direction du Joint Français.

Ils ne sont pas rentrés tête basse, mais unis au coude à coude, autour des cinq délégués dont l'inspection du travail a refusé les demandes de licenciement.

Etaient là aussi à 8 h 15 les vingt et un ouvriers que la direction du Joint a licenciés pour « occupation illégale et voies de fait », mais ils ont dû faire demi-tour sans avoir pu accéder aux halls de fabrication.

Le travail a repris par équipes (6 h - 14 h et 14 h - 22 h)

O.F. 24 mai 1980

JOINT FRANÇAIS Durcissement après l'échec de la conciliation à Rennes

SAINTE-BRIEUC. - « Nous nous sentons atteints dans notre dignité. La direction nous a traités par le mépris... » La colère et l'indignation se lisent sur les visages des délégués syndicaux du Joint Français, jeudi, à une demi-heure des douze coups de minuit, alors que venait de s'achever à la Direction régionale du Travail de Rennes une réunion qui n'aura eu de conciliation que le nom.

Les délégués ne s'attendaient pas à un miracle. Du moins espéraient-ils que la discussion allait s'articuler autour du rapport que les trois experts désignés par le juge des référés briochin avaient déposé mercredi matin. Il n'en a rien été. Ne parlons même pas de dialogue de sourds car il n'y a pas eu de dialogue du tout.



A l'usine de Saint-Brieuc, le travail est repris.
O.F. 1er juin 1980

JOINT FRANÇAIS La majorité a changé de camp Encore des lettres de licenciement

SAINT-BRIEUC - 342 non grévistes recensés hier matin par un huissier après l'embauche de 7 h 30 : cette fois, la majorité a changé de camp au Joint Français (688 salariés) si l'on veut bien tenir compte des absences pour cause de maladie ou congés de formation.

En l'apprenant, les délégués de l'intersyndicale n'ont pas vraiment bronché. A croire qu'ils s'attendaient à voir se poursuivre l'érosion de leurs troupes, régulière depuis huit jours. « Elle va maintenant se stabiliser. Nous connaissons nos gens suffisamment pour savoir que peu, désormais, iront rejoindre les rangs d'en face », affirmait pourtant un permanent C.F.D.T.

Propos rassurants pour s'entretenir le moral ? Certains le pensent. C'est vrai que, depuis la descente dans l'arène du directeur général du Joint, les choses ont bien évolué. La fermeté, la pugnacité, en un mot la forte personnalité de M. Tallot, ont ébranlé les responsables syndicaux auxquels quelques uns reprochent d'avoir manqué d'initiative.

Si le cœur y est encore, il est sûr que la marge de ma-

nœuvre des délégués est très étroite. Sans l'avouer ouvertement, ils ont conscience que le conflit a changé d'âme en moins de deux semaines. La direction du Joint se révèle intrinsèque. Ouvriers et responsables syndicaux contiennent donc de mettre leurs espoirs dans le médiateur nommé hier par la préfecture, M. Henri Krier, directeur de l'U.E.R. de sciences économiques et de sciences appliquées à la gestion de Rennes.

La journée d'hier aura été porteuse de deux nouvelles très commentées. L'inspection du Travail a refusé les demandes de licenciements de cinq délégués de l'usine. En revanche, on a appris, dans le

même temps, qu'une vingtaine de lettres de licenciements ont été adressées par la direction à des ouvriers « non protégés ». Motif : occupation illégale et voies de fait.

Les leaders syndicaux tentés de proposer la reprise du travail tout le temps que durera la mission du futur médiateur, ont déclaré tout net que « cette reprise ne pourra se faire en abandonnant une vingtaine de camarades ». On en est là.

« La direction veut vraiment s'offrir une belle revanche de 1972 », entendait-on hier dans les rangs des grévistes. En attendant, la situation paraît plus bloquée que jamais.

Alain GUELLEC.

O.F du 17 juin 1980

PACTE NATIONAL POUR L'EMPLOI : BARRE FAIT LE POINT. - Le premier ministre préside aujourd'hui une réunion interministérielle destinée à préparer la deuxième campagne du pacte en cours pour la période de juin 80 au printemps 81.

ENTREPRISE : LES JEUNES DIRIGEANTS A NATION. - Les « Jeunes dirigeants d'entreprise » qui viennent de tenir leur congrès à Bordeaux seront reçus en dé-

JOINT FRANÇAIS Les forces de l'ordre sont dans la place Une manifestation est prévue pour mercredi

SAINT-BRIEUC. - La longue attente a pris fin hier matin. A l'aube, à 6 h 30, autour de St-Germain, l'inspecteur de la CRS. Se présentait devant les grévistes qui avaient quitté le site de la manufacture de Saint-Brieuc, où ils avaient occupé le portail d'entrée de l'usine. Une trentaine de policiers ont été envoyés au château du portail d'entrée de l'usine. Une trentaine de policiers ont été envoyés au château du portail d'entrée de l'usine. Une trentaine de policiers ont été envoyés au château du portail d'entrée de l'usine.

qui avaient repris le travail la main levée. Entre le lundi et mardi, les grévistes ont été envoyés au château du portail d'entrée de l'usine. Une trentaine de policiers ont été envoyés au château du portail d'entrée de l'usine.

Les forces de l'ordre n'en ont rien fait. C'est pas étonnant. Les responsables de l'intersyndicale C.F.D.T.-C.G.T. et l'U.E.R. appellent à manifester et à aller mercredi matin en direction de la préfecture ou elles ont demandé à être reçues. Le rendez-vous est prévu pour 10 h à Rennes également.



O.F 10 juin 1980

EXTRAIT DU COMMUNIQUE PARU DANS LA PRESSE LOCALE LE SAMEDI 1^{er} AVRIL 1972.

Devant cette situation les Pouvoirs Publics considèrent que des négociations doivent s'engager le plus vite possible, sans aucun préalable. La Direction Départementale du Travail et de la Main d'Œuvre se tiendra à la disposition des intéressés, y compris pendant le week-end de Pâques, pour que les discussions puissent intervenir à tout moment.

Tout en étant conscients de la situation financière très délicate dans laquelle se trouve l'entreprise, les Pouvoirs Publics pensent qu'il est possible de discuter et de mettre au point un calendrier précis concernant la diminution progressive des écarts de salaires existant entre les différentes usines de la Société.

Ils souhaitent, enfin, que soit reconnu de façon pleine et entière le fait syndical selon la volonté fréquemment affirmée par le Gouvernement.

L'histoire est un éternel recommencement

avant l'heure s'appuyait sur un concept de sécurité et permettait à une production de valeur stratégique (approvisionnement de clients importants sur stock) de la mettre hors de portée de futurs conflits sociaux.

Cette crise a ouvert la voie aussi à la mise en place d'un « Out-sourcing » (approvisionnement extérieur au pays ou zone économique interne type CEE...) pour les produits standards joints toriques (Corée, Japon...) à partir de 1980, prémices à la mondialisation que nous connaissons bien aujourd'hui.

L'usine de Bazouges, dans le District de Château-Gontier (Mayenne)

Ce chapitre est rédigé avec Michel Gallouët qui était responsable :

- de la logistique de l'usine de Saint-Brieuc le 1er février 1974
- ensuite de la gestion des stocks sur l'usine de Bezons pour la partie joints toriques, le 1er décembre 1980
- puis de l'entrepôt de Sartrouville
- enfin de la logistique et DRH de l'usine de Bazouges du 1er juillet 1983 au 31 décembre 2005.

Définition du produit et process de fabrication

Le hall 4 de l'usine briochine produisait des joints toriques, par compression. Ce sont des anneaux en caoutchouc, de section circulaire. Sa forme simple et son élasticité lui confèrent une étanchéité reconnue et appréciée de l'ensemble de l'industrie, particulièrement de l'automobile. Il est décidé de faire « un saut technologique » en réalisant à terme la production de l'ensemble des joints toriques inférieurs à 400 mm, par injection. Des machines automatiques mininjects sont mises en place au hall 4 dès 1977 pour tester la faisabilité industrielle de ce procédé.

Depuis longtemps, la CGE souhait limiter les effectifs de l'usine de Saint-Brieuc.

Le conflit social long et perturbateur à plusieurs titres dans l'usine de Saint-Brieuc encourageait la création de différentes entités techniques et industrielles du LJF, sur d'autres sites.

L'implantation d'une nouvelle entité industrielle hors de l'usine de Saint-Brieuc répondait à divers critères :

Le critère industriel et technique

La fabrication des joints toriques par le procédé de compression sur presse vapeur ou électrique était arrivée à ses limites techniques et de productivité (il était impossible de réduire les temps de chargement et de déchargement de presses synchronisées, avec des temps de cuisson extrêmement courts). Le procédé par injection sur presse horizontale offrait la possibilité de se passer de l'étape « ébauche » et permettait d'envisager la fabrication en cycle automatique des grappes de joints toriques en continu (une grappe par minute en moyenne). Le pari technique a été relevé à l'époque, nécessitant un investissement sans précédent dans un changement de technique majeur. En effet, il

fallait repenser tout le processus de fabrication de matériels (presses à injecter adaptées au caoutchouc, outillages spécifiques...) et du mélange caoutchouc à rendre « injectable » par des études de reformulations réalisées par le laboratoire, tout en ne dégradant pas leurs caractéristiques physico-chimiques attendues. La mise au point de cette nouvelle technique par des équipes s'avéra profitable au fil des mois et des années et concourra, par ses succès techniques et commerciaux, à la croissance de l'usine de Bazouges.

Le critère social

La Direction générale a souhaité créer cette nouvelle usine loin des turbulences politico-syndicales de l'usine de Saint-Brieuc. Il fallait recréer la confiance auprès de clients qui avaient été malmenés pendant le long conflit de mars à juin 1980.

Le choix se porte sur Château-Gontier, à mi-distance entre Bezons et Saint-Brieuc. Château-Gontier est une petite ville rurale du Sud-Mayenne qui présentait toutes les caractéristiques attendues par le Directeur général. L'agglomération de 10 000 habitants présentait un bassin d'emploi suffisant pour fournir la main d'œuvre nécessaire aux besoins de l'usine. Le maire de l'époque, Jean Arthuis, se montra très persuasif ; il a vanté de nombreux avantages : primes de la Datar, usine relais disponible, paix sociale, salaires modestes...

Le 31 octobre 1980, un courrier fut envoyé à la Préfecture de la Mayenne faisant part de l'intention de créer un centre de production.

Le critère structurel

La réorganisation de la Société Le Joint Français par « département » ou « division », par spécialité avec chacun sa structure propre (technique, études et recherche, méthodes, logistique, achats, R H, commercial...) permettait de bien délimiter les responsabilités et favoriser la motivation des équipes. La présence de plusieurs départements sur un même site ne favorisait pas cette prise de responsabilité et ne permettait pas de créer un véritable état d'esprit propre à chaque structure. L'usine de Saint-Brieuc, avec son « passé social », ne présentait pas toutes les garanties pour imaginer de se développer sur ces bases.

L'objectif premier qui avait été donné au démarrage de l'usine de Bazouges était que l'usine ne dépasse pas, à terme de quelques années, 300 personnes. Ce seuil était considéré comme idéal pour conserver la maîtrise sur l'organisation et les hommes, une entreprise à taille humaine, préoccupation de l'époque. L'histoire récente montre que cet objectif a été largement dépassé puisque l'usine dépasse allègrement les 500 personnes en effectif permanent. Deux conflits sociaux ont quand même émaillé cette période en 2000 et 2005, quelques jours de grève, suivis d'une résolution des conflits avec protocole d'accord portant sur les salaires essentiellement.

LE JOINT FRANÇAIS

5, Rue Ampère
Boîte Postale N° 558
33 - SAINT-BRIEUC

Nouveau centre de production de joints toriques

Vendredi 31 octobre 1980, notre Société a envoyé à la Préfecture de la Mayenne une lettre faisant part de son intention de créer un centre de production à Bazouges, district de Château-Gontier.

A cet effet notre Société procédera directement ou par l'intermédiaire d'une filiale à l'acquisition d'une usine existante puis, au cours des trois prochaines années, à divers investissements totalisant 9,5 millions de francs. Les emplois créés seront de 80 environ.

La responsabilité du démarrage et de la gestion de ce nouveau centre est confiée à M. Bourdillat.

Le 3 novembre 1980

M. ANDREU

Le critère stratégique

La perturbation industrielle et commerciale liée au conflit social de 1980 a été dévastateur. Les clients ayant eu tendance à s'adresser à la concurrence très active à cette époque (les Isolants français, LJF, Freudenberg...). La direction générale prit conscience de l'intérêt stratégique de désolidariser les stocks de produits finis joints toriques (vendus sur stock ou sur commandes ouvertes) de leur lieu de fabrication.

La décision de transférer l'ensemble des stocks de joints toriques de l'usine de Saint-Brieuc, dès juillet 1980, a été prise. Un entrepôt a été loué en région parisienne, à Sartrouville, sur 2 000 m². Le service gestion des stocks a été réimplanté sur le site de Bezons. L'organisation des expéditions vers les clients se ferait à partir du nouvel entrepôt, doté d'un effectif d'une dizaine de salariés, détachés de l'usine de Bezons. Le déménagement se réalisa en trois semaines, fin 1980, nécessitant la préparation et l'organisation d'un transfert (150 millions de pièces sur 4 200 références, par 17 semi-remorques) avec pour objectif de ne pas troubler les livraisons aux clients - une gageure !

La Direction générale n'a pas eu d'état d'âme quand il s'est agi de sauvegarder les intérêts majeurs de la Société. La conséquence est connue : l'usine de Saint-Brieuc a perdu quelques dizaines d'emplois supplémentaires à l'époque.

Le choix des Hommes

Il est à noter que rien n'aurait pu se faire sans la ténacité et la confiance des hommes dans la réussite de ce projet. Le Directeur général a donné carte blanche aux dirigeants de l'époque pour mener à bien cette aventure technologique et humaine. Le management originel de la division était issu des cadres, aussi bien de Saint-Brieuc que de Bezons, qui avaient accepté de courir l'aventure. Les salariés de production ont été recrutés sur le bassin d'emploi sans difficulté ainsi que les agents de maîtrise et techniciens pour asseoir définitivement la structure de la division et des services (méthodes, recherche et développement, laboratoire, informatique, comptabilité industrielle, achats, etc...). Les cadres chefs de service ont été recrutés à l'extérieur de la région pour la grande majorité d'entre eux, peu sont venus de la Société LJF ou Hutchinson. Une véritable équipe a ainsi été constituée pour faire face au défi de la mondialisation déjà sous-jacent.

Par courrier du 29 janvier 1980, le directeur de l'usine briochine écrit au maire de Saint-Brieuc : « Autant que vous, sans doute, je regrette que le nombre d'emplois du Joint Français à Saint-Brieuc soit actuellement assez éloigné de celui espéré à l'origine, en raison des difficultés qu'ont connues notre industrie et notre société depuis quelques années. Je suis sûr cependant que la presse reflète mal votre pensée quand elle vous fait affirmer que notre implantation « se résume à très peu de chose ». Comme moi, vous savez que par les temps qui courent un peu plus de sept cents emplois et le versement

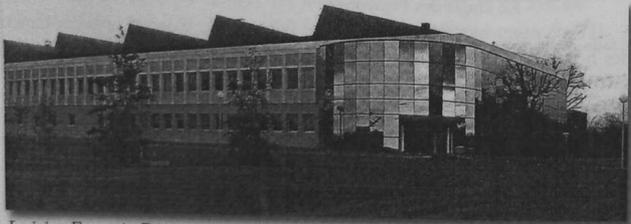
d'une annuité de taxe professionnelle d'un peu plus de deux millions de francs sont loin d'être chose négligeable. »

Historique de l'usine de Bazouges

L'usine de Bazouges a ouvert le 1er février 1981, sur une surface de 1 200 m² dans un atelier relais libre, avec moins de dix personnes : un directeur, un responsable de production, un responsable des ressources humaines, un chef d'atelier, un secrétaire, un électro-mécanicien et trois conducteurs-régulateurs en formation. L'objectif est de tester industriellement la faisabilité d'un nouveau concept de fabrication de joints toriques et de prouver la rentabilité de ce nouveau processus afin de faire basculer l'ensemble de la production sur cette nouvelle technologie.

Le succès est au rendez-vous. L'usine double dès 1984 et la surface de production est portée à 2 500 m² d'atelier. Près de cent personnes y sont employées.

En 1987, la CGE cède le Joint Français à Hutchinson, filiale du groupe Total. Les effectifs qui atteignaient 150 salariés ont été doublés dans les deux années suivantes, avec la décision de doubler l'usine, en y ajoutant 2 500 m². Le magasin des joints toriques retourne dans l'usine de Bazouges, puis un nouvel agrandissement survient en 1995, suivi de l'extension en 2002.



Le joint Français, Division Joints Toriques. Site de Château-Gontier

L'effectif de l'usine dépasse 500 agents. En outre, Château-Gontier accueille le siège de la division toriques, coiffant les entités industrielles relevant de sa responsabilité à travers le monde (Portugal, Angleterre, Chine, Mexique, Malte), une success story.

Réflexions sur l'usine de Saint-Brieuc et les conflits sociaux

Dans une entreprise comme LJF, l'ensemble des salariés n'est pas impliqué de la même façon.

Les uns (direction, cadres, une partie de la maîtrise du 1er niveau) s'identifient à la Société, participent à ses progrès techniques, commerciaux et financiers.

Une autre partie (agents de fabrication et la maîtrise) ne s'estime pas concernée par la Société, mais cherche, comme ceux de la première catégorie, à être plus heureux, mais ailleurs que dans l'entreprise, tout en recherchant à être moins malheureux dans l'entreprise.

Actuellement, les conflits sont vécus par le patron comme une faute, une tare, une certaine fatalité de la vie industrielle et sociale. Dans le jeu politique actuel qui consiste à placer l'ordre et la justice d'un côté, le désordre et l'injustice

L'EXPANSION N° 77 - SEPTEMBRE 1974

LE JOINT

La direction recolle les morceaux, les syndicats éclatent

Le conflit : 57 jours au printemps 1972. Au-delà des revendications sur les salaires et la durée du travail, tous les problèmes du rôle, de la structure, de la gestion et des moyens d'un établissement décentralisé se trouvent posés de façon aiguë. Un vaste mouvement de solidarité apporte son appui aux grévistes, épa-

lés localement par la municipalité PSU et de nombreux comités de soutien. Dans une certaine mesure c'est la Bretagne révoltée qui tient tête à la puissante CGE, dont le Joint français est une filiale. Un difficile compromis portant sur les salaires, la durée du travail et diverses primes met fin au conflit le 9 mai.

de le penser, puisqu'il est apparemment parvenu à amadouer les Bricheux. D'abord, en les surprenant. « Un manoeuvrier de première ! », enrage Noël Mandray, secrétaire national de la Fédération chimie CFDT. « Nos militants, qui étaient habitués à avoir retrouvés face à un homme qui ne refuse pas d'emblée, qui discute. Ils ont été désorientés. »

Le nouveau directeur a ensuite occupé les énergies. Ancien international de volley-ball, il a constitué des équipes (football, volley, course à pied, tennis...), organisé des compétitions de voile et de photographie. On n'est pas peu fier d'appartenir à « l'entreprise la plus sportive de l'Ouest ».

Le comité d'établissement déborde d'activités socio-culturelles, encouragées par la direction. Mais, sur l'autre clavier, la musique est sensiblement moins douce. Le dialogue se révèle difficile sur les salaires, ou carrément bloqué sur l'heure mensuelle d'information syndicale. Alors, qu'arrive-t-il à la longue ? Les délégués du CE, plongés dans leurs problèmes d'arbres de Noël, comprennent de moins en moins l'action revendicative des délégués du personnel qui, à l'inverse, trouvent joliment réussie « l'intégration » de leurs camarades. « Vous dénigrez tout ! », reprochent les uns. « Et vous, vous ne voyez pas qu'on vous récupère ? », questionnent les autres.

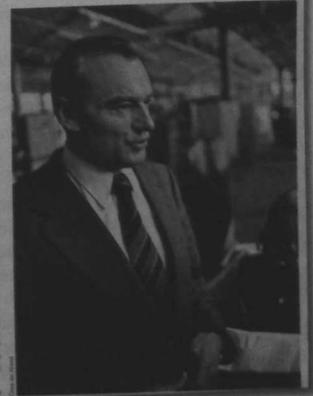
L'unité est à la merci du premier incident. Il survient le jour où le délégué CGT prend, sur une question de reclassement, une position professionnellement indéfendable. La direction demande son licenciement. Le

L'usine repartie, Ambroise Roux opéra à vit. Un jour de juin 1972, il téléphona à l'un de ses hommes, Alain Wilk, 60 ans, apprécié pour avoir, en seize ans de carrière, débrouillé plusieurs nœuds à la CGE : « Vous avez suivi l'affaire du Joint ? Si vous avez un moment, les Bretons pour avoir été parachuté chez eux pendant la guerre. De toute manière, il n'y avait guère à hésiter ; il accepta le redoutable honneur du pouvoir.

Le tout neuf PDG se mit alors en quête d'un directeur d'usine : il tomba sur... le directeur départemental de l'Équipement du Lot ! Ce brillant fonctionnaire, nommé François Lépine, ne connaissait rien au caoutchouc ; mais, Breton d'origine, il avait supervisé l'implantation de la zone industrielle de Saint-Brieuc (où se trouve le Joint français) dix ans auparavant. Si la mariée n'était pas très belle, son papa était riche : le jeune ingénieur des Ponts accepta la parti.

Les deux hommes organisèrent tout de suite le changement que Paris avait si longtemps refusé. Une large autonomie fut accordée à l'usine bretonne — en liaison toutefois avec celle de Bezaons. La pagaille balayée, son délégué les pouvoirs, on transféra sur place le service des méthodes, le contrôle, l'ordonnancement, les expéditions, etc. Dans le même temps, l'équipe commerciale entamait la reconquête de la clientèle : un décembre 1972-janvier 1973, les retards de livraison étaient épongés. « Pour que les gens se sentent heureux, il fallait que l'affaire soit prospère », dit aujourd'hui Alain Wilk. « Pour moi, industriel, c'est le point essentiel. J'ai expliqué au personnel que la pièce se jouait entre la société et ses clients ; j'ai fait plancher les « commerciaux » et j'ai plâché moi-même. L'entreprise a remonté la pente parce que la collectivité a eu la volonté de survivre. » En effet, les pertes du Joint français ont baissé : 8 millions en 1971, 7,25 en 1972, 0,5 en 1973 et des bénéfices sont attendus pour 1974. Le chiffre d'affaires du premier semestre ayant dépassé de plus de 20 % celui de l'an dernier.

Une « success story » ? François Lépine n'est pas loin. Extrait du journal L'Expansion de septembre 1974



Le syndicalisme, condition de la démocratie

Entretien avec Jean Le Faucheur

Le faible nombre d'adhérents est un danger pour la démocratie ?

"Le syndicalisme français n'a jamais eu d'adhésions de masse. C'est un syndicalisme de militants. La représentativité se mesure aux élections générales, comme celles des Prud'Hommes.

Il n'est pas toujours facile d'engager ouvertement au risque d'ennuis si l'employeur refuse le droit syndical. Ces

1981 ont été des temps forts du renforcement du droit ouvrier et syndical. Quand la droite a été obligée de s'y mettre, c'est que la gauche était là..."

Une opposition gouvernants / gouvernés ?

"L'opposition va de soi mais la dualité n'est pas péjorative. C'est le mouvement normal de la démocratie. Le conflit est source de progrès, les

Les combats qui vous ont le plus marqués ?

L'usine Tranvez à Guingamp : une grève de cinq semaines où les ouvriers n'ont rien obtenu, pas 1 ct d'augmentation ! Le Joint Français et ses 172 jours de grève en 1972. En 68, il avait fallu imposer le droit syndical mais jusqu'en 72, tout était fait pour décourager les représentations syndicales au point de recréer la situation précédente. Ça leur est revenu,

travailleurs le droit de se défendre devant des patrons qui voulaient faire leur loi. Le maire, Yves Le Foll, un homme politique assez exceptionnel, l'avait bien compris. Saint-Brieuc a été la première municipalité à soutenir un conflit. La population aussi avait compris.



L'œil vif et le verbe acéré, Jean Le Faucheur est un personnage comme on en rencontre peu. Adjoint au maire chargé des affaires sociales de 1977 à 1989, il est avant tout une figure du syndicalisme dans le département. A 80 ans, il a gardé toute sa foi en la lutte ouvrière : "Je serai toujours militant dans l'âme, tant que j'aurai un peu de lucidité". De la lucidité, il n'en manque pas...

Supplément au combat hebdo

de l'autre, personne ne peut y gagner. Il semble indispensable, d'une part, que les salariés ne soient plus représentés par des mouvements politiques, mais plutôt par des personnes qui les représentent. Il convient également que le patronat comprenne certaines revendications et précède certains mouvements.

Il faut être conscient que les conflits sont inévitables, mais il importe de les contrôler, et non les subir.

La Bretagne ne peut accueillir d'usine d'O.S. seuls, mais des usines complètes et équilibrées, ayant tous les éléments de décisions et de fonctionnement.

Pierre Fénard, chargé du Patrimoine à la mairie de Saint-Brieuc, ose écrire dans la revue Bretons de mars 2010 que « le patronat a mis Saint-Brieuc à l'index et puni la ville de 1972 à 1996. »

Dans le Combat Hebdo, Jean Le Faucheur écrit, pour ses 80 ans : « Il m'a déplu qu'on parle du syndrome du Joint Français et d'effets calamiteux au niveau économique : en disant cela, on conteste aux travailleurs le droit de se défendre devant des patrons qui voulaient leur faire la loi. »

Régulièrement, la presse locale présente « la version lutte de classes » des événements de 1972.

Ce n'est pas l'avis de Patrick Baley, ancien directeur-adjoint du Passage de la poste, grand magasin de Saint-Brieuc, qui a adressé un courriel à la direction régionale de Ouest-France, le 12 mars 2012 à la suite de la parution d'articles fêtant le quarantième anniversaire de la grève : « J'ai lu avec grande attention l'article fort documenté (semble-t-il) de votre journaliste Frédéric Barillé sur

les événements de mars 1972 avec le Joint Français. Toutefois, je tiens à vous apporter le témoignage d'une personne extérieure au conflit. J'espère que, dans les autres épisodes, sera écrit une autre facette de cette triste affaire. En tant que cadre d'un grand magasin connu des briochins pour sa grande fréquentation, j'ai vécu ces événements avec une certaine désolation au regard de la mauvaise image qu'a suscitée ces manifestations, même si elles étaient justifiées par l'attitude incompréhensible de tous les antagonistes. Le maire de l'époque, Yves Le Foll, et la CFDT, ont fait un tort considérable sur l'avenir industriel de Saint-Brieuc par leurs attitudes désastreuses, avec l'image qu'ils ont donnée de la ville, même s'ils pouvaient avoir raison sur le fond. En effet, Saint-Brieuc comptait alors 60 000 habitants, quelques années plus tard on est descendu entre 46 et 48 000. Aucune grosse industrie n'a voulu depuis s'installer à Saint-Brieuc (et certaines en sont parties) à cause de cette mauvaise réputation orchestrée par un maire inconscient, emporté par son idéologie, en tête d'un cortège, avec son écharpe tricolore. Quant à la CFDT de l'époque, menée par Jean Lefaucheur (ancien patron boulanger) qui s'est conduit d'une façon lamentable et irresponsable, menant des actions de destruction systématiques et jusqu'au-boutistes. Je me souviens que lors d'un conflit, il haranguait nos clients pour leur demander de ne plus fréquenter le magasin, sans penser, dans sa petite tête d'ancien patron, que s'il n'y avait plus de client, ça aurait une incidence sur les emplois. C'est donc comme ça et à cause de ça, que l'emploi dans l'ensemble de la ville s'est considérablement dégradé. En espérant voir dans vos écrits une autre interprétation de ce mauvais scénario, recevez mes salutations distinguées. »

En l'absence de réponse, et dans la poursuite de parutions d'articles tendancieux, notre briochin retraité adresse un nouveau courrier au PDG d'Ouest-France, le 16 mars 2012 :

« Pour faire suite à ma dernière intervention par courrier du 12 mars (si vous l'avez lu), je tiens à apporter quelques remarques et précisions maintenant que votre série d'articles est terminée, sur les non-dits de cette triste affaire du Joint Français, bien que ne parlant pas du fond dont les antagonistes sont à renvoyer dos à dos, ce qui ne ressort pas dans vos colonnes.

• 1° concernant « les aveux » du maire, pas une seule fois il ne remet en cause leur responsabilité sur l'image désastreuse qu'ils ont contribué à donner de la ville de Saint-Brieuc. Pas une seule photo lors de votre reportage sur celle du maire Yves Le Foll en tête de cortège, avec son écharpe tricolore. Cette photo a fait le tour du monde et a nui terriblement par la suite. Il le reconnaît à moitié, surtout quand il s'est rendu aux Etats-Unis.

• 2° Quant à Jean Le Faucheur, il est normal que les enfants défendent leur père et ainsi manquent d'objectivité. Il en ressort du reste qu'un des enfants soit aussi virulent que son père l'était à l'époque. Ce n'est pas du tout ma conception du syndicalisme. »

UNE POPULATION EN FORTE HAUSSE

Si la population de Saint-Brieuc a diminué fortement (-7,8%) entre 1982 et 1990, aujourd'hui elle repart à la hausse. Oh, bien sûr, pas de façon très impressionnante (+3,7% entre 1990 et 2006), mais la tendance est inversée. Et surtout, ce sont les communes voisines qui en profitent. Pendant la même période, Yffiniac a vu sa population augmenter de 27,8%, Binic de 22,8%, Pordic de 21,1% et Langueux de 14,6%. Enfin, Piérin, qui a doublé de volume en quarante ans, est à +10,7%. ■

Et puis, il y a cette incompréhension, cette image de la ville dans les années 1960 qui ne reflète pas la réalité. Alors que Saint-Brieuc s'est développée par son port du Légué et a donné naissance à une bourgeoisie d'affaires formée de républicains radicaux, que l'entreprise Chafoteaux, qui fabrique des chauffe-eau et des chaudières à gaz, compte jusqu'à 2 300 salariés, que la ville fait alors figure de centre industriel en devenir, survient la grève des ouvriers du Joint français en 1972. Toute la région se mobilise derrière ce mouvement, le maire Yves Le Foll (PSU), défilant même en tête lors des manifestations. La ville hérite alors d'une mauvaise réputation qui pesera apparemment longtemps sur son image. "Le patronat a mis Saint-Brieuc à l'index et puni la ville de 1972 à 1996", n'hésite pas à avancer Pierre Fénard. L'évocation de cette histoire fait pousser de grands soupirs à Bruno Joncour. "C'était il y a près de quarante ans. C'est devenu une légende et une explication un peu facile", dit-il. "Cette histoire a certes marqué les esprits mais elle appartient au passé. Et aujourd'hui, Saint-Brieuc est totalement tournée vers l'avenir".

Revue bretons de mars 2010. Article de Pierre Fénard

QUATRE — CCB — Mercredi 24 Septembre 1975

Un homme, une ville

Ville pilote sur le plan scolaire

SAINT-BRIEUC N'ARRIVE PAS A RETENIR SES JEUNES

(De notre envoyé spécial Dominique MASCOLO.)

SAINT-BRIEUC, mardi.

L en est des villes comme des hommes. Les unes ont toutes les peines du monde à sortir de l'anonymat. Les autres, parfois sans le vouloir, jouissent d'une réputation bien établie.

Pour Saint-Brieuc, l'affaire est définitivement entendue : chef-lieu des Côtes-du-Nord, département le plus « à gauche » de Bretagne, c'est une « ville rouge ».

Deux — bonnes — raisons à cela. Saint-Brieuc est dirigé depuis dix ans par Yves Le Foll qui fut un temps le seul élu qui fut à l'Assemblée nationale, P.S.U. à l'Assemblée nationale. De plus — mais ceci explique cela, affirme ses ennemis — la ville a été au printemps 72 le théâtre d'une grève dure, le théâtre d'une grève dure, nationale — qui mobilisa pendant huit semaines la population.

L'objectif avoué du maire — développer les industries satellites — est donc difficile à tenir. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir créé les moyens de leur implantation, fin dix ans, deux zones industrielles sont nées. L'une sur la commune de Froidugères, l'autre à l'entrée de la ville, sur la route de Rennes.

Des impôts très lourds

C'est là que se dressent les bâtiments du Joint Français : 800 ouvriers et employés. Malgré les fortes augmentations de salaires l'entreprise a bien remonté la pente depuis 72 ; mais elle travaille beaucoup pour le bâtiment et l'équipement et elle elle aussi de la crise (20% de diminution dans ses carnets de commandes). Sans dire en-

core inquiet pour son usine, le nouveau directeur, M. Léplac, ancien syndicaliste, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui a appartenu au cabinet d'Edgard Pisani, est avare pour le maire. « Comment voulez-vous que les industriels songent à venir s'installer ici alors que la municipalité « bouffe » à tout bout de champ du patron ? »

LE COURRIER

... des Lecteurs

Lettre d'un ouvrier du Joint Français

Dans « Le Combat Socialiste » du 7 décembre 1974, l'éditorial est consacré à Antoine Mazier, décédé il y a 10 ans déjà, alors qu'il était maire de Saint-Brieuc.

Chacun se rappelle le courage et l'action volontaire de cet homme pour le développement de Saint-Brieuc.

N'est-ce pas lui, qui, poursuivant l'action dynamique entreprise par la Municipalité dirigée par M^e Poupard, décida de céder du terrain au Joint-Français. Bon placement car cette entreprise a créé 1 000 emplois et verse l'une des plus fortes patentes à la ville.

On comprend mal que l'aile gauche du P.S.U. celle qui se veut la plus révolutionnaire passe les lundis et vendredis à la porte de l'usine pour essayer de lui nuire en propageant des mensonges.

Dans le même numéro, il est écrit que la société a licencié un dizaine d'ouvriers. Renseignements pris près d'un délé-

gué du personnel, c'est parfaitement faux.

Evidemment, le fait que cette usine au bord de la faillite il y a 3 ans, soit aujourd'hui viable, choque les révolutionnaires qui sentent que le personnel échappe à leur action.

Antoine Mazier qui avait voulu que l'usine soit moderne, qui avait tenu à ce que des jardins soient réalisés par la ville afin de l'égayer (c'est d'ailleurs la seule usine de Bretagne à posséder 3 jardins internes). Il réagirait violemment s'il lisait dans ce même numéro que l'usine est un bague d'O.S.

Nous disons à l'adjoint au Maire qu'il perd son temps à la porte de cette usine en y consacrant 2 jours par semaine.

Certes, cette usine aura vraisemblablement des problèmes dans la conjoncture actuelle, mais, en ce moment l'horaire de travail varie de 43 h 30 à 45 h.

Un ami d'Antoine Mazier, salarié à l'usine du Joint-Français.

La liberté des Côtes-du-Nord du 14 décembre 1974

RÉPONDEZ-NOUS

M. LEPINE (« Joint Français » ... convaincu que l'usine va pouvoir, toute seule, assurer son équilibre financier

La C.G.T. la semaine dernière, la C.F.D.T. dans notre édition d'hier ont fait part sur le « Joint » de la situation au « Joint Français » où les noms des 114 licenciés doivent être envoyés vers la mi-mars. C.G.T. et C.F.D.T., au delà du bilan de l'année passée, ont porté des accusations précises auxquelles le directeur local, M. Lepine entendait répondre. Les syndicats seront-ils sensibles à ses arguments ? Et notamment au pronostic que fait M. Lepine lorsque, après quelques « si » prudents, il explique que le « Joint » sortira de l'ornière et que « cela exclut d'autres licenciements » ? Pas évident, C.G.T. et C.F.D.T. ont trop dit que le « Joint » était un poids mort pour le C.G.E. et que la restructuration annoncée cachait, à terme, la liquidation de l'usine brioichine...

Q. — Sans entrer dans une bataille de chiffres, la C.F.D.T. a rappelé hier que le pouvoir d'achat avait très considérablement diminué chez vous en 78. Qu'avez-vous à en dire ?

R. — Qu'il y a eu une augmentation de 2,6 % faite au 1^{er} janvier 78, que certains ont appelée l'augmentation du 31 décembre 77, pour fausser les calculs. Il y en a eu une autre en juin (3,7 %, dont 0,5 % pour compenser les réductions d'horaires) et en octobre (3 %), plus en moyenne 1,8 % pour les employés horaires. Alors... Je reconnais que les réductions d'horaires ont fait que certaines catégories ont moins perçu que l'année précédente, mais elles ont été moins présentes à l'usine.

Q. — La C.F.D.T. n'a pas apprécié la suppression de tous les accords signés en 73 et, en particulier, celui concernant le paiement des « trois jours de carence » (3 premiers jours de maladie), suppression liée à un trop fort taux d'absentéisme.

R. — Dans le courant de l'année 77, l'absentéisme chez nous atteignait les 8,6 %. Nous avons admis qu'à titre d'essai, les trois jours de carence seraient payés dans notre esprit, étant entendu que cela devrait se traduire, dans notre esprit, par une diminution des absences. En fait, le taux a augmenté de 1,11 % en deux ans. Dans les conditions actuelles — nous ne sommes pas riches — nous avons mis fin à cet avantage.

Q. — Mais si l'absentéisme a augmenté, c'est que les accidents de travail aussi ont été plus nombreux.

R. — C'est faux. J'ai les chiffres officiels. Ils sont descendus de 126 à 123.

Q. — On dit volontiers que le climat est de plus en plus pesant chez vous, M. Lepine, et

que vous profitez de la peur qu'ont certains d'être bientôt licenciés pour faire des mutations arbitraires, augmenter les cadences, déqualifier une partie du personnel...

R. — Non, bien sûr. Il y a une inquiétude du personnel évidente, mais il conserve un sang-froid total. Les syndicats ont arrêté leurs débrayages parce qu'ils n'étaient plus suivis. Il est faux de dire qu'on pousse les cadences. Il n'y a pas de chaînes au « Joint ». L'ambiance est lourde, c'est sûr. Mais j'ai réussi à éteindre les feux.

Q. — En assurant que votre intention était de vous priver de vos 3.000 petits clients, la C.F.D.T. laissait entendre clairement qu'on s'orienterait au « Joint » vers une plus grande automatisation, donc vers de nouveaux licenciements, sans tarder...

R. — Ce sont des informations inexactes qui transmettent une partie des informations économiques confidentielles données au comité d'établissement. Notre plan de redressement comporte un assainissement de notre chiffre d'affaires résultant d'une sélection sévère des marchés et des produits. Une usine importante ne peut pas faire de l'artisanat. On traitera encore des petits clients, mais à un niveau de rentabilité valable.

Q. — Vous avez bien 300 très gros clients sur les 4.000 ?

R. — Oui, mais privilégier 300 clients ne signifie pas que l'on abandonne les autres. Les syndicats ne sont pas de bonne foi, mais je les comprends.

Q. — On ne peut pas reprocher aux syndicats de penser que le « Joint » étant un boulet lourd à traîner pour la C.G.E., c'est son existence même qui est menacée, à terme.

R. — Le « Joint » tout d'abord a bénéficié d'un soutien moral et financier de la C.G.E. très important. Encore en 79, on peut réaliser notre plan de redressement grâce à son aide. Les entreprises du groupe C.G.E. sont très décentralisées mais aussi très autonomes. Il est indispensable pour nous de ne plus avoir besoin du soutien de la C.G.E. Nous sommes convaincus que le « Joint » va pouvoir tout seul assurer son équilibre financier, en particulier grâce aux économies que nous faisons dans notre organisation. S'il n'y a pas de détérioration nouvelle de la conjoncture et de nouvelles perturbations (liées au pétrole) dans les prix de nos matières premières et si le personnel continue l'effort entrepris, l'entreprise sera sortie de l'ornière. Donc ça exclut d'autres licenciements.

Q. — Et cette « étrange solidarité » inter-entreprises qu'évoque la C.B.T. ? 114 licenciements d'un côté, 120 créations d'un autre, au même moment. Pour étouffer une possible explosion de colère ?

R. — Mais non. Il n'y a aucun rapport entre le « Joint » et « Chalfoteaux ». Nos activités sont totalement différentes.

Q. — La bonne nouvelle de chez Chalfoteaux arrive tout de même à un moment providentiel, non ?

R. — Il n'y a pas de doute. Il nous est d'ailleurs sympathique de voir qu'au moment où une entreprise locale importante a des difficultés, d'autres embauchent.

Q. — A quand la première charrette ?

R. — Je ne peux établir les listes qu'après les délais de réflexion de deux mois fixés par la loi. Donc rien d'officiel avant la mi-mars.

(Interview recueillie par Alain GUELLEC.)

Article de Guellec, le 9 février 1979

ouestfrance-entreprises.fr



Entreprise du jour

A Saint-Brieuc, on ne dira plus jamais "Joint français"

C'est tout un symbole. En janvier, l'enseigne du Joint français sera supprimée. Désormais, l'usine s'appellera Hutchinson. Et sa direction prépare un plan de reconquête.



O.F du 04 juin 2013

Saint-Brieuc

L'enseigne du « Joint » tombe, un symbole disparaît

L'usine du Joint Français s'appelle désormais Hutchinson, du nom du groupe. Avec ce changement, c'est toute une époque qui s'éteint. Des salariés sont nostalgiques.

Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.



L'enseigne du Joint Français tombe. Il y a encore quelques jours, sur le toit du bâtiment, avait été apposée par deux entrepreneurs l'enseigne du Joint Français. Elle est maintenant remplacée par celle de Hutchinson. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Éditorial

par François Régis Hutin

« Lueur d'espérance ? »

« Il se passe quelque chose », a déclaré le président de la République lors de son voyage à La Roche-sur-Yon. Comme un petit vent de reprise. Certes, le signal est faible, + 0,2 % de croissance, mais il est positif. Est-ce suffisant pour créer l'optimisme chez les Français dont on connaît la forte tendance à voir le négatif dans les événements qui les concernent ?

« La reprise est là », avait déjà annoncé le Président lors de sa dernière prestation télévisée. On ne la voit pas encore, mais les entreprises ont fini par liquider leurs stocks, par conséquent, elles vont se remettre à produire pour satisfaire la demande, même si celle-ci est encore faible. Et puis la balance du commerce extérieur est moins négative. C'est un bon point, même si cette amélioration est due moins aux exportations qu'au ralentissement de nos importations...

Malheureusement, le chômage continue à augmenter et peu nombreux sont ceux qui pensent, comme le Président, que la courbe de ce fléau va s'inverser dès cette année. Les

emplois aidés y contribueront, c'est déjà un petit pas, mais bien insuffisant pour assurer un réel changement.

La réalité qui s'impose à tous et qu'il convient de considérer en priorité pour sortir de la crise est la compétitivité des entreprises. Faciliter celle-ci doit être la priorité absolue de tous. Les acteurs économiques font tout ce qu'ils peuvent à tous les niveaux dans ce sens, mais ils doivent inscrire leurs efforts dans les règles et les normes existantes et celles-là dépendent principalement du gouvernement.

Conflits sociaux destructeurs

On comprend les difficultés qu'il rencontre car il doit à la fois faire face à une dette écrasante et à des réformes de structures qui vont souvent directement à l'encontre des désirs, des habitudes, des intérêts privés de nombreuses catégories de Français.

Ces réformes - le marché du travail, la fiscalité, la protection sociale, la formation, le fonctionnement de l'État et des collectivités locales - sont pourtant

indispensables. Même si elles sont demandées tour à tour par le président de la Cour des comptes et par le Fonds monétaire international (FMI), elles suscitent des réactions négatives.

Déjà pour la rentrée, on nous annonce des blocages sociaux à propos de la réforme des retraites. Il faudra pourtant parvenir à une véritable réforme pour assurer l'avenir et sans ponctionner à nouveau les entreprises si on veut qu'elles retrouvent ou améliorent leur compétitivité. Les imposer de nouveau ferait revenir le pessimisme et paralyserait d'autant les embauches.

Quant aux conflits sociaux, ils feraient douter tout le monde de la réussite de la politique actuelle. Faute de confiance, l'économie replongerait dans le marasme. Il serait totalement irresponsable d'ajouter une crise sociale à la crise économique bien loin encore d'être résolue. Ce serait le meilleur moyen d'éteindre les petites lueurs d'espérance et d'enfoncer davantage notre pays.

O.F du 10 août 2013

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne

Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.



Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom. Ils ont organisé une manifestation pour protester contre le changement de nom. Ils demandent que le nom 'Joint Français' soit rétabli.

Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

Un conflit à jamais lié à la mémoire industrielle bretonne. Le Joint Français est une entreprise de Saint-Brieuc, créée en 1972 par deux entrepreneurs, Jean-François et Jean-François. C'est une entreprise qui a connu une croissance remarquable. Elle a été rachetée par le groupe Hutchinson en 2012. Le changement de nom est une décision qui a suscité beaucoup de réactions. Les salariés se sentent trahis et nostalgiques de l'ancien nom.

QUESTIONS - RÉPONSES

Le JOINT FRANÇAIS en neuf interrogations

A la fin du mois de mai, la direction du Joint Français annonçait le licenciement pour motif économique d'une cinquantaine d'agents de l'entreprise âgés de plus de 58 ans. Après le chômage technique, on en arrivait donc à des licenciements qu'accompagnaient des réductions d'horaires. Plus de quatre mois se sont écoulés et,

Q. — Dites-moi, M. Lépine, les quelque 50 licenciements annoncés, se sont mués en 66 licenciements.

R. — C'est vrai. La possibilité de bénéficier du régime de pré-retraite, a fait qu'il y a même eu 90 volontaires dans l'usine. Nous sommes actuellement 856, c'est-à-dire que le potentiel de l'entreprise correspond sensiblement aux charges que celle-ci peut supporter.

Q. — En mai, vous assurez que le « Joint » n'était pas en danger, que les mesures prises étaient imposées par la conjoncture. En octobre, comment se porte l'entreprise ?

R. — C'est vrai que, depuis septembre 77, nous avons eu des rentrées de commandes plus faibles que nous ne le pensions. Actuellement nos statistiques montrent que, depuis janvier, les commandes enregistrées ont été inférieures de 10 % à nos prévisions. Nous sommes dans la situation de nos concurrents. Mais nous avons la chance d'avoir une production diversifiée qui nous permet de subir le centre-coup des crises que connaissent le bâtiment et la machine-outil. Notre production de joints d'aérospatiale, par exemple, qui avait chuté à 50 millions d'unités par mois, est remontée à 130 millions.

Q. — L'avenir à court ou moyen terme ?

R. — Ma pensée est que jusqu'au mois d'août, nous devrions voir notre production se maintenir au rythme actuel. En tout cas, à l'heure actuelle, nous fournissons la preuve qu'avec un effectif normal, nous pouvons produire des pièces

de qualité à des prix variables sur le marché.

Q. — A propos de pièces de qualité, les syndicats de votre entreprise ont fait état de retours de pièces de plus en plus fréquents.

R. — Vous savez, des retours de clients, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Mais ils ne sont pas forcément liés à des malformations, à un manque de qualité. Non, bien au contraire, les retours ont diminué de 20 % par rapport à l'an passé. Je vais le dire nettement au comité d'établissement.

Q. — On quitte le marché intérieur. Que donnent les exportations ?

R. — Nous avons réalisé trois ventes importantes aux USA cette année (joints de fûts) et passé un gros marché de joints d'aérospatiale avec le Japon, ce qui prouve bien, sans plastiquer, que l'on reconnaît la qualité de nos produits. Je vous dirai même que le « Moniteur du Commerce International », édité par le Centre Français du Commerce Extérieur, dans son palmarès annuel sur les leaders de l'exportation française, place dans un classement sectoriel (caoutchouc manufacturé, pneumatiques et autres articles manufacturés), le Joint Français à la première place derrière les fabricants de pneumatiques.

Q. — On a parlé de productions nouvelles à Saint-Brieuc ?

R. — Oui, cet été on a transféré de l'usine de Bezon à celle de Saint-Brieuc, la fabrication de soufflets pour l'automobile et de tétrelles (pour traire les vaches).

récemment, dans un communiqué intersyndicale du « Joint » exprimait son mécontentement (O.F. du 10 octobre). Où est vraiment le « Joint » ? Comment se dessine son horizon ? Les craintes d'une restructuration exprimée par les syndicats sont-elles fondées ? Autant de questions posées au directeur, M. Lépine.

Q. — Evoquez les salaires. L'intersyndicale a dit que les salaires réels avaient pris du retard depuis le début de l'année et que pour certaines catégories, l'augmentation n'avait pas dépassé 1 %.

R. — Je ne vais pas jeter de l'huile sur le feu, mais je tiens à faire tout de même quelques précisions. L'agent le moins payé dans l'usine — c'est vérifiable — est à 11,70 F de l'heure et la moyenne des salaires pour les horaires est de 12,50 F auxquels s'ajoute une moyenne de primes de 1,80 F de l'heure. Quant aux augmentations, elles ont été de 2,3 % en janvier, 3,7 % en juin et de 3 % en octobre. On a suivi le coût de la vie.

Q. — Oui, mais vous avez diminué les horaires.

R. — C'est vrai. Ceux qui faisaient 42 h 30 par semaine ont perdu de l'argent. En janvier, l'agent qui avait le plus petit salaire percevait 2 003 F brut pour 42 h 30. Il percevait aujourd'hui 2 101 F, soit 4,9 % de plus avec 2 h 30 de travail hebdomadaire en moins.

Q. — Les syndicats considèrent la nomination d'un vice-président, au siège central, comme un mauvais présage. Que leur répondez-vous ?

R. — En raison de son état de santé, le P.D.G. du Joint vient effectivement de nommer un vice-président qui lui succédera un jour. Il n'y a rien d'anormal à cela. Ne parlons donc pas de possible restructuration sans savoir. Le vice-président nommé n'est pas là pour vendre la société, je l'ai déjà démenti formellement.

(INTERVIEW RECUEILLIE PAR ALAIN GUELLEC.)

III - LA BRETAGNE AU VENT DE LA MONDIALISATION

Cet chapitre a été rédigé par Jean-Pierre Le Mat, ingénieur agronome et chef d'entreprise, administrateur de l'Institut de Locarn, vice-président de la CGPME 22. Il est membre du collectif « vivre, décider et travailler au Pays », à l'origine des bonnets rouges.

DANS QUEL MONDE VIVONS NOUS ?

La question de la gouvernance économique et de l'emploi se pose aujourd'hui en termes de mutations. Mutations industrielles, mutations technologiques, mutations culturelles.

La France a compté parmi les grandes puissances mondiales tant que le modèle impérial centralisé était pertinent. En ces temps-là, le prestige de l'Europe n'était pas contesté. Le modèle impérial affectait aux colonies et aux régions périphériques la production de matières premières à bas coût, et au centre l'élaboration de produits marchands et la captation de la valeur ajoutée. Ce modèle s'est affaibli avec la perte de l'empire et la réorganisation de la France sous la présidence du général de Gaulle. L'économie française s'est décentralisée. L'influence du CELIB a été déterminante. Néanmoins, la gouvernance a conservé sa culture centraliste.

À partir des années 2000, les nouvelles technologies de l'information ont introduit deux révolutions qui ont affecté les rapports économiques : celle de la désintermédiation et celle de la désinstitutionnalisation.

La désintermédiation est le passage à des circuits courts. Les entreprises et les consommateurs ont de plus en plus de moyens de se passer d'intermédiaires, ou plutôt de choisir leurs intermédiaires sur internet. Les banques, qui sont des intermédiaires financiers, sont touchées de plein fouet par ce phénomène. Dans le domaine économique, il en est de même des courtiers, des grossistes et des détaillants traditionnels. Ce phénomène fait perdre à l'activité économique une partie de son lien au territoire.

La désinstitutionnalisation est la baisse du pouvoir ou la perte de pertinence des institutions publiques. Le XX^e siècle a connu l'apogée des institutions, jusqu'au cauchemar de l'État totalitaire. À partir des années 80, des

mouvements populaires, comme Solidarnosc en Pologne ou les dissidents tchèques, ont fait émerger le concept de société civile. C'est l'auto-organisation sociale hors du champ institutionnel et de la sphère marchande. La société civile a progressivement acquis une légitimité et une dynamique propre, alors que les institutions apparaissent dans le même temps comme peu réactives, déclinantes, coupées de la vie réelle.

Où va la Bretagne, dans ce nouveau monde ?



Lorsque nous cherchons des exemples de prospérité, nous sommes confrontés à deux modèles opposés. Nous avons d'une part les grands pays émergents comme la Chine ou le Brésil, mais dont le modèle social nous rebute par sa brutalité. Nous avons d'autre part des petites économies ouvertes comme le Danemark, les Pays-Bas, Singapour, la Bavière, Taïwan.

La Bretagne pourrait s'inscrire dans la liste des petites économies compétitives. Cela supposerait une organisation territoriale française assez différente des espaces artificiels passifs que nous connaissons sous le nom de « régions ». Cela supposerait aussi une gouvernance économique différente de celle que nous connaissons.

Pour prendre l'avenir en charge, il importe de savoir d'où l'on vient. Revenons un peu en arrière.

LA RÉVOLUTION AGRI-AGRO D'APRÈS-GUERRE

La Bretagne a connu une révolution agricole ("agri") et agro-alimentaire ("agro") durant la période d'après-guerre, entre 1945 et 1990. Cette révolution était liée à une mission : nourrir la France avec des produits calibrés, à un prix modéré.

La mission correspondait à un consensus sociétal. Personne, au sortir de la guerre 39-45, ne songeait à élever des contraintes liées à l'environnement, au bien-être animal ou même à la présence de résidus. Le productivisme n'était pas considéré comme un vice ou une corruption de l'agriculture. La productivité était en effet la seule mesure de la performance.

En élevages porcins et avicoles, les transformations par rapport à l'agriculture traditionnelle ont été les suivantes :

- Séquençage des tâches agricoles en métiers séparés (stations de sélection ; accoueurs et multiplicateurs ; engraisseurs) ;
 - Conduite d'élevage en bandes d'animaux de même âge ;
 - Investissements forts dans les bâtiments d'élevage, avec endettement des agriculteurs ;
 - Utilisation massive d'intrants (aliment du bétail ; antibiotiques ; vaccins ; désinfectants ; minéraux ; vitamines) ;
 - Industrialisation de l'aliment du bétail, qui devient un produit de haute technicité ;
 - Mutualisation des tâches commerciales, qui sont désormais assumées par les groupements de producteurs ;
 - Privatisation du conseil technique agricole et des politiques sanitaires, qui deviennent un quasi-monopole des organisations de producteurs.
- Ce fut une véritable révolution en ce sens que ce fut une rupture à la fois économique et socio-culturelle.

Cette rupture a changé le cours de l'histoire de la Bretagne. Depuis la fin du capital maritime qui s'était accumulé à Nantes et à Saint-Malo jusqu'au XVII^e siècle, la Bretagne ne pouvait plus assumer de stratégie spécifique, faute de moyens. Elle était devenue véritablement une province. L'absence d'un capital breton interdisait de revendiquer autre chose que la justice et l'égalité dans le cadre français.

La révolution agri-agro, accompagnée par le CELIB, a permis d'accumuler un capital en Bretagne. Ce capital n'est pas de type financier. Il est constitué de moyens de production : poulaillers, porcheries, abattoirs, usines de transformation. Il est constitué aussi de savoir-faire nouveaux. Dans la production agricole, ce fut en particulier grâce aux groupements de producteurs et aux Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA), communautés de paysans qui partagent des savoirs techniques. Le troisième capital

qui s'est accumulé en Bretagne est l'organisation en filières. La production agricole en est le centre. En amont, c'est la relation avec la génétique, les usines d'aliment du bétail, les services techniques. En aval, c'est la relation avec les abattoirs, les usines de transformation, parfois la distribution.

La rupture a été aussi d'ordre socio-culturel. L'organisation de la paysannerie en a été profondément modifiée. Le paysan était jusque-là isolé, à la merci des propriétaires terriens, des négociants et des courtiers. Son regard portait à peine au-delà des limites de sa commune. Les solidarités étaient locales.

Les organisations de producteurs ont rompu cet isolement et lui ont donné un pouvoir qu'il n'avait jamais eu. L'utilisation massive d'intrants l'a connecté à la production de soja en Asie, à la concurrence brésilienne, aux marchés arabes. Les solidarités sont restées locales à travers les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) mais se sont développées par type de production et par intégrateur.

Le regard de l'agriculteur est passé, d'un seul coup, de sa paroisse au monde. Bien plus que le citoyen, le paysan breton est non seulement informé, mais concerné par les événements mondiaux.

LE TOURNANT DE L' « URUGUAY ROUND »

S'il faut trouver une date-clé dans l'évolution de l'économie bretonne, il faudrait peut-être la situer à l'année 1986. Un cycle de négociations sur le commerce international, d'une ampleur jamais égalée, est lancé cette année-là en Uruguay. Elle remet en cause tous les équilibres régionaux, fondés sur les souverainetés nationales, y compris les souverainetés alimentaires. L'agriculture, les services, la propriété intellectuelle perdent la protection dont elles jouissaient jusque-là à travers les réglementations étatiques et les barrières douanières. Les négociations se poursuivent jusqu'en 1995, donnant naissance à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Un phénomène de grande ampleur balaye la planète, qui a pour nom mondialisation. On dit aussi globalisation, pour signifier, non pas le dialogue international ou interculturel, mais l'échange par-dessus les frontières d'actifs financiers ou économiques.

Sur notre continent, l'internationalisation de l'économie et de la politique passe aussi par les progrès de la construction européenne. L'Union Européenne remplace la Communauté Economique. Le Traité de Maastricht, en 1992, crée le marché unique. En 2002, l'Euro est mis en circulation, monnaie unique dans douze pays.

La Bretagne est une des seules régions de l'Hexagone où l'emploi industriel continue de progresser de 1980 à 2013, mais l'activité économique montre des signes d'essoufflement. La production agroalimentaire n'est plus une force sociale motrice. Elle est devenue une composante de la santé publique.

Les grands groupes agroalimentaires bretons élaborent des stratégies qui influent sur l'histoire économique et sociale de la Bretagne, et sur l'élaboration d'un nouveau modèle de développement. Mais ils ne dominent pas l'économie bretonne. Celle-ci reste majoritairement composée d'un tissu de petites et moyennes entreprises. Ces entreprises s'adressent en majorité à une clientèle locale. Une bonne partie des autres est amarrée au territoire par ses implications dans l'univers agricole. Cette situation, en y ajoutant la tradition mutualiste, tempère les effets néfastes de la mondialisation, dus en particulier à la mobilité des entreprises et des capitaux.

LES TROIS « FAUTES » DE L'AGRO-ALIMENTAIRE BRETON

La révolution agri-agro des années 60 avait introduit dans les campagnes une certaine aisance. Aujourd'hui, le paysan retrouve un état d'incertitude. L'agriculteur vit dans un contexte de crises à répétition qui le ramène à la situation de ses ancêtres, subissant des ruines cycliques et imprévisibles. Il dépend des spéculations et de la variation des prix sur les marchés internationaux.

La révolution socio-culturelle des années 60 était due à un renversement du rapport de forces entre production et commercialisation, au profit des producteurs. L'intégration se faisait de l'amont vers l'aval, descendant du paysan vers le consommateur. Jusqu'aux années 80, les groupements de producteurs progressaient ainsi vers le consommateur final, intégrant progressivement l'abattage, la découpe, la transformation, la fabrication de plats cuisinés. En 2014, nous pouvons constater que le mouvement s'est inversé. L'organisation de la consommation a renversé le rapport de forces au profit des grandes organisations de la distribution. La globalisation des échanges agricoles accentue encore la nouvelle impuissance des agriculteurs devant les spéculations qui s'exercent sur leurs productions ou sur leurs intrants. L'intégration est désormais ascendante. La distribution fabrique les plats cuisinés, achète les ateliers de découpe, les abattoirs et vraisemblablement sous peu les exploitations agricoles.

Quelles ont été les erreurs, les fautes, les faiblesses des agriculteurs pour que le mouvement s'inverse ainsi en leur défaveur ? Elles peuvent être déclinées en trois axes.

Le premier axe est l'agression contre l'environnement et contre le vivant. L'approche mécaniste et réductrice de l'agriculture a eu pour conséquence un préjudice qui, au fil des années, s'est révélé comme un enjeu fondamental. L'environnement était vu jusque-là comme le support des activités humaines. Il n'avait pas de valeur en soi. Tant que l'eau n'était pas utilisée pour la consommation, la présence de polluants ou même une quelconque toxicité n'avait aucune importance. Désormais, l'environnement fait partie du patrimoine. Il faut le transmettre en bon état aux générations suivantes.

L'agression contre le vivant transparait dans les préoccupations concernant le bien-être animal et la méfiance envers les manipulations génétiques. Il est possible que nous n'ayons pas pris encore toute la mesure de cette nouvelle sensibilité.

La seconde « faute » de l'agro-alimentaire breton est la faiblesse de sa valeur ajoutée. Il produit des marchandises banalisées, auxquelles on peut trouver des substituts qui viennent d'autres régions du monde. La guerre économique permanente, épuisante pour ceux qui y prennent part, joue sur trois facteurs :

- Les manipulations monétaires, qui permettent à des États à monnaie faible de concurrencer les productions d'États à monnaie forte.
- Les différences sociales, qui permettent à des États à législation sociale rudimentaire d'évincer hors des marchés mondiaux les États à législation sociale contraignante.

- Les différences réglementaires sur les normes environnementales, qui plombent les productions soumises à la plus forte pression institutionnelle.

Pour compenser ces désavantages concurrentiels, l'agro-alimentaire breton a constamment cherché à consolider son capital : moyens de productions, savoir-faire, technicité, organisation en filières. Mais ces efforts permanents ne permettent toujours qu'une rémunération médiocre. La guerre économique a permis à l'agro-alimentaire breton d'atteindre la puissance, l'excellence, mais non la prospérité.

La troisième « faute » est la dépendance par rapport à l'approvisionnement. L'agriculture intensive n'est possible que parce qu'elle est irriguée par des intrants externes.

Le premier de ces intrants est l'élément financier. Cet intrant donne aux banques un droit de regard sur la gestion de l'exploitation agricole et sur la conservation du même modèle de production.

Le second est la génétique (semences végétales, animaux reproducteurs) que l'agriculteur doit se procurer auprès d'entreprises spécialisées.

Les protéines alimentaires sont apportées par le soja brésilien, américain ou asiatique. Les engrais, les désinfectants, les antibiotiques, les compléments alimentaires permettent de maintenir la santé et d'atteindre la performance zootechnique.

Cette dépendance liée aux intrants externes fragilise la production. En 1973, la crise du soja avait déstabilisé l'élevage intensif breton. Au cours des années 2000, les crises qui ont affecté l'approvisionnement en matières premières ont de nouveau bousculé les productions agricoles.

LE CONSENSUS SUR L'AVENIR AGRICOLE

Le problème de la réflexion sur le « modèle » breton, et donc sur l'emploi en Bretagne, réside dans le fait que les alternatives proposées ne brisent pas le miroir. La révolution agro-alimentaire a été fondée sur un mode de pro-

duction, le hors-sol. Les solutions proposées se fondent sur une critique de ce mode de production. La proposition est toujours en miroir : celle d'un autre mode de production, moins vicieux. Un terme a même été inventé pour cela : la « glaz-économie », du mot breton « glaz », difficilement traduisible, qui signifie à la fois le vert de la nature et le bleu de la mer.

Ce nouveau mode de production peut s'accompagner de nouvelles fonctions de l'agriculteur, comme celui de préserver les paysages et l'environnement, ou d'accueillir des touristes. Avec ou sans ces nouvelles fonctions, la stratégie agricole nouvelle que l'on nous propose est toujours désespérément la même. Elle est d'orienter la Bretagne vers la diversification, vers les productions de qualité et vers le bio. Cette solution est censée éviter les trois fautes. Examinons les choses de plus près.

Le préjudice environnemental est devenu central. Au cours des années 90, le message diffusé par l'agriculture bio était orienté vers la santé du consommateur. Il a toutefois été surclassé par l'émergence des aliments (ou nutriments, ou aliments-santé). Contrairement aux produits bio dont le message est essentiellement négatif (absence de résidus, absence de produits toxiques), les aliments ont diffusé un message fortement positif, compréhensible par une société matérialiste : apport de magnésium, d'oméga-3, de biotine, d'acides aminés soufrés, de calcium assimilable, etc.

Les produits bio ont alors diffusé un nouveau message, sur la santé de l'environnement. Mais la santé de l'environnement est ressentie de façons différentes selon les informations diffusées par les médias, à propos des scandales alimentaires et des agressions écologiques. En Bretagne, au cours des années 90, l'épidémie d'ESB, l'encéphalopathie spongiforme bovine, dite aussi *maladie de la vache folle*, a contribué à fixer les lignes. La crise a éclaté en 1996. Le consommateur français découvrait d'un seul coup que son éducation d'école primaire (« la vache est un animal herbivore ») ne correspondait pas aux pratiques agricoles. Les farines animales étaient utilisées dans l'alimentation des bovins. Il découvrait aussi que cette agriculture s'accompagnait de pratiques douteuses : l'épidémie était due à des négligences lors de la stérilisation des farines.

À partir de là, l'écologie politique s'est donnée une mission de surveillance. Son rapport avec l'agriculture productive s'est enkysté dans la méfiance. Bien sûr, les discours des écologistes politiques et des syndicalistes agricoles sont parfois mesurés. Il suffit néanmoins de fréquenter des réunions d'écologistes d'une part, d'éleveurs de porcs d'autre part, pour se rendre compte que cette hostilité est plus qu'une position éthique, économique ou politique : c'est devenu un marqueur identitaire.

Les principaux enjeux environnementaux dont la solution dépend des agriculteurs sont la qualité des eaux et la préservation des paysages. Il faut y ajouter la biodiversité, qui passe en Bretagne par la préservation des landes et des zones humides.

La préservation des landes et des zones humides dépend essentiellement d'une réglementation. Elle peut être assurée par un classement en zone naturelle stricte dans les cartes communales, les plans ou les documents d'urbanisme. Les zones humides sont définies par l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne a pour rôle de délimiter, prioriser et aider à gérer ces zones.

Contrairement à une idée répandue, la préservation des paysages n'est pas liée à un retour à des modes extensifs mais à une intensification de l'agriculture. Pour nourrir la population actuelle, une agriculture intensive n'a plus besoin d'occuper tout l'espace rural. En Bretagne, parallèlement à l'intensification agricole, la superficie de forêts a considérablement augmenté en 60 ans, bien plus que la moyenne française. L'agriculture hors-sol peut dissocier son activité de l'arasement systématique des talus et de la destruction des écosystèmes. Encore faut-il le faire, bien sûr.

Le principal enjeu environnemental de la Bretagne est celui de la qualité de l'eau. Il est lié à la production d'azote d'origine animale. En Bretagne, cet azote est issu à 60% des bovins et à 14% des porcs. Sa présence est liée au nombre d'animaux d'élevage et à la gestion des déjections, et non pas à des techniques de production, bio ou non-bio. La baisse du nombre d'animaux, sauf à condamner les éleveurs à la misère, ne peut être obtenue que de trois manières. La première est une augmentation de la valeur ajoutée, permettant de réduire le nombre d'animaux. La seconde est une diminution du nombre d'animaux par diminution du nombre d'élevages, avec un traitement social de l'exclusion des éleveurs hors de la production. La troisième, que nous allons explorer plus loin, est de casser le lien entre la quantité matérielle produite et la rémunération de l'agriculteur.

En ce qui concerne la valeur ajoutée, il ne faut pas se faire d'illusion. Il n'existe pas, dans l'univers économique, de solution durable. Ceux qui imaginent que la Bretagne sera sauvée par une orientation vers des productions qui, aujourd'hui, dégagent une forte valeur ajoutée, en sont restés au XX^e siècle. Tous les penseurs actuels des stratégies industrielles ont théorisé l'instabilité permanente des marchés et la nécessité d'adopter des stratégies de résilience et de différenciation.

Personne ne contestera que la différenciation reste le meilleur moyen, pour un nouvel entrant, de pénétrer un marché. Il suffit de visiter le rayon des produits laitiers, charcuterie ou surgelés de n'importe quelle surface de vente. Cette fragmentation est pour l'instant peu visible sur des marchés périphériques comme le bio. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour prévoir que, si la production bio sort de sa marginalité (actuellement : un peu plus de 2% des exploitations et des surfaces cultivées), le marché se fragmentera. Il sera confronté à des concurrents et à des substituts qui trouveront les moyens d'y pénétrer. L'image relativement claire que le bio a au-

jour d'hui pour le consommateur deviendra confuse, comme l'est l'appellation *fermier, aliment-santé* ou *savoir authentique*.

La valeur ajoutée liée à une différenciation peut être obtenue de deux façons. La première est une différenciation par le haut, en misant sur l'innovation, sur la qualité, en multipliant les options attractives. En téléphonie, c'est le cas du fameux i-phone. C'est aussi la solution que l'on nous propose généralement pour l'agro-alimentaire breton. C'est possible. Comme nous l'avons vu, ce n'est ni une garantie de réussite, ni une garantie de pérennité. En plus, il faut voir les choses en face. Les Bretons ne sont pas les seuls à vouloir investir ce créneau. Nous sommes quasiment les derniers à y entrer ; il y a peu de chance que nous y fassions la loi. Nous y avons peu d'expérience. En Bretagne, les signes officiels d'origine sont peu nombreux : le coco de Paimpol et le pommeau de Bretagne sont en AOC (appellation d'origine contrôlée), le cidre de Bretagne, le blé noir de tradition bretonne et la coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor sont en IGP (indication géographique protégée). Le label « Produit en Bretagne » a un effet incontestable sur la vente des produits. Il se donne pour objectif de protéger l'emploi régional, mais non de consolider ou de stabiliser la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée peut aussi être obtenue à travers une différenciation par le bas, en misant sur l'usage minimum demandé par le consommateur. Dans l'industrie automobile, c'est le cas de la voiture Logan. Dans les transports, c'est le cas des compagnies aériennes low-cost comme Ryan-Air. La différenciation par le bas est une solution pour l'agro-alimentaire breton. Il n'y a aucune honte à nourrir les pauvres. Il est attristant de voir des *restaurants du cœur* fournir du poulet brésilien à d'anciens ouvriers d'abattoirs de volailles qui ont fermé. Les critiques liées à la première révolution agro-alimentaire bretonne gardent cependant leur force. Le rejet social se maintient et peut encore s'intensifier au point de gêner ou de freiner ce type de production.

Dernière possibilité, la différenciation vers de nouvelles productions. Malheureusement, en agriculture, les diversifications sur des créneaux nouveaux ou périphériques suivent toutes la même trajectoire. En Bretagne, nous avons connu l'exemple du vison, du lapin angora, de l'autruche. La réussite des pionniers induit l'arrivée de nouveaux entrants. La qualité offerte devient alors inégale et le marché se sature. Les entrants non motivés s'en vont ; les autres essaient de se maintenir en élargissant leur marché. Lorsque l'offre fait émerger une demande pouvant intéresser les distributeurs, ces derniers cherchent des fournisseurs dans le monde entier. La production locale disparaît ou plonge dans un marasme permanent. La réaction sociétale peut aussi casser le mouvement. Ce fut le cas pour les élevages de vison du Morbihan lorsque les riches élégantes se détournèrent des fourrures.

LA FICTION DE LA VIRGINITÉ

Essayons en un paragraphe de dissiper une fiction qui empêche de voir le point central de l'économie bretonne, l'agriculture, dans toute sa nudité. Ceux qui ne la connaissent pas y voient une activité fondamentalement différente de l'industrie. Ce serait une activité naturelle, noble, intrinsèquement artisanale, vierge de l'influence industrielle et de toute relation coupable.

Cette vision romantique est fautive. Depuis un siècle, l'agriculture est une cliente de l'industrie chimique. L'engrais NPK (azote-phosphore-potassium) est apparu au XIXe siècle. Puis sont apparus les différents produits phytosanitaires, les antibiotiques, les compléments minéraux vitaminés, les hormones synthétiques.

Aujourd'hui, dans l'industrie agricole comme dans l'industrie pharmaceutique, la chimie fine semble avoir atteint son zénith et n'évolue plus que faiblement. Le nombre de nouvelles molécules qui obtiennent une autorisation de mise sur le marché (AMM) diminue d'année en année. La chimie est supplantée par les biotechnologies, dont le dynamisme bouscule les anciens modes de production. Nous n'assistons pas au viol d'une agriculture vierge par des industries biotechnologiques. Nous assistons au passage de la mainmise des industries chimiques à la mainmise des industries biotechnologiques sur l'agriculture.

LA VOIE D'UNE AGRICULTURE ÉCO-PRODUCTIVE

Les OGM et le génie génétique font partie des nouveaux moyens de production agricole, mais il ne faudrait pas limiter les biotechnologies agricoles à ces aspects qui, à tort ou à raison, polarisent les passions.

La « révolution doublement verte », popularisée en France par Michel Griffon, connaît un succès d'estime. Elle tente de concilier deux objectifs : nourrir une humanité de plus en plus nombreuse et préserver la planète. Elle est basée sur les biotechnologies et pourrait succéder à la « révolution verte » des années 60, basée sur les moyens chimiques. Les pionniers de cette nouvelle révolution suivent différentes pistes qui ne se limitent pas -loin s'en faut !- au génie génétique. En culture, citons l'intensification du cycle de la matière organique, les couvertures végétales, la gestion de l'eau par aménagement des paysages, les associations synergiques de plantes, la lutte biologique ou intégrée. En élevage, l'écopathologie étudie les facteurs de risques environnementaux au lieu de se focaliser sur le germe, et donc sur l'antibiotique à utiliser.

Pour prendre le leadership de cette agriculture écologiquement productive, les Bretons ont quelques atouts. D'abord, les difficultés de l'ancien mode de production les obligent à réfléchir sur l'avenir. Ensuite, il existe en Bretagne des équipes scientifiques de niveau international (au Zoopole de Ploufragan, par exemple) qui se penchent sur l'écopathologie, le bien-être

animal, les techniques alternatives.

Nous avons accumulé une avance dans les productions intensives. Alors, pourquoi pas un passage vers l'éco-intensif ?

Les marchés actuels de l'agriculture bretonne n'incitent pas forcément à une telle démarche. L'agriculture bretonne est positionnée sur un marché de demande, pas sur un marché d'offre. Cette demande est liée à des réglementations qui limitent nos capacités d'évolution et de décision. En matière alimentaire, la demande est devenue à la fois tellement contraignante et tellement changeante que toute l'énergie des filières est mobilisée pour s'aligner sur des normes qui se renouvellent en permanence. Celles-ci sont subies avant d'être assumées.

Le concept d'agriculture raisonnée portait au départ l'idée que le professionnel prenait lui-même les décisions et que ces décisions devaient être raisonnées. Sur le terrain, ce concept est laminé par le tourbillon des normes et réglementations derrière lesquelles courent tous les professionnels de l'agriculture. Ils n'ont plus le temps de raisonner et d'ailleurs la société ne le leur demande plus ; elle leur demande de se conformer à une législation géante.

Le second handicap ne concerne pas seulement la Bretagne, mais la France et sans doute l'Europe. L'opposition anti-OGM a créé des freins et des préjugés sur toute l'agriculture scientifique. L'agriculture est vue par la société comme une activité qui devient folle si elle sort du domaine de l'empirisme. La tradition jouit d'un prestige (« la sagesse paysanne », « nos grands-mères savaient... »), souvent immérité, parfois loufoque. L'agriculteur idéal est le petit paysan ; l'innovation scientifique ne fait pas partie de son univers. Les progrès de la productivité sont regardés avec méfiance. Le consensus social pour une agriculture éco-productive n'existe pas, du moins pas encore.

DÉCOUPLER LA PRODUCTION DE MATIÈRE PREMIÈRE ALIMENTAIRE ET LA RÉMUNÉRATION

Pour résoudre le problème écologique, lié à la taille du cheptel breton, toutes espèces confondues, il faut découpler la production agricole du revenu des agriculteurs et de la santé économique des filières. Comment y arriver sans faire de l'agriculteur un assisté, maintenu à son poste par des subventions ? Comment faire pour que l'agriculture bretonne soit autonome par rapport aux aides françaises ou européennes ? Nous sommes là au cœur de la réflexion sur la gouvernance économique bretonne et sur le maintien de l'emploi en Bretagne.

Il faut sortir de la recherche d'alternatives au mode de production intensif ou hors sol. La recherche de telles alternatives est louable. Mais celles-ci, quelles qu'elles soient, n'auront pas sur la Bretagne l'effet historique qu'a eu l'adoption du mode de production intensif. Elles ne seront pas le moteur d'une nouvelle révolution agro-alimentaire. Elles ne seront pas des

éléments différenciateurs. On peut craindre au contraire qu'elles fassent perdre à la Bretagne toute originalité, c'est-à-dire tout ressort interne. À terme, la Bretagne risque de perdre le capital qu'elle a accumulé, et donc sa capacité à décider.

Observons l'agriculture telle qu'elle se pratique aujourd'hui, sans s'enfermer dans les images traditionnelles de l'*exploitant agricole* ou du *paysan*. Opposer ces deux images symboliques revient souvent à tourner en rond. N'y aurait-il pas un nouveau personnage émergent ?

L'agriculteur breton ne produit plus seulement des légumes, de la viande et du lait. Il est appelé à produire aussi de l'énergie et des paysages. Mais surtout, ce qu'il ressent depuis plusieurs années, ce que tous les professionnels ressentent avec lui, c'est qu'il produit désormais de l'information. Il passe une bonne partie de son temps à écrire sur son registre d'élevage, à recueillir des données, à remplir des formulaires.

Ces travaux ne correspondent pas au métier traditionnel de l'agriculteur. Ils sont néanmoins en train de s'inscrire durablement dans ce que la société lui demande de produire. Nous sommes devant une demande sociétale que l'agriculteur et tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire satisfont à contrecœur. Ils n'ont pas l'impression que cela constitue leur métier. Et si on leur disait que cela constituera le cœur de leur métier de demain, ils seraient incrédules.

Pourtant, la demande est là et bien là. Le groupement de producteurs demande à l'agriculteur de rendre compte de ses méthodes. L'administration lui demande de rendre compte de ses pratiques environnementales. L'intégrateur lui demande de rendre compte de ses intrants et des résidus possibles dans ses produits. Les informations concernent aussi le lieu d'élevage, le bien-être animal lors du transport des animaux, les méthodes d'abattage, le maintien de la chaîne du froid jusqu'au distributeur, les dates de péremption.

La demande est devenue mondiale. Dans les pays développés, les trois bien-être, celui du consommateur, de l'animal et de l'environnement, sont une préoccupation lancinante. Dans les pays émergents, les nouvelles bourgeoisies ne veulent plus manger du cochon malade, saigné sur le trottoir et transporté sur des vélos en plein soleil.

Chacun s'accorde à considérer que nous vivons au XXI^e siècle dans une société de la connaissance. Le paysan breton a tapé du poing sur la table pour être un acteur majeur de la société de consommation. Il doit faire en sorte d'être un acteur majeur de la société de la connaissance.

Il en possède le premier atout. En effet, l'agriculture hors-sol, avec son utilisation massive d'intrants, l'a mis en première ligne pour affiner ce que l'on appelle la traçabilité. Cette traçabilité est actuellement rudimentaire dans les élevages fermiers et les élevages bio, dans la mesure où la quantité d'intrants est limitée. En revanche, elle est omniprésente dans les élevages hors-sol.

Les ateliers bretons de volailles, de porcs, de veaux de boucherie ou de vaches laitières, soumis à la suspicion des consommateurs, se sont pliés avant les autres aux exigences de transparence. Ils ont appris à accumuler et à transmettre des données dont ils ne voyaient pas forcément l'intérêt et dont ils ne soupçonnaient pas la valeur. Ils ont subi, plus que tout autre modèle agricole, un arsenal de règlements qui définissait un mode de production de viande ou de légumes, mais aussi les obligeait à inventer un mode de production d'informations.

L'EMPLOI, LES NORMES, LA LÉGALITÉ



Le consommateur peut être un allié de l'agro-alimentaire breton en imposant des normes aux produits finis. Ainsi, un produit importé, mais de mauvaise qualité, ne trouvera pas sa place sur le marché. Le problème vient de ce qu'il existe deux sortes de normes, que l'on peut qualifier ainsi : les *obligations de résultats* et les *obligations de moyens*.

Les *obligations de résultats* concernent le produit fini : par exemple une viande saine, goûteuse, sans résidu chimique et sans germes dangereux pour la santé humaine. Sur ce créneau, la production bretonne est en compétition avec les produits d'autres pays, mais elle a des atouts pour gagner la bataille. Durcir les obligations de résultats peut être, pour l'agriculture bretonne, ainsi que pour notre agro-alimentaire, une condition de survie.

Les *obligations de moyens* sont plus variées. Elles partent souvent d'une bonne intention : préserver l'environnement, ou le bien-être des

animaux. Le drame est que les obligations de moyens se sont multipliées de façon déraisonnable. Elles plombent l'agro-alimentaire breton et détruisent les emplois.

Les obligations de moyens, appelées « mises aux normes », sont devenues folles. Elles se succèdent à un rythme effréné, peuvent être rétroactives, exigent des dossiers qui peuvent être bloqués pendant plusieurs mois en préfecture sans aucune raison. Une bureaucratie absurde s'est développée dans un contexte de précarité sociale, de crise financière, de déclin des institutions.

La nécessité d'une simplification saute aux yeux. Mais il n'est pas facile de supprimer les normes inutiles. Une telle suppression ne rentre pas dans la même logique que leur création. La création d'une norme est un acte d'autorité. La suppression ne peut passer que par l'expérimentation, suivie par la constatation d'une amélioration. Un tel processus peut être très long, sauf si l'application peut se faire localement. Ainsi en Hollande, lorsqu'un conflit entre agriculteurs et environnementalistes aboutit à un blocage, la réglementation générale est suspendue dans la zone concernée, avec des inconvénients pour tout le monde, jusqu'à ce que les parties en présence trouvent une solution consensuelle.

L'autre solution, plus radicale, serait d'étudier les contraintes que se donnent volontairement ceux qui travaillent au noir, c'est-à-dire ceux qui sont hors normes, lorsque les clients sont satisfaits et lorsqu'ils respectent l'environnement naturel et humain. Cette démarche heurte le respect de « l'État de droit », c'est-à-dire de la législation, considérée comme une valeur en soi. L'« État de droit » est un des éléments-clés de la culture politique française et il est difficile de le remettre en cause. Mais peut-être, pour éviter l'étouffement, faudra-t-il, un jour, en passer par là.

L'ÉCOTAXE, NOTRE BASTILLE

Le 4 février 2009, environ 1200 personnes manifestent dans le froid et la neige au péage autoroutier de la Gravelle, à la frontière de la Bretagne près de Vitré, contre une nouvelle taxe sur les camions. Cette « taxe Borloo », ou « écotaxe », est dénoncée à la fois par les agriculteurs, les transporteurs, les chefs d'entreprises, les ouvriers de l'agro-alimentaire et quelques personnalités politiques atypiques comme Christian Troadec, maire de Carhaix. Les professionnels de la pêche croisent ceux de l'automobile, les représentants de la grande distribution côtoient ceux des petites entreprises. Les drapeaux bretons, inhabituels dans un rassemblement de ce type, flottent sur la petite foule.

Les individus qui se sont rencontrés ce jour-là restent en contact les uns avec les autres, soudés par leur refus commun. L'écotaxe devient progressivement un symbole de l'absurdité bureaucratique.

Voici, en 12 points, les éléments pour comprendre ce projet et ses conséquences :

1 - L'écotaxe était annoncée pour favoriser le ferroutage et le transport fluvial (mais pas le transport maritime). Aucune infrastructure rail-route n'a été mise en place par les services publics en Bretagne. La seule compagnie ferroviaire à avoir mis en place le ferroutage en Bretagne est Combiwest, par sa plateforme de Morlaix. L'installation de Combiwest a été combattue par la SNCF, afin de conserver son monopole et non pas d'apporter un meilleur service au public. Les procédés employés par la SNCF n'ont guère été loyaux : décrochage de wagons en gare de Rennes ; achat de sillons de blocage, procès à RFF.

2 - La gestion du télépéage avait été confiée à Ecomouv, une entreprise détenue à 70% par une entreprise italienne, *Autostrade per l'Italia*. Sur 1,2 milliards d'euros qui devraient être prélevés, 780 millions (65%) devait revenir à l'Etat. Ecomouv en aurait conservé 230 millions (hors TVA) pour la maintenance de ses infrastructures.

3 - L'écotaxe prélevée sur les voies secondaires (160 millions d'euros prévus par an) devait revenir aux collectivités chargées de les entretenir. Dans ce cas-là, la finalité affichée par l'écotaxe n'a rien d'écologique : c'est un télépéage pur et simple.

4 - Les collectivités territoriales n'ont aucun moyen de mettre en place, sur le territoire où l'écotaxe est prélevée, une alternative au transport routier.

5 - En plus du péage, les coûts supplémentaires liés à l'écotaxe se cumulent : paiement d'une caution pour le prêt d'un boîtier, installation de boîtiers dans tous les véhicules, immobilisation du camion si le boîtier ne fonctionne pas, coût kilométrique, amendes, sanctions pénales ou administratives. Le coût cumulé des nouveaux péages avoisine, dans certains cas, la marge de l'entreprise.

6 - En cas de panne, perte ou vol d'un équipement embarqué, la procédure est tellement onéreuse, longue et compliquée que le moindre incident sera catastrophique pour les transports d'animaux vivants et de produits frais, vitaux pour la Bretagne.

7 - Tous les transporteurs revoient leurs tournées en utilisant des logiciels d'optimisation. Jusqu'à présent, c'était la distance qu'ils cherchaient à réduire. Avec l'écotaxe, ce n'est plus la distance mais le coût. La conséquence est une augmentation des distances pour éviter les routes écotaxées. L'écotaxe aboutirait ainsi à augmenter l'émission de polluants, ce qui est le contraire du but affiché.

8 - L'équilibre des territoires est rompu dès qu'il y a des inégalités d'accès. C'est la raison pour laquelle l'octroi, qui est une taxe d'ancien régime, a été supprimé par la Révolution française. C'est aussi la raison pour laquelle les négociateurs du CELIB, dans les années 60 et 70, voulaient pour la Bretagne des quatre-voies gratuites

9 - L'écotaxe est liée à la création d'un fichier "Big Brother" de mise sous tutelle et de surveillance, avec des données à caractères personnels. Seront inscrits dans le fichier : nom et adresse du redevable, adresse électronique, numéro de téléphone, coordonnées bancaires, adresse d'envoi des factures, nom des personnes pouvant disposer du véhicule.

10 - Il était prévu de soumettre à l'écotaxe tous les camions de plus de 3,5 tonnes, qu'ils soient pleins ou vides. La logique "pollueur-payeur" rend cette barrière de 3,5 tonnes dérisoire. Tous les véhicules à moteur polluent. La généralisation de l'écotaxe à tous les véhicules aurait été la conséquence inévitable de son acceptation sur les camions.

11 - L'écotaxe devrait aussi être payée par les camions des pays voisins. Toutefois, tous les pays du monde n'ont pas de convention de réciprocité ou de compatibilité dans l'équipement des camions. Les pavillons de complaisance, comme dans la marine marchande, sont inévitables.

12 - Pour la Bretagne, la mise en place de l'écotaxe aurait un sens symbolique très fort : celui de la soumission des Bretons. L'absence d'octroi puis de péage sur les routes bretonnes a toujours été revendiquée comme le signe d'une spécificité bretonne, que certains font remonter à Anne de Bretagne. Admettre l'écotaxe aurait été admettre que les Bretons n'ont pas leur mot à dire dans l'administration de leur propre territoire.



VERS UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Le Collectif des Acteurs Économiques Bretons (CAEB), qui avait organisé la manifestation de la Gravelle, s'était créé le 12 janvier 2009. Cette appellation de circonstance, compte tenu des événements, devient le nom d'une structure permanente. Le Collectif se maintient comme un interlocuteur à part entière du pouvoir politique. Il regroupe 60 organisations patronales : syndicats, mais aussi chambres de commerce, chambres d'agriculture, chambre des métiers, comité régional des pêches, association « Produit en Bretagne », associations d'entreprises agro-alimentaires, Fédération régionale du bâtiment et bien d'autres.

Les meneurs du Collectif sont tentés dans un premier temps de défendre un système d'aménagements, d'exonérations partielles et de minorations. Mais, sous la pression de leur base, ils doivent porter une revendication sans concession de suppression de l'écotaxe.

La diversité des contacts autour de l'écotaxe conduit aussi à la création d'*Agriculteurs de Bretagne*. Au printemps 2011, des discussions ont lieu entre agriculteurs, coopératives, professionnels de différents horizons, afin de donner une image positive de l'agriculture bretonne. Une enquête auprès des populations urbaines est organisée. Elle montre que les Bretons aiment leurs agriculteurs, mais n'aiment pas leur agriculture, ou du moins la réputation qu'elle a. À partir des constats établis, et avec les conseils de l'association « Produit en Bretagne », l'association se construit. Elle devient un élément incontournable du paysage agricole breton à partir de 2013, bousculant les institutions traditionnelles.

Le 18 juin 2013, en lien avec la fronde antifiscale qui couve en Bretagne, apparaît au grand jour le CCIB, *Comité de Convergence des Intérêts Bretons*. Ce comité réunit petites et grandes entreprises, syndicalistes patronaux, ouvriers et paysans, ainsi que des intellectuels et des universitaires. L'union se fait autour d'un appel en trois points : la primauté aux territoires, la décentralisation et le droit à l'expérimentation. Cet appel est entendu car, quelques semaines plus tard, le 28 août, entre 200 et 300 personnes se rassemblent à Saint-Gonnery, près de Pontivy, à l'appel du CCIB. La jonction se fait avec les ouvriers licenciés de l'abattoir Gad, à Lampaul-Guimiliau. La demande d'une gouvernance économique bretonne s'exprime. Le 16 octobre 2013, une opération « Alerte au feu » mobilise des centaines d'entreprises qui activent leurs sirènes et leurs dispositifs contre l'incendie.

En 2014, le CCIB donne naissance à *Redéo*. Redéo rassemble des entreprises, un fonds d'investissements et un fonds de dotation, le tout étant contrôlé par une association ouverte à tous les Bretons. L'approche de l'économie et de l'entreprise est nouvelle. Elle se fait, non par le capital, mais

par le territoire. Cette conception a des implications sur le management et sur le contrôle de l'entreprise. Elle a aussi des implications sur les objectifs : créer du lien, avoir du sens, être solidaire. Concrètement, Redéo vise les besoins primaires de la population bretonne (énergie, assurances, épargne, transports, environnement), assurés aujourd'hui par des « champions nationaux ». Ces grandes entreprises sont en effet, soit déstabilisées, soit subventionnées à outrance, soit en passe d'être contrôlées par des actionnaires étrangers. Redéo se donne pour tâche de créer des champions régionaux bretons. Les sociétés d'exploitation sont lancées les unes après les autres. La première est un opérateur sur le gaz et l'électricité.

Le CCIB est la plateforme dans laquelle l'idée de gouvernance économique bretonne a été élaborée pour les années à venir.

LE MOUVEMENT DES BONNETS ROUGES

Le mouvement social qui imprime le plus profondément sa marque à l'histoire actuelle de la Bretagne est celui des Bonnets Rouges. Il faut commencer par dérouler la chaîne des événements entre février 2013 et mars 2014.



Le 22 février 2013, le groupe agro-alimentaire Gad, filiale de la coopérative CECAB, est mis en redressement judiciaire. L'abattoir de porcs de Lampaul-Guimiliau est condamné.

Le 2 août 2013, une coalition de paysans, de transporteurs et d'ouvriers de l'abattoir Gad se rassemble sous le portique écotaxe de Guiclan, entre Landivisiau et Morlaix. Le portique est abattu.

Le 8 octobre 2013, le portique écotaxe de Melgven, entre Quimper et Quimperlé, est mystérieusement saboté. Il est démonté sur ordre du préfet.

Le 11 octobre 2013, le Tribunal de commerce de Rennes valide la fermeture des sites Gad de Lampaul-Guimiliau, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Nazaire.

Le 26 octobre 2013, des bonnets rouges apparaissent sur la tête des manifestants devant le portique écotaxe de Pont-de-Buis. L'affrontement avec les forces de l'ordre est très violent et fait plusieurs blessés. Un manifestant, Mikael Cueff, a la main arrachée par une grenade. Le portique sera démonté quelques jours plus tard sur ordre du préfet.

Le 2 novembre 2013, un premier rassemblement de masse est organisé au nom des Bonnets Rouges, à Quimper. Plus de 30 000 personnes répondent à l'appel. Le même jour, le portique écotaxe de Saint-Allouestre, entre Locminé et Josselin, est rendu inutilisable. Le lendemain, le portique écotaxe de Lanrodec, entre Guingamp et Saint-Brieuc, est incendié.

Le 4 novembre 2013, les ouvriers de l'abattoir de volailles Tilly-Sabco, de Guerlesquin, pénètrent en force dans la sous-préfecture de Morlaix.

Le 5 novembre 2013, les ouvriers de l'usine Marine Harvest, numéro un mondial du saumon, bloquent l'usine de Poullaouen. Le groupe norvégien avait annoncé en juin son intention de fermer le site.

Le 30 novembre 2013, les Bonnets Rouges organisent un second rassemblement de masse à Carhaix. Plus de 40 000 personnes répondent à l'appel. À cette occasion sont lancés les cahiers de doléances, pour recueillir les revendications et les espoirs des Bretons.

Pendant l'hiver, les manifestations locales se succèdent partout en Bretagne. Les Bonnets Rouges occupent l'espace médiatique.

Le 8 mars 2014, les Bonnets Rouges organisent les Etats Généraux de la Bretagne, à Morlaix. Les 15000 doléances recueillies auprès des Bretons en trois mois ont été synthétisées en utilisant les méthodes les plus modernes de fouille de texte, et réparties en 11 revendications. Les 50 comités locaux s'en emparent dans l'enthousiasme.

LES REVENDICATIONS BRETONNES, EXTRAITES DES CAHIERS DE DOLÉANCES

Les 11 revendications sont les suivantes, avec quelques propositions remarquables correspondantes, extraites des doléances.

1 - **Maintenir la gratuité des routes en Bretagne et supprimer l'écotaxe.**
Proposition remarquable :
• *Suppression pure et simple de l'écotaxe*

2 - **Libérer les énergies et soutenir l'emploi par l'allègement des charges et des contraintes administratives.**

Proposition remarquable :

• *La France doit s'inspirer du modèle décentralisé des autres pays Européens et porter progressivement de 1 milliard à 30 milliards notre budget Régional ce qui lui permettrait de réaliser les grandes réformes internes attendues par les Bretons. En contrepartie cette libération de nos énergies sera aussi profitable à l'économie nationale, surtout avec une grande Région Bretagne réunifiée.*

3 - En finir avec le dumping social et les distorsions de concurrence en Europe.

Propositions remarquables :

• *Forcer les décideurs européens (élus et non élus) à harmoniser les législations sociales au sein de l'UE.*

- *Instauration d'un SMIC européen.*
- *Acheter local ou breton. Boycoter les produits liés au dumping social*
- *Empêcher les produits maudits d'être vendus en Bretagne*

4 - Relocaliser les décisions et les pouvoirs économiques en Bretagne.

Propositions remarquables :

- *Création d'une zone franche en Centre Bretagne*
- *Un Breizh Small Business Act*
- *Favoriser la transmission des entreprises à des repreneurs locaux ou à des salariés.*

5 - Développer des infrastructures et des modes alternatifs de transport avec un rééquilibrage Ouest/Est.

Propositions remarquables :

- *Développer le cabotage.*
- *Un port dans le Trégor, à Keraret (Plouguiel)*
- *Une ligne aérienne low-cost entre Brest et Paris*
- *Du ferroutage en Bretagne, avec les entreprises bretonnes.*

6 - Appropriation par les Bretons de la filière énergie et développement des énergies renouvelables.

Propositions remarquables :

- *Créer des coopératives locales de production d'énergie*
 - *Fournir aux Bretons, par des circuits courts, de l'énergie produite localement.*
- Supprimer les réglementations qui empêchent cela.*
- *Valoriser la biomasse (déchets verts et agricoles, lisier, algues, bords de route)*
 - *Ne plus dépendre, pour notre énergie, des grandes entreprises publiques ou privées sur lesquels nous n'avons aucun contrôle.*

7 - Relocaliser la finance

Propositions remarquables :

- *Créer une monnaie régionale*

- *Multiplier les échanges sans argent (troc...)*
- *Une banque régionale autonome ou un fonds d'investissement, mettant l'argent des Bretons au service de l'économie régionale.*
- *Un crowdfunding breton (collecte de fonds auprès des particuliers par internet)*

8 - Officialiser la langue et la culture bretonnes

Propositions remarquables :

- *La langue bretonne pour tous, en particulier à l'école*
- *Enseignement obligatoire de l'histoire de Bretagne.*
- *Régionalisation de l'Education nationale.*
- *Régionalisation des institutions liées à l'art et aux métiers artistiques*

9 - Renforcer l'expérimentation, le dialogue, la transparence et le « vivre ensemble » en Bretagne.

Propositions remarquables :

- *Instaurer le dialogue et le respect entre les Bretons, qui ont des intérêts contradictoires. Arrêter de harceler les paysans.*
- *Transparence des comptes publics locaux*
- *Mettre en place des expérimentations quand les réglementations ne profitent à personne.*

10 - Doter la Bretagne de ses propres médias audiovisuels et numériques.

Propositions remarquables :

- *Radio : Depuis plus de 15 ans, le CSA privilégie l'attribution de fréquences FM disponibles en Bretagne à des réseaux parisiens privés et publics. Toutes les fréquences arrivant à échéance ou toute nouvelle fréquence créée devront être proposées et attribuées aux opérateurs locaux historiques afin de leur assurer une activité pérenne.*
- *Casser le monopole de la SACEM.*
- *Mettre en place un service public breton de radio et télévision sur les 5 départements.*
- *Développer les médias internet bretons.*

11 - Une Bretagne forte à 5 départements avec relocalisation des décisions politiques.

Propositions remarquables :

- *Une région « Bretagne » dans sa réalité historique, incluant la Loire Atlantique*
- *Un parlement breton avec pouvoir législatif, à l'image de ce qui existe à peu près partout ailleurs (Landers allemands, Ecosse, Catalogne, etc.)*
- *La dévolution progressive du pouvoir réglementaire en commençant par la fiscalité de proximité, l'action économique, les attributions linguistiques et l'enseignement.*
- *Une autonomie de la Sécurité Sociale en Bretagne, comme cela existe en Alsace.*
- *Régionalisation de la collecte des taxes et des impôts.*



LE BONNET ROUGE, UN SYMBOLE FORT

Le bonnet rouge n'est pas nouveau en Bretagne. Il s'inscrit dans notre histoire sociale. En 1675, une révolte anti-fiscale et anti-nobiliaire a embrasé tout le pays.

Le mouvement commença par des émeutes à Rennes et à Nantes, en avril. Puis la rébellion s'étendit à l'ouest, où elle changea de nature. Elle ne remettait pas seulement en cause les taxes, mais aussi l'ordre social.

Les rebelles attaquèrent les villes de Daoulas, Landerneau, Carhaix, Pontivy. Concarneau fut assiégé par quatre mille paysans. En quelques semaines, deux cents maisons nobles furent mises à sac et détruites par ceux que l'on appelait, dans la région de Pont-l'Abbé, les Bonnets Rouges.

Des « codes » furent édictés, qui préfiguraient les cahiers de doléances de 1789 et ceux de 2014. Les codes demandaient la suppression ou la limitation de certains impôts, le mélange des classes sociales par mariage, la fin de privilèges. Pour justifier les revendications sociales, il était fait référence à la « liberté Armorique ».

La répression fut atroce. Des centaines de paysans furent pendus, des quartiers de Rennes rasés. Dix mille soldats furent logés chez l'habitant, avec son cortège d'atrocités, de meurtres d'enfants, de viols et de pillages.

Cette révolte est restée dans les esprits comme la grande révolte sociale bretonne.

LES SOLIDARITÉS BRETONNES

Le mouvement des Bonnets Rouges, comme le CELIB, s'appuie sur les solidarités bretonnes. Ces solidarités ont un visage énigmatique pour qui les regarde de l'extérieur. Elles ne correspondent pas à une zone définie par l'Administration. Elles ne peuvent être dupliquées à d'autres régions. Elles n'ont pas d'équivalent.

L'identité bretonne, qui justifie ces solidarités, est sans doute liée à une histoire, une culture, une langue, une position géographique, un climat... Peu importe, finalement. Sa particularité subversive est qu'elle ne se cantonne pas à la sphère privée. Les Bretons l'installent, de façon naturelle, dans la sphère publique. Et c'est ce qui est insupportable à l'homo economicus, dont les intérêts sont individuels et les règles dictées par les normes et les institutions.

La révolte des Bonnets Rouges illustre à merveille l'approche bretonne de la sphère publique. Chez nous, elle n'est pas liée à un statut social ou professionnel, ou à un statut d'élu, mais à un territoire. Nous ne nous révoltons pas parce que nous sommes personnellement agressés, mais parce que notre territoire et notre peuple sont agressés.

Le mouvement des Bonnets Rouges fait désormais partie de l'Histoire de la Bretagne, mais il est difficile de savoir quelle sera sa place et quelles seront ses conséquences. C'est une révolte de « besogneux », de précaires. Elle rassemble ceux dont les statuts sociaux ou les régimes de retraites sont les plus défavorables : paysans, artisans, travailleurs indépendants, petits patrons, ouvriers du secteur privé, chômeurs. Progressivement, d'autres viennent les rejoindre.

À la lutte de classes entre possédants et non-possédants, les Bonnets Rouges vont-ils substituer une lutte entre les classes précaires et les classes protégées ? On pourrait s'y attendre. Mais ce n'est pas le cas, du moins pour l'instant. Pour une grande partie de la population, et en particulier ceux qui travaillent dans les petites entreprises, la précarité est naturelle. Ceux qui vivent dans cet univers n'imaginent pas en sortir. L'idée d'être protégé par une institution ne vient plus à l'esprit. C'est la raison pour laquelle les vieilles solidarités resurgissent, solidarités familiales et solidarité bretonne.

De façon naturelle, la solidarité et la revendication sociale entraînent dans leur sillage des revendications d'autonomie et de gouvernance économique bretonne. Les Bonnets Rouges parlent de relocaliser l'économie, la finance, les décisions politiques. L'histoire de la Bretagne rebondit. La réorganisation de la France et de l'Europe partira-t-elle d'une péninsule d'extrême-occident ? L'avenir le dira.









A la veille de la diminution des emplois agricoles en 1950, de nombreuses opérations sont engagées en Bretagne avec le CELIB, pour aménager des zones industrielles et d'habitations, comme la zone industrielle du Joint Français à Saint-Brieuc.

Dix ans plus tard, alors que l'usine embauche près de mille agents et O.S., l'usine mère située à Bezons dirige de fait, tous les éléments moteur (la gestion commerciale, le bureau d'étude, le laboratoire, etc...). Elle rencontre des difficultés de fonctionnement dénoncées par les cadres. La grève de 1972, mal gérée par la Direction générale et perturbée par des mouvements politiques provoque à nouveau un affaiblissement de la Société Le Joint Français.

Aujourd'hui, l'histoire de la Bretagne se répète. Les messages envoyés par la société sont contradictoires et parfois irresponsables. La place acquise par les producteurs est remise en cause par l'ouverture internationale des marchés, le pouvoir de négociation de la grande distribution, les nouvelles technologies.

Des mouvements d'essence révolutionnaire apparaissent, dont le plus significatif est celui des Bonnets Rouges. Il affirme la nécessité de libérer les énergies, de décroquer la société et de doter la Bretagne d'une gouvernance économique.



Prix : 16,20 €

ISBN : 978-2-918879-08-4

ARES  **Éditions**

